L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1593 - VENDREDI 28 AOÛT 2020 2,20 €

www.agribourgogne.fr ISSN 1969-8232



Face aux difficultés des zones intermédiaires

La présidente de Région invitée par la profession



Marie-Guite Dufay, la présidente du Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté a répondu à l'invitation de la FRSEA, des JA BFC et des Chambres d'agriculture. Le 25 août, elle s'est rendue sur une exploitation de Côte-d'Or, située en zone intermédiaire. Le but était de sensibiliser aux difficultés rencontrées par les exploitations sur ces zones, mais aussi, plus largement, d'avoir l'oreille de la Région sur les dossiers agricoles régionaux. La profession a aussi profité de l'occasion pour présenter des propositions constructives.

Page 16

Encarts : SCAR ; Charolais Horizon (certains cantons) ; GAN (certains cantons).

Côte d'Or

› Fête du charolais

Vite fait, bien fait



Nièvre

› Foire ovine de Decize

Une belle édition



Yonne

› Cultures

« Il y a encore de l'avenir pour le colza »







Sommaire

Côte d'Or

04 • Fête du charolais : Vite fait, bien fait
05 • Polyculture-élevage : Au bout d'un système
06 • Ressource en eau : Quand on veut, on peut
07 • Productions végétales : Le doute est semé

Nièvre

08 • Foire ovine : Une édition de très bonne facture
09 • Viticulture : Un très beau millésime s'annonce
10 • Régulation de corvidés : La campagne 2020-2021 est lancée
11 • #Agri demain : EARL de Baye : la fête des moissons réussie

Yonne

12 • Vendanges : Pourquoi vendange-t-on beaucoup plus tôt cette année ?
13 • Cultures : *« Il y a encore de l'avenir pour le colza »*
14 • Moisson bio : Des rendements faibles en culture de printemps
15 • APLBG : Un dispositif pour aider les producteurs Savencia à investir

Région et ailleurs

16 • Rencontre : La Région, invitée à découvrir la réalité des zones intermédiaires
17 • Législation : Réduction forfaitaire des cotisations sociales des non-salariés agricoles

Filières

18 • Cultures Semis tardifs du colza : Quels sont les risques ?
19 • Cultures Campagne blé : Des rendements hétérogènes mais la qualité est là !

Infos Services

20 • Économie et gestion
21 • Analyses et tendances
22-23 • Petites annonces
24-26 • Annonces légales

Terres de Bourgogne

1 rue des Coulots - CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 € (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne •
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

Rédaction mail : redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédacteur en chef : Berty Robert - b.robert@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - fduclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale : Jean-Yves Blondat - mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale : SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 - Tél. 01 49 84 03 30

AgrBourgogne.fr

Commission paritaire des journaux et publication 0521 T 88045 - ISSN : 1969-8232
Dépôt légal : à parution - Tirage moyen par numéro : 6 200 ex.
Prix de l'abonnement annuel : 105 € - Prix au numéro : 2,20 €
Imprimeries : Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique - Taux de fibres recyclées : 91 %
Certification : PEFC/FSC - « Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

Administration

Un nouveau préfet pour la Côte-d'Or et la Bourgogne Franche-Comté

Fabien Sudry a pris ses fonctions à Dijon le 24 août. La problématique de la sécheresse est l'un de ses dossiers prioritaires.

« *Un passionné du service de l'État* ». C'est ainsi que se définit Fabien Sudry, le nouveau préfet de Côte-d'Or et de Bourgogne Franche-Comté (BFC) qui a pris officiellement ses fonctions le 24 août à Dijon. De fait, il n'hésite pas à établir un parallèle entre le rôle d'un membre de l'administration préfectorale et celle d'un Compagnon du Tour de France, peaufinant son ouvrage au fil des lieux par lesquels il passe. Avec la volonté affirmée de « *remettre de la République dans un pays qui en a bien besoin* ». Voilà qui devrait sous-tendre l'action d'un homme à travers les quatre sujets d'actualité particuliers sur lesquels il fait reposer ses priorités, et dont l'agriculture n'est pas absente. Fabien Sudry compte bien, en effet « *mobiliser son administration* » sur la problématique des sécheresses récurrentes qui frappent notre région et son agriculture.



Fabien Sudry place la question de la sécheresse au premier plan de ses préoccupations.

Déjà passé par la Bourgogne

Arrivant du Pas-de-Calais, le nouveau préfet, natif de La Baule, en Loire-Atlantique, et âgé de 63 ans, a noté l'état de dessèchement de notre campagne. Une campagne bourguignonne qu'il connaît déjà pour avoir occupé les fonctions de sous-préfet à Louhans, en Saône-et-Loire, entre 1987 et 1990, puis celles de préfet de Saône-et-Loire, de 2013 à 2015. À l'échelon de la BFC, il compte poursuivre le travail entrepris sur le pacte sur les usages de l'eau. Au-delà de cette question qui affecte de plein fouet le monde agricole, le nouveau préfet axe aussi son action sur la maîtrise de la crise sanitaire, et sur les questions liées à la relance de l'économie et à la préservation de l'emploi (alors que l'annonce du plan national de relance doit intervenir dans quelques jours). La thématique sécuritaire est aussi au centre des préoccupations de Fabien Sudry qui veut veiller à ce « *qu'aucune communauté ne s'arroge le droit de faire la loi* », référence claire aux incidents qui, en juin, avaient impliqués des membres de la communauté tchétchène à des habitants du quartier dijonnais des Grésilles.

BERTY ROBERT

la météo présentée par Dijon Céréales

DIJON CÉRÉALES — ACTIFS, POSITIFS, COOPÉRATIFS

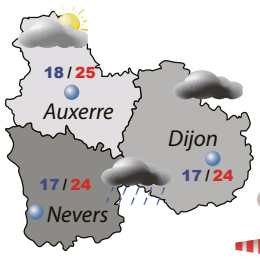
MEMBRE DE ALLIANCE BFC — UNE RÉGION, DES AGRICULTEURS, UN FUTUR

Météo de la Bourgogne

AGATE météo

Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36
0,34€ ttc/min
www.agate-france.com

Vendredi 28 Août

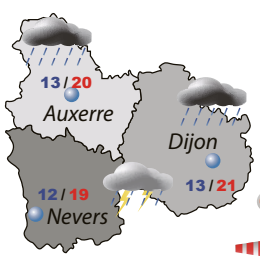


Mitigé
Timides éclaircies et précipitations se partageront le ciel. Les vents seront modérés.

T° mini : 17 à 19°C
T° maxi : 22 à 26°C
Vents : Sud-Ouest 30 km/h

Saint Augustin
Soleil : 07h04 - 20h41
Lune : 18h19 - 01h39

Samedi 29 Août

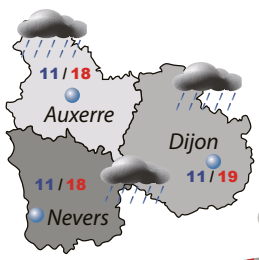


Perturbé
De nombreuses précipitations sont attendues et seront localement accompagnées d'orages.

T° mini : 12 à 14°C
T° maxi : 17 à 21°C
Vents : Ouest 20 km/h

Sainte Sabine
Soleil : 07h05 - 20h39
Lune : 19h09 - 02h34

Dimanche 30 Août



Pluvieux
Un temps couvert et pluvieux en perspective. Les vents souffleront modérément.

T° mini : 10 à 12°C
T° maxi : 16 à 19°C
Vents : Ouest 30 km/h

Saint Fiacre
Soleil : 07h06 - 20h37
Lune : 19h49 - 03h37

Prévisions à 7 jours

Lundi 31 Août au Mercredi 2 Septembre

Un temps ensoleillé s'annonce.

Vents : Nord à 10 km/h
T° mini : 8 à 10°C T° maxi : 25 à 27°C

Du Jeudi 3 Septembre au Dimanche 6 Septembre

Passages nuageux et belles éclaircies se partageront le ciel.

Vents : Sud-Ouest à 20 km/h
T° mini : 9 à 11°C T° maxi : 28 à 30°C

clin d'œil



© Acip/Chaunu

Gestion de l'eau

Retenues collinaires : comment enrichir les projets ?

Atout majeur en matière d'irrigation agricole, la création, l'aménagement et la mise aux normes d'une retenue collinaire relève souvent d'un vrai casse-tête. En Ardèche, une réflexion poussée a permis de bâtir une véritable doctrine sur la construction de retenues collinaires pour que les projets puissent aboutir.

Face aux enjeux des retenues collinaires, cet été la Chambre d'agriculture de l'Ardèche, la DDT et l'Entente Doux (structure de gestion de la ressource en eau issue d'une convention passée entre quatre EPCI) ont organisé des visites de terrain avec l'ensemble des acteurs concernés par l'expertise et la validation des projets de ce type. Ils se sont rendus sur différentes exploitations de la vallée du Doux qui disposent d'une retenue collinaire, ancienne ou récente, afin de mieux comprendre les besoins de tous les acteurs de l'eau. Objectifs : poser les premières pierres d'une véritable *« doctrine »* sur la construction de ces ouvrages. *« Nous avons besoin d'enrichir le montage et l'expertise de ces projets, prendre en compte l'ensemble des attentes des acteurs de l'eau afin que les projets de stockage puissent aboutir »*, indique Régis Perier, responsable du service Espaces, Territoires et Environnement de la Chambre d'agriculture de l'Ardèche.



Rénovés ou neufs, de plus en plus d'ouvrages de stockage posent des soucis d'imperméabilité et autres imprévus de chantiers qui coûtent très cher aux agriculteurs.

Principal enjeu : le prélèvement

Depuis deux ans, le Plan de gestion de la ressource en eau (PGRE) du Doux travaille sur la substitution des pompages en rivières par le stockage d'eau hivernale. Son recensement a permis de caractériser 400 retenues sur le Doux, parmi plus de 900 ouvrages identifiés par voie aérienne, dont 2/3 ne sont pas utilisés, pour un volume de stockage d'eau global estimé à 3,5 millions de m3. Parmi ces retenues, *« seules deux d'entre elles sont en dérivation »*, indique Renaud Dumas, chargé d'études en gestion quantitative de l'Entente Doux-Mialan. C'est le cas chez Sylvain et Anthony Vacher, éleveurs bovin lait au Gaec du Nodin à Alboussière, près de Valence, dont la retenue peut stocker jusqu'à 1 400 m^3. La tranchée de dérivation surplombe le cours d'eau grâce à une digue naturelle constituée en grande partie de pierres, et entourée de beaucoup de couverts végétaux. Cet ouvrage épargne le milieu aquatique d'intrants mais cause un léger impact thermique sur le cours d'eau. Tant que les débits d'étiage du Doux le permettent, le système de dérivation alimente en permanence la retenue et permet de déverser le surplus dans le cours d'eau sans passer par la retenue. Ce paysage serait idyllique si le manque d'eau n'était pas récurrent entre juillet et octobre et la retenue vide, impactant grandement l'irrigation des cultures de maïs et l'abreuvement du troupeau de cette exploitation. Les éleveurs projettent donc d'agrandir leur retenue qui est en partie envasée et comblée. Ils souhaiteraient aussi aménager un système de débit réservé afin d'améliorer le système de dérivation, ainsi qu'un déversoir pour stopper le réchauffement du cours d'eau. Toucher aux fondations de la retenue risquerait de causer des fuites. Néanmoins les caractéristiques du site permettent d'envisager l'installation d'une annexe ensablée à proximité dans un pré, évalue Sylvain Bertrand, élu à la Chambre d'agriculture. Reste à connaître les contraintes qui s'imposent aux éleveurs, ajoute-t-il. Pour Christophe Mittenbuher, chef du service Environnement de la DDT, *« il n'y a pas de fort enjeu de biodiversité vu que c'est un pré. L'enjeu est de savoir de combien d'eau vous avez besoin pour remplir ces retenues ? »* Le prélèvement est en effet le principal enjeu auquel sera confrontée la réalisation d'un projet de retenue collinaire. Au Gaec Nodin, il est de *« de 2 000 m^3 / ha pour être optimal sur la saison en maïs »*, indique Anthony Vacher.

Des solutions en fonction des spécificités

A contrario, l'ouvrage de Florent et Philippe Cros, éleveurs bovin viande à Boffres (Gaec du Trapier), dans le même secteur de l'Ardèche, est situé sur le cours d'eau, pour moitié ensablée, et fonctionne avec un débit réservé qui s'encombre rapidement. Les éleveurs espèrent pouvoir la réhabiliter et résoudre les soucis d'ensablement avec un système de dérivation. *« La déviation du cours d'eau serait une bonne solution »*, estime cependant Florent Cros, mais cette demande leur a été refusée en 2000. Pour Pascal Laquet du service départemental de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (Onema) *« ce n'est pas le cours d'eau qui doit s'adapter, c'est la retenue qui aurait dû être faite à côté »*. D'un point de vue environnemental, elle perturberait le milieu par son emplacement et notamment par la présence d'un seuil, empêchant la remontée des poissons. *« C'est le bassin qui a le plus de retenues et dont le fonctionnement estival est le plus catastrophique, celui qui s'assèche le plus »*, souligne Nathalie Landais, responsable du Pôle Eau à la DDT. *« Nous ne sommes pas contre les retenues, nous savons que l'agriculture est raisonnée en Ardèche, mais elles doivent avoir un minimum d'impacts sur les cours d'eau »*, annonce Michael Balaÿ, référent départemental de l'Agence de l'eau. Ce dernier conseille de créer une nouvelle retenue en dehors du cours d'eau, avec un pompage uniquement en automne et en hiver, mais évoque aussi l'idée de créer un canal… *« Alors comment aménager cette retenue pour que le projet soit accepté ? »*, insiste Sylvain Bertrand, en évoquant le coût financier que représente la création d'une retenue sur du foncier agricole, les problématiques techniques de pompages et de construction avec les sols ensablés du secteur. *« Il faut que la dérivation puisse préserver la continuité écologique,* rappelle Nathalie Landais. *Il y a un porteur de projet, c'est à lui de proposer des solutions »*. Ce jour-là, il a été très difficile de trouver de véritables solutions mais *« il faut continuer d'échanger, nous avons des perspectives intéressantes pour permettre à des agriculteurs de stocker de l'eau hivernale, leur amener la ressource dont ils ont besoin, sans perturber le milieu »*, termine Régis Perier.

Anaïs Lévêque

en bref

USA-UE Un accord surprise sur les droits de douane, signe d'une décrispation

Les USA et l'UE ont annoncé le 21 août s'être mis d'accord sur des réductions de droits de douane sur les homards et certaines verreries de cristal, ce qui pourrait être un premier signe de décrispation dans un contexte de guerre commerciale dont pâtissent notamment les exportations agroalimentaires (vins, fromages, etc.). *« Le représentant américain au Commerce Robert Lighthizer et le commissaire européen au Commerce Phil Hogan ont annoncé un accord sur des réductions de droits de douane qui vont permettre d'accroître des exportations américaines et européennes pour un montant de centaines de millions de dollars »*, d'après un communiqué commun. *« C'est la première fois depuis plus de deux décennies que les USA et l'UE annoncent des réductions de droits de douane ». « Nous considérons ceci comme un premier pas vers une désescalade »*, a déclaré à l'AFP une source européenne. MM. Lighthizer et Hogan estiment, eux, qu'il ne s'agit que du *« début d'un processus où d'autres accords seront conclus, permettant des relations commerciales transatlantiques plus libres, justes et réciproques »*. Selon l'accord, l'UE va éliminer les droits de douane sur les importations de homards américains congelés et vivants (111 M$ d'importations en 2017). Les USA vont réduire de 50 % leurs droits de douane sur plusieurs produits européens, pour une valeur annuelle de 160 M$ (plats préparés, verreries de cristal, briquets).

Grandes cultures Maïs, betteraves et tournesol affectés par la sécheresse dans l'UE

Le service de prévisions Mars (Commission européenne) a réduit le 24 août ses estimations de rendements pour les grandes cultures d'été dans l'UE, conséquence d'un manque d'eau et de fortes températures. *« Au niveau de l'UE, les prévisions de rendement pour presque toutes les cultures d'été ont été révisées à la baisse mais restent supérieures ou proches de la moyenne quinquennale »*, selon un rapport. *« Par rapport aux chiffres publiés en juillet, les principales révisions à la baisse concernent les cultures d'été en France, en Roumanie, en Bulgarie, en Allemagne, dans les pays du Benelux et en Pologne ».* Le maïs grain est chiffré à 8,01 t/ha (contre 8,21 t/ha), la betterave à 73,5 t/ha (contre 75,9 t/ha), le tournesol à 2,39 t/ha (contre 2,46 t/ha). Dans son rapport, le service Mars observe d'une part l'impact négatif de la sécheresse dans le sud de l'Ukraine et dans l'est de la Roumanie et de la Bulgarie, avec une maturité précoce des cultures de maïs et de tournesol. Un excédent de précipitations, bénéfique pour les cultures d'été, est d'autre part noté dans de nombreuses autres régions d'Europe centrale, ainsi qu'en Italie orientale et dans l'ouest de la Roumanie.

Vendanges Trois semaines d'avance dans le Beaujolais

Dans les zones les plus précoces du Beaujolais, les premiers coups de sécateurs ont été donnés en fin de semaine dernière, avec environ trois semaines d'avance. Il s'agit du *« deuxième millésime le plus précoce après 2003 depuis la mise en place du réseau Maturation en 1992 »*, affirme Inter Beaujolais (interprofession) dans un communiqué. Le millésime 2020 aura aussi été marqué par la sécheresse, qui *« est venue concentrer les raisins »*, avec des poids des baies et des grappes *« relativement faibles »*, selon le communiqué. *« L'état sanitaire du vignoble reste exceptionnel »* et les vendanges sont attendues *« dans la moyenne de ces cinq dernières années »*, ajoute l'interprofession. En raison de l'épidémie de Covid-19, les vignerons se sont vus distribuer plus de 15 000 sacoches et gobelets, ainsi que 55 000 masques, *« pour leur permettre, en tant qu'employeurs, d'équiper leurs saisonniers »*. 25 000 vendangeurs sont attendus en Beaujolais, qui reste *« le seul vignoble, avec la Champagne, où les vendanges manuelles sont majoritaires »*, avance Inter Beaujolais.

MSA Les délégués ont jusqu'à début septembre pour élire leurs administrateurs

« Les élections des membres du conseil d'administration se déroulent actuellement pour les 32 caisses de MSA (sur 35, ndlr) qui n'ont pas encore désigné leurs nouveaux administrateurs », indique la MSA dans un communiqué le 20 août. Près de 13 000 délégués cantonaux élus en janvier doivent choisir les administrateurs de leur caisse locale et renvoyer leur bulletin de vote *« début septembre, avant la date fixée par [leur] caisse de MSA »*. Le dépouillement sera réalisé *« mi-septembre, avec un possible second tour fin septembre »*, précise la Sécu agricole. Les administrateurs locaux procéderont ensuite à l'élection des 29 membres du conseil d'administration central de la MSA, prévue le 11 décembre. Prise à cause de la crise sanitaire, l'ordonnance n°2020-329 du 25 mars 2020 a prolongé le mandat des administrateurs locaux (jusqu'au 1er octobre) et nationaux (jusqu'au 15 décembre) dans les caisses où les élections n'ont pas pu se tenir. Les élections des délégués cantonaux de la MSA se sont déroulées du 20 au 31 janvier, avec un taux de participation de 26,08 %. L'actuel président de la CCMSA, Pascal Cormery, est candidat à sa succession.

Fête du charolais

Vite fait, bien fait

Deux concours d'animaux de boucherie se sont tenus vendredi dernier à Saulieu.



Le Gaec Flety, de Monthelon (71), gagne le grand prix du comice agricole de Saulieu.



Le grand prix de l'excellence bouchère, remporté par l'élevage de Pierre Desloire (ici représenté par Anne-Marie Bondoux).

Crise sanitaire oblige, la fête du charolais 2020 s'est déroulée sous un format inédit. L'évènement n'a duré qu'une seule journée et ne s'est consacré qu'à sa partie professionnelle, sans la moindre festivité. Les membres du comice agricole de Saulieu ont parfaitement oeuvré pour maintenir ce beau rendez-vous qui permet chaque année aux éleveurs de valoriser leurs animaux. Du gel hydroalcoolique et des masques étaient notamment à disposition. Cent-vingt-deux bovins et 31 lots de trois ovins étaient en lice dans les concours de boucherie : des effectifs en baisse qui s'expliquent notamment par des opportunités de vente récemment saisies par les éleveurs, dans un climat incertain. Sur place, le commerce a *«plutôt bien marché»*, , avec des animaux mieux valorisés que dans les cours de ferme. Seulement deux bovins sont restés sans acheteur. Le gros travail de prospection mené en amont du comice a assuré la présence de nombreux marchands qui ont répondu présent pour soutenir la filière. , avec des animaux mieux valorisés que dans les cours de ferme. Seulement deux bovins sont restés sans acheteur. Le gros travail de prospection mené en amont du comice a assuré la venue de nombreux marchands qui ont répondu présent pour soutenir la filière. Jean-Michel Cap, président du comice agricole, remercie toutes les personnes et organismes ayant contribué, de près ou de loin, au maintien de ce beau rendez-vous d'élevage, malgré des conditions vraiment particulières. **AG**



Le Gaec de Cherchilly, de Marcheseuil, repart avec le prix d'honneur culard naisseur. L'animal restera à Saulieu, suite à une transaction réalisée avec la boucherie Billard.

Prix de championnat

Boeuf 2 ans naisseur : Gaec Loiseau. Boeuf 3 ans naisseur première section : Gaec Flety, Gaec du Thureau. Boeuf 3 ans naisseur deuxième section : Gaec du grand canton, EARL Sagetat. Boeuf 3 ans non naisseur : Alexandre Lorre. Boeuf 4 ans naisseur : Gaec du Thureau. Culard 3 ans naisseur : Gaec de Cherchilly. Culard 3 ans non naisseur: Pierre Desloire (2). Culard 2 ans naisseur : Gaec Loiseau. Génisse 2 ans naisseur : Gaec Loiseau, Philippe Chevalier. Génisse 3 ans naisseur première section : Gaec du Thureau, Gaec Guenot Père et fils. Génisse 3 ans naisseur deuxième section : Aurore Damon Michot, Gaec Flety. Génisse 3 ans non naisseur : Alexandre Lorre, Gaec de Cherchilly. Génisse 4 ans non naisseur : Alexandre Lorre. Vaches 5-8 ans naisseur : EARL Tursin, Gaec du grand canton. Vaches 5-8 ans non naisseur : Cédric Flety (premier prix). Vache moins de 5 ans naisseur : Gaec du grand canton, Gaec Renon.

Agneaux de boucherie

Grand prix d'honneur agneau standard : Gaec de la Croix. Meilleur agneau standard : Alexandre Daniel. Prix d'honneur agneaux standard: Alexandre Daniel. Premier prix : Gaec Ferroux. Grand prix d'honneur, prix d'honneur, premier prix et meilleur agneau lourd : Gaec du Montceau.



Le grand prix de la Ville de Saulieu, pour Alexandre Lorre (Sardy-lès-Epiry, dans la Nièvre).



Le prix d'honneur culard naisseur, remporté par le Gaec Loiseau, de Meilly-sur-Rouvres. Bovin acheté par Charles Guedjou, de La Comelle (71).



Le Gaec du Montceau, de Savigny-en-Terre-Plaine (89) rafle la mis dans les agneaux lourds en remportant le grand prix d'honneur, le prix d'honneur, le premier prix et le prix du meilleur agneau. Cet élevage de l'Yonne se distingue également chez les bovins (1er prix d'ensemble non naisseur).



Le grand prix d'honneur agneau standard, adjugé au Gaec de la Croix, de Liernais (élevage représenté ici par Thomas Brochot).

Palmarès

Bovins

Prix d'honneur

Femelle non naisseur : Alexandre Lorre. Femelle naisseur : Gaec Guenot Père et fils. Culard non naisseur : Pierre Desloire. Culard naisseur : Gaec de Cherchilly. Mâle naisseur : Gaec Flety. Mâle non naisseur: Alexandre Lorre. Culard naisseur: Gaec Loiseau. Vache naisseur moins de 5 ans : Gaec du grand canton. Vache naisseur entre 5 et 8 ans : Gaec du grand canton.

Prix d'ensemble

Mâles naisseurs : EARL Sagetat et Gaec de Pensière. Femelles naisseurs : Gaec Guenot Père et fils, Gaec Loiseau. Femelles non naisseurs : Gaec du Montceau.

Grands prix

Excellence bouchère : Pierre Desloire. Ville de Saulieu : Alexandre Lorre. Comice agricole de Saulieu : Gaec Flety. Ambassade du Charolais : Gaec du Grand canton.

Polyculture-élevage

Au bout d'un système

Un agriculteur de Montberthault exprime ses inquiétudes et ses réflexions sur le devenir des exploitations en zone intermédiaire.



Franck Debeaupuis, ici aux côtés de sa Blonde d'Aquitaine Juline, plusieurs fois championne en concours.

« *Nos fermes vont devoir s'adapter très vite à ce changement climatique. Si rien n'est fait, l'élevage et même l'agriculture en général vont se retrouver en grand danger* », prévient Franck Debeaupuis, rencontré la semaine dernière dans une de ses prairies près d'Époisses. L'éleveur côte-d'orien affiche d'emblée les pertes de son exploitation de polyculture-élevage : *« nous avions l'habitude, mon père, ma mère, mon frère et moi, de vendre 20 000 à 30 000 euros de fourrages chaque année. Cela fait pratiquement trois exercices que nous n'écoulons plus rien. Notre production annuelle sert tout juste à nourrir nos animaux, c'est bien l'essentiel, me direz-vous. Mais avec 180 ha de prairies naturelles et un chargement de seulement 0,8 UGB/ha, nous devrions être beaucoup larges… En ce moment, 70 % de nos animaux sont nourris comme en hiver. Je n'ose imaginer la situation dans laquelle se trouvent aujourd'hui des exploitations beaucoup plus chargées. Avec les cours actuels de la viande, il doit être très compliqué d'acheter des fourrages »*. L'atelier grandes cultures du Gaec Debeaupuis ne redore pas le blason de l'année en cours : *« à cause de la sécheresse et des maigres rendements que nous enregistrons, la perte s'élève à 50 000 euros par rapport à 2019 »*.

Des réalisations, des projets

Dans un tel contexte, l'exploitation agricole de Montberthault tente de s'adapter comme elle le peut. Et ce, dans tous les domaines. Plusieurs puits ont été réalisés depuis trois ans pour assurer au mieux l'abreuvement du cheptel comprenant 90 blondes d'Aquitaine. Des pompes à eau avec panneaux solaires ont également été installées. *« Nous avons semé des méteils pour la première fois l'an passé, avec un mélange vesce-avoine-triticale sur nos plus faibles potentiels. Un rendement d'environ 50 q/ha a été obtenu. Nous allons en re-semer, l'idée est d'avoir le moins de frais possible pour nourrir nos bovins. La facture des méteils se résume aux seuls coûts de la semence »*, mentionne Franck Debeaupuis. En concertation avec les trois autres associés du Gaec, l'agriculteur a décidé de mettre une croix sur le colza, après une nouvelle désillusion il y a quelques semaines : *« nous allons privilégier des cultures moins coûteuses comme le tournesol et le pois de printemps. Nous allons également tester le lin lors de la prochaine campagne, ce sera une nouveauté »*. La famille Debeaupuis réfléchit aussi à une conversion en agriculture biologique : *« c'est une réflexion qui date de plusieurs années. Nous payons des produits phytosanitaires de plus en plus cher alors qu'ils sont de moins en moins efficaces : à un certain moment, il faut arrêter tout ça. Nous arrivons clairement au bout d'un système… Notre élevage est pratiquement bio, il n'y aurait pas grand-chose à faire pour se convertir. Pour nos grandes cultures, cela demanderait en revanche une réorganisation totale et beaucoup plus de techniques. Dans un premier temps, nous allons nous former, puis voir ce qu'il est possible d'envisager »*.

D'autres pistes ?

Le Gaec Debeaupuis a fait installer des panneaux photovoltaïques d'une puissance de 100 kWc au printemps. *« Le toit a été posé en avril mais, faute au confinement, le branchement ne sera effectué qu'en novembre, alors que nous devions produire de l'électricité dès le mois de juin. La raison ? Une rupture de stocks de transformateurs. Enedis s'est en effet arrêté de travailler ! Nous avions programmé une demi-année de production. Dans le même temps, il nous faut rembourser l'installation… Nous avons demandé un report d'échéances, mais 1 000 euros d'intérêts seront pour notre poche. Cela n'aurait jamais dû arriver »*. Maire de sa commune et vice-président de la communauté de communes en charge de l'eau, Franck Debeaupuis n'est pas persuadé que les élevages hors-sol représentent l'avenir de l'agriculture : *« ils ont le vent en poupe, mais je ne pense pas que ce soit la bonne solution pour les prochaines années. Je dis cela en considérant la problématique de la raréfaction de l'eau qui ne va faire qu'empirer. Ces ateliers sont de gros consommateurs en eau, ce type d'élevage ne fait donc pas partie de nos réflexions »*.

AG

Une fin d'année sans sortie

Crise sanitaire oblige, Franck Debeaupuis ne se rendra plus en concours d'ici la fin de l'année : « *Le national Blonde d'Aquitaine devait se tenir ce mois d'août dans les Hautes-Pyrénées mais il a été annulé. Par chance, notre régional a lieu tous les deux ans à Bourg-en-Bresse et n'était pas programmé en 2020. Le Sommet de l'Élevage, début octobre, est à ce jour maintenu mais je m'interroge sur la suite des évènements… Dans notre cas, nous préférons ne pas nous y rendre, ce sera pour une prochaine fois. Cette année est décidément très particulière, nous avons déjà quitté le salon de l'agriculture avec un jour d'avance lors de la dernière édition… Nous espérons tous que la situation s'arrange rapidement, et pas seulement pour les concours !* ». Le commerce de reproducteurs du Gaec Debeaupuis n'a, heureusement, pas été impacté par coronavirus : « *nous vendons généralement une vingtaine de génisses et une dizaine de taureaux tous les ans, ce sera encore le cas en 2020 malgré l'absence de transactions à l'étranger. Environ 30 % de nos bêtes partent la plupart du temps à l'export, notamment en Allemagne. Le marché français a été plus important que d'accoutumée, ce qui nous permet de maintenir notre nombre de ventes* ».



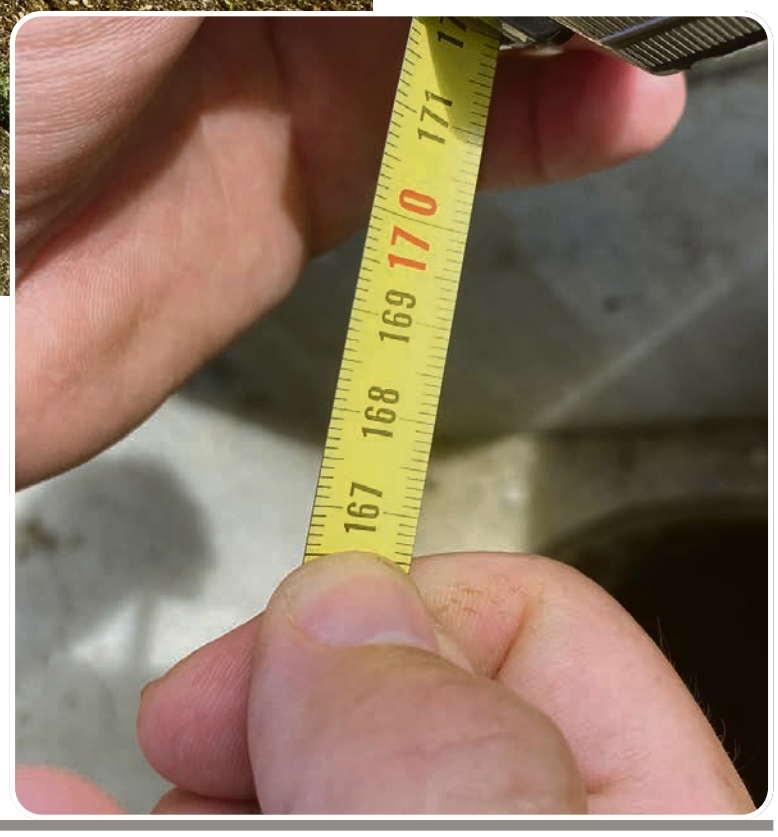
Ressource en eau

Quand on veut, on peut

Le président de la FDSEA demande des mesures de « *bon sens* » en matière d'irrigation.



Fabrice Faivre, le 19 août à Marliens, avec un niveau de la nappe mesuré à seulement 1,67 m de profondeur.



« *Dans certains départements, comme le Loiret, les agriculteurs peuvent aller chercher de l'eau jusqu'à 30 mètres et ça ne pose aucun problème à personne. Chez nous, l'eau se trouve à moins de 2 mètres et il n'est pas possible de faire quoi que ce soit !* ». Fabrice Faivre, président de la FDSEA de Côte-d'Or, est particulièrement remonté et ne cautionne pas les réglementations relatives à l'irrigation : « *des restrictions tombent injustement chaque année et plombent le travail des exploitants, notamment dans leurs cultures de printemps. Je parle ici d'injustice, car la loi n'est pas du tout adaptée à notre milieu. Comme nous l'avons signalé à la DDT ainsi qu'à la préfecture le 6 août, l'administration doit absolument se baser sur le niveau des nappes. Prendre en compte le seul niveau des rivières est bien trop aléatoire* ».

De l'eau, il y en a

Rencontré la semaine dernière sur la commune de Marliens, près de Genlis, Fabrice Faivre mesurait le niveau d'un puits à seulement 1,67 m de profondeur : « *nous pourrions aller un peu partout dans ce secteur, nous verrions des niveaux toujours très corrects. De l'eau, il y en a. Il n'y aurait vraiment aucun problème pour irriguer. Les travaux de canalisation de GRTgaz, à l'époque, avaient eu du mal à se défaire de cette eau : des pompes de 200 m³/h avaient été installées tous les 10 mètres pour rabattre la nappe, le chef des travaux m'avait même dit qu'il n'avait jamais vu ça* ». Le responsable syndical ajoute une autre « *aberration* » : « *nous sommes ici sur le secteur de la Bièvre, plus précisément sur le bassin 6bis, qui n'aurait même pas lieu d'exister. En effet, il devrait être rattaché au bassin 9bis, relatif à l'Ouche. D'un côté de la route, les agriculteurs peuvent irriguer mais pas de l'autre, alors qu'il s'agit en réalité de la même nappe, celle de l'Ouche… Ce schéma-là est totalement ridicule. Ce genre de stupidité sans nom n'est pas un cas unique, le val de Saône connaît exactement les mêmes problématiques. L'administration marche sur la tête, il faut changer la réglementation, ce n'est plus possible de continuer ainsi. Des références sont nécessaires dans chaque secteur pour surveiller l'évolution du niveau des puits. Il y a moyen de faire quelque chose et de bouger les lignes, quand on veut on peut !* ».

AG

Baigneux-les-Juifs

Une seconde déception



La coopérative de déshydratation de la Haute-Seine a réalisé sa deuxième coupe de luzerne du 25 juin au 1er août. Sur ses 1 589 ha de cultures engagés, moins de 1 200 ha ont pu être récoltés. « *La faute, bien évidemment, aux effets de la sécheresse* », déplore Didier Robin, le président de la SCA. Le rendement moyen obtenu dans les champs ensilés s'élève à 2,3 t MS/ha, avec d'énormes disparités selon les précipitations préalablement enregistrées. « *La déception est bien là, surtout pour les secteurs où nous n'avons pas pu intervenir* », retrace Jean-Luc Longechamp. Le directeur aurait bien « *signé* » pour terminer la récolte de la deuxième coupe sur ce même rendement de 2,3 tMS/ha, mais sur l'intégralité de la surface.

Les responsables de la SCA espèrent désormais effectuer une troisième coupe, après les précipitations de ces derniers jours : « *ce n'est pas toujours évident : certains endroits ont la chance de prendre parfois 50 mm lors d'un orage et d'autres, pourtant à proximité, ne reçoivent malheureusement rien du tout. Mais nous y croyons, il peut encore se passer beaucoup de choses d'ici le 15 septembre* ».

Pour rappel, 4 233 tonnes de matières sèches avaient été récoltées lors de la première coupe, sur un total de 1 422 ha. L'activité de l'usine de Baigneux-les-Juifs s'est concentrée depuis plusieurs semaines aux granulés de paille, aux issues de céréales, aux granulés de bois et, depuis quelques jours au maïs déshydraté, en attendant l'arrivée imminente du marc de raisin.

AG

Légumes

Les bulbes ont eu soif

L'EARL des Chavanas récoltait ses oignons la semaine dernière à Brazey. Impressions.



Cyprien Fèvre et ses collègues ont irrigué à douze reprises.

De nombreux oignons ont été sortis de terre ces derniers jours en Côte-d'Or. À Brazey-en-Plaine, l'EARL des Chavanas a commencé d'arracher sa production dès le 17 août. « *Nous avons des oignons sur 16 ha cette année. La qualité semble être au rendez-vous, avec des bulbes assez homogènes. En revanche, le rendement ne devrait pas dépasser les 40 t/ha, ce qui est plutôt moyen* », commentait Cyprien Fèvre, l'un des quatre associés de l'exploitation. Ce jeune producteur de 26 ans rappelle que de nombreux tours d'eau ont été nécessaires lors de cet exercice encore très sec : « *nos oignons ont été semés autour du 25 mars, il a fallu irriguer à deux reprises pour les faire lever… Nous avons dû repasser une dizaine de fois par la suite. Douze tours d'eau, c'est beaucoup. Généralement, quand nous arrivons à huit, c'est déjà presque un maximum* ». L'irrigation, essentielle à la culture d'oignons, ne sera pas sans conséquence économique : « *la marge réalisée sur un hectare est d'environ 1 900 euros. Il faudra soustraire le coût de cette eau. Pour une moyenne de 25 mm à chaque passage, il faut compter environ 62 euros, à chaque fois. La marge espérée est donc impactée de 40 %. Dans le même temps, l'eau que nous avons utilisée pour les oignons n'a pas été utilisée sur d'autres postes…* ».

Aucun insecticide

Le jeune Côte-d'orien fait remarquer une spécificité de sa culture, relative à la présence de bandes fleuries tous les 36 mètres : « *il n'y a plus grand-chose aujourd'hui, mais un mélange d'une douzaine d'espèces végétales comme des bleuets, des centaurées ou encore de la phacélie avait été semée. L'idée était d'étaler la floraison le plus longtemps possible pour capter un maximum de thrips et leurs ravageurs. Ces derniers se sont concentrés sur ces bandes fleuries et beaucoup moins sur les oignons. Nous n'avons, de ce fait, utilisé aucun insecticide. La pression de thrips a pourtant été très forte dès le 15 juin* ». La société TDB-Coop d'Or, avec qui travaille l'EARL des Chavanas, met à disposition ce type de parcelles dites agroécologiques : « *c'est la quatrième année que nous cultivons sous ce schéma-là, nous en sommes globalement satisfaits. La plus-value s'élève aux environs de 350 euros/ha par rapport à des oignons standards. Les tonnages sont moins importants mais la densité d'oignons est moins importante elle aussi. Nous économisons donc entre deux et trois insecticides, soit un gain de 25 euros/ha à chaque impasse. Avec ce type de parcelles, il n'y a pas non plus de traitements fongicides. Les engrais sont tous organiques, c'est un autre avantage au niveau environnemental* ».

AG

Productions végétales

Le doute est semé

Un agriculteur de l'Auxois partageait ses impressions la semaine dernière en semant son colza.


Sébastien Noireaut, le 17 août à Meilly-sur-Rouvres.

Une nouvelle campagne débute avec les semis de colza. Sébastien Noireaut, exploitant à Meilly-sur-Rouvres, a fait le choix de *«repartir»* dans cette culture malgré deux dernières années très compliquées. *«Sur les 40 ha que j'avais semés en 2019, 34 n'ont jamais rien donné. Les 6 ha que j'ai conservés ont terminé sur un rendement de 4 q/ha…»*, déplore l'agriculteur, pourtant habitué à des récoltes relativement intéressantes ces deux dernières décennies. Les aléas climatiques et attaques d'insectes changent considérablement la donne : *«cela devient très compliqué de cultiver du colza mais ça, ce n'est pas un scoop. Pour ne rien arranger, je suis assuré mais mes références commencent de baisser sérieusement, c'est une autre problématique…»* L'agriculteur de 43 ans retente malgré tout «le coup» cette année : *«je le fais sans grande conviction car il peut se passer beaucoup de choses d'ici la récolte, mais je reste très attaché au colza : il s'agit d'une très bonne tête d'assolement et nous faisons toujours un bon blé derrière. J'ai attendu qu'il tombe 15 mm pour semer : je n'aurais certainement rien fait dans le cas contraire. De l'eau, il va en falloir davantage et très rapidement… Au moment où je vous parle, je ne suis pas très serein… Il faudra aussi un hiver un peu plus rude pour réduire la pression d'insectes, des techniciens évoquent la nécessité d'avoir au moins cinq jours consécutifs à -5°C pour y arriver»*.

Chaux devant

Sébastien Noireaut a « revu sa copie » en divisant par deux ses surfaces dédiées au colza : *« je passe en effet de 40 à 20 ha lors de cette campagne. Je ferai certainement davantage de tournesols à la place, j'essaierai peut-être aussi du soja… Pour la première fois, je viens de tester du sorgho après le retournement du colza : sur les 4 ha de la première coupe, 20 bottes de 550 kg ont été récoltées en enrubannage. C'est plutôt moyen, je compte désormais sur une deuxième coupe en septembre. Si le temps s'y prête, bien entendu ! Il y a décidément beaucoup de « si » dans notre métier »*. Sébastien Noireaut maintient ses habitudes *« colza »* en important du compost (10 t/ha) dans ses champs. Un chaulage est aussi réalisé tous les trois ans afin de conserver un pH correct dans ses terres blanches : *« celles-ci sont particulièrement acides dans le secteur. Ne rien faire, c'est laisser les sols s'appauvrir. La facture de la chaux s'élève à 95 euros/ha, ce n'est pas donné mais cela porte généralement ses fruits. J'apporte également un peu de phosphore avec du Super 46. J'espère que tout cela ne sera pas vain ! Dans le passé, nous semions du colza la fleur au fusil, ce n'est plus le cas. Enfin, pas pour moi »*. L'exploitant de Meilly-sur-Rouvres fait part d'une nouveauté avec la mise à disposition, depuis 2019, du désherbant Mozzar/Belkar : *« jusqu'à présent, il fallait désherber le colza juste après les semis. Avec ce nouveau produit post-levée, nous avons la possibilité de désherber un peu plus tard. Les interventions devraient être davantage raisonnées et moins systématiques, je perçois cela comme un avantage. Nous verrons bien »*.

AG


Un chaulage avait été réalisé deux jours plus tôt.

Production laitière

La satisfaction du bio

Le Gaec Sureau-Clerget a franchi le cap de l'agriculture biologique près d'Époisses. Petit retour d'expérience.


Linda Sureau et Mickaël Clerget, leur apprentie Océane et l'une de leurs 160 vaches laitières, la semaine dernière à Courcelles-Frémoy.

Une quinzaine d'exploitations laitières auraient déjà fait le choix du bio en Côte-d'Or. Le Gaec Sureau-Clerget en fait partie et vient même de terminer son premier exercice après trois années de conversion réussies. Linda Sureau et Mickaël Clerget, éleveurs de 160 vaches brunes et Prim'Holstein, évoquent ici leur parcours : *« Une discussion avec un technicien d'Eurial, dans notre cour de ferme il y a cinq ans, aura été le point de départ de notre conversion. Nous apprenions alors que du lait bio était recherché dans notre secteur. Notre système déjà très herbager et nos convictions personnelles se prêtaient bien à l'agriculture biologique. Nous avons décidé de nous lancer, en considérant aussi les nombreuses attentes sociétales dans ce domaine »*.

Près de 500 euros/t

Aujourd'hui, le couple côte-d'orien ne reviendrait *« pour rien au monde »* en arrière : *« tout s'est effectivement très bien passé pour en arriver là. La prime à la conversion nous a considérablement aidés dans notre démarche, il faut bien le reconnaître. Désormais, nous nous occupons exclusivement de nos animaux car, éleveurs dans l'âme, nous avons préféré arrêter la partie céréalière de l'exploitation »*. La première année bio du Gaec Sureau-Clerget s'est achevée sur un prix de base moyen de 470 euros/1 000 litres de lait. Un gain supplémentaire de 20 euros/t a même été décroché grâce à la qualité de la production. *« Ce niveau de rémunération est l'une des caractéristiques du bio, c'est forcément un atout. Le prix de l'aliment, qui est proche de 600 euros la tonne, ne permet toutefois aucun écart, il faut faire très attention »*, informe Mickaël Clerget. Les performances techniques du troupeau affichent généralement une légère baisse par rapport au conventionnel. La production annuelle par vache est effectivement passée en deçà des 6 000 litres, elle qui était au-delà des 7 000 litres avant la conversion : *« nous avons un peu perdu en quantité mais cela était annoncé. Nous avons diminué le maïs et les désormais très chers tourteaux dans les rations…Nous allons tâcher de remonter la production à l'avenir, dans l'idée de repasser au-dessus des 6 000 litres, voire des 7 000 litres sans toutefois trop pousser les vaches, comme nous avons l'habitude de la faire »*, poursuit l'éleveur.

Le million comme objectif

Aidés dans leur travail par un salarié, un stagiaire et une apprentie, Linda Sureau et Mickaël Clerget espèrent donc atteindre la barre du million de litres. Un gros travail s'impose sur les 300 ha que compte l'exploitation : *« le défi actuel est de gagner en autonomie fourragère pour devenir plus performants dans le poste alimentation. Nous arrêtons le maïs dès cette année, il ne nous en restait que 15 ha, cela faisait longtemps que les résultats n'étaient plus à la hauteur de nos attentes. Nous privilégions désormais les méteils avec notamment du triticale et de l'avoine et pois fourrager. Nous sommes à la recherche des mélanges graminées/légumineuses les mieux adaptés à nos terres très diversifiées qui comprennent tantôt des limons, tantôt de l'argile et bien souvent des gravelles. En bio, faire des ray-grass italiens ou anglais seuls, ne fonctionne pas, car il faut systématiquement ramener de l'engrais »*. Traites à l'aide de trois robots, les vaches du Gaec Sureau-Clerget peuvent recevoir jusqu'à trois traitements antibiotiques sur une année, un nombre d'interventions jugé *«suffisant»* par les éleveurs de Courcelles-Frémoy : *«nous avons avant tout recours à l'homéopathie ainsi qu'aux huiles essentielles pour faire du préventif. En cas de gros pépins, le bio n'est en aucun cas fermé dans ce domaine-là. Si un problème pulmonaire survient par exemple, il est possible de traiter la totalité du troupeau. Être en bio ne veut pas dire que l'on ne fait rien, la santé des animaux est une priorité. Le sanitaire se porte très bien pour le moment, la facture vétérinaire est en baisse de 50 %»*.

AG

Foire ovine

Une édition de très bonne facture

La 43ème Foire Nationale des Reproducteurs Ovins de Decize s'est déroulée mardi 18 août avec un plateau beaucoup plus relevé que les éditions précédentes. Le nombre d'animaux présenté a prouvé une nouvelle fois l'importance de l'attente des éleveurs pour ce rendez-vous.



313 béliers en provenance de 33 élevages ont été présentés à Decize.

313. C'est le nombre de béliers présents à cette 43ème Foire Nationale des Reproducteurs Ovins de Decize. Un chiffre qui dépasse largement les moyennes des années précédentes où sur les dix dernières années 230 béliers ont été présentés en moyenne. *«C'est bien la première fois que l'on atteint un tel effectif. Cela s'explique entre autres par l'annulation des concours et des foires ovines des départements limitrophes. Les éleveurs ayant fait du report de ventes de reproducteurs, avaient besoin de se retrouver à Decize»* estime Christophe Rainon, conseiller ovins à la Chambre d'agriculture et membre du comité d'organisation de la foire. Pour faire partie des éleveurs exposants à Decize, il faut absolument être adhérent au contrôle de performance. *« Un gage de qualité génétique des cheptels »* selon les organisateurs. Fait notable également cette année c'est le nombre de races présentes : 9 dont 3 nouvelles à savoir Hampshire, Southdown et Texel Belge.

Ces animaux ont été représentés par 33 éleveurs venus principalement de la Nièvre, et de Saône-et-Loire. Une foire ovine ce n'est pas seulement de la présentation, c'est avant tout l'occasion de faire du commerce. Là aussi, les acheteurs ont été au rendez-vous avec pas moins de 82 ventes réalisées dans la matinée contre 70 en moyenne entre 2008 et 2018. *«Il faut souligner que nous avons un nombre important d'acheteurs qui sont venus des départements limitrophes parmi lesquels nous retrouvons des fidèles de la foire de Decize. Cela valorise notre travail et nous encourage à poursuivre dans cette voie. Dans le détail, nous avons des acheteurs de Côte-d'Or, de l'Yonne, de l'Allier et même du Gers»* détaille Christophe Rainon. En parallèle de ces ventes, un concours sur ascendance a eu lieu où le lycée de Charolles s'est une nouvelle fois distingué en mouton charollais (voir classement complet dans l'encadré). Enfin, un marché de producteurs a permis aux visiteurs présents de repartir avec des produits locaux. La restauration a, elle, été assurée par la Ferme Desrues.

THÉOPHILE MERCIER



Un marché de producteurs a permis aux visiteurs présents de repartir avec des produits locaux.

La parole aux éleveurs

Cette bonne édition 2020 ne doit pas cacher les difficultés de la filière en particulier cette année, où le Covid s'est ajouté à la sécheresse devenue malheureusement habituelle. Parmi les éleveurs rencontrés, certains ne cachaient pas leur satisfaction de pouvoir enfin présenter et vendre leurs reproducteurs. C'est le cas d'Amandine Fénéon-Dutrion, installée depuis trois ans à Azé en Saône-et-Loire avec 180 mères charollaises. «*Habituellement, je vends environ 50 agneaux et 50 femelles par an, essentiellement en foire. Cette année avec le Covid, je n'ai pas pu me rendre à Bussiere-Poitevine en Haute-Vienne et Saint-Benoit-du-Sault dans l'Indre qui sont mes deux plus grosses foires de l'année. Sachant qu'en moyenne, je vends environ 10 agneaux par foire, ces annulations ont des incidences économiques. Pour vous donner une idée, un agneau vendu en foire me rapporte 350 euros, mais si je le vends en boucherie il passe à 130 euros. D'où l'importance de participer à ce type de foire. Désormais, j'espère que mes brebis vont saillir car avec les fortes chaleurs ce n'est pas gagné*» **nous a-t-elle confié. La sécheresse se ressent aussi avec des races très herbagères comme le Texel, c'est ce que nous a confié Olivier Albert de Mars-sur-Allier : «*C'est difficile car nos animaux sont à l'herbe une bonne partie de l'année. Du coup, nous devons compenser avec de l'enrubannage et de l'aliment que l'on achète en plus. Sur le plan du commerce nous avons fait une bonne foire à Decize, où les prix sont assez corrects : 550 euros pour un antenais inscrit et 400 euros pour un agneau de l'année. Malgré tout, on sent que le marché du reproducteur est calme, les acheteurs attendent vraiment la dernière minute. C'est vraiment une année particulière*» **estime Olivier Albert.

Le podium du concours sur ascendance

LPA Lycée de Charolles en mouton Charollais.
EARL Bonnot en mouton Charollais
Prugneau Sylvain en mouton Texel



Amandine Fénéon-Dutrion, l'une des seules éleveuses de la Foire, est ravie de pouvoir enfin proposer ses béliers aux acheteurs.



Maxime Albert, de l'élevage Albert en Texel. Ces derniers sont satisfaits de leur foire même si le marché des reproducteurs n'est pas aussi dynamique que d'habitude.



Julien Meloux, employé au lycée agricole de Charolles, vainqueur du concours sur ascendance.

Viticulture

Un très beau millésime s'annonce

À quelques jours des vendanges, nous sommes allés à la rencontre de Rosalinde Jaarsma, directrice du BIVC pour évoquer le millésime 2020, la gestion de la crise sanitaire et la mise en place du plan de filière.



Nous sommes à quelques jours des vendanges, comment se présente le millésime 2 020 ?
Rosalinde Jaarsma : *«Nous sommes pour le moment sur une très bonne année. Ce que l'on peut dire c'est qu'il s'agit d'une année très solaire et très précoce par rapport aux années habituelles. Du point de vue des rendements, ils s'annoncent également de très bon niveau malgré quelques épisodes récents de gel et de brûlures de certaines grappes suite aux deux dernières semaines où nous avons enregistré de fortes chaleurs. Pour autant, c'est un très beau millésime qui s'annonce avec en moyenne trois semaines d'avance. Il est vrai que le réchauffement et le dérèglement climatique vont impacter nos pratiques mais si on devait trouver quelque chose de positif à ce réchauffement c'est d'une part qu'il contribue à l'amélioration de la qualité nos vins et de l'autre, à la réduction d'usage de produits phytosanitaires. J'en veux pour preuve l'indice de traitement qui s'est clairement amélioré».*

Comment le commerce a-t-il été impacté par la crise du Covid 19 ?
RJ : *«Nous avons eu clairement une baisse de nos volumes de ventes. Entre avril et mai, c'est une diminution de 51 % sur le marché français, et 35 % à l'export dont – 39 % aux USA, - 30 % en Allemagne et – 10 % au Royaume-Uni. Le phénomène qui est encourageant c'est le rebond constaté en juin avec une augmentation de 17 % par rapport à la même période l'année dernière. Maintenant, tout va dépendre de la suite de cette crise sanitaire. Dans le détail, nous avons des appellations comme Reuilly-Quincy et Coteau-du-Giennois qui constatent un vrai rebond dans leurs ventes car elles sont davantage tournées vers le commerce aux particuliers. En revanche, les appellations comme Pouilly ou Sancerre, tournées vers l'export, peinent encore à redémarrer».*

Parallèlement à la crise sanitaire, il y a aussi les conséquences dues au Brexit mais surtout la taxe de 25 % appliquée par les États-Unis. Ces deux situations impactent-elles les vignerons du BIVC ?
RJ : *«Cette taxe des 25 % appliquée par le gouvernement américain est un vrai sujet de préoccupation mais il semblerait qu'elle ne soit pas définitive. Nous attendons dès le mois d'octobre des discussions entre l'Union Européenne et les États-Unis à ce sujet. Il y a une vraie lueur d'espoir à ce que la taxe disparaisse d'autant qu'il y a aussi les élections présidentielles qui peuvent faire bouger les choses. Sur la question du Brexit, tout va dépendre les accords bilatéraux, mais pour le moment comme rien n'a changé, il n'y a pas d'incidence. En tous les cas, tous ces évènements nous incitent fortement à nous recentrer sur le marché européen qui est un marché solvable dans lequel les consommateurs connaissent les vins».*

En fil rouge de la saison, il y a la mise en place du plan de filière. Quelle est la philosophie de ce plan et où en est-on dans la mise en œuvre ?
RJ : *«Il faut voir ce plan de filière comme une boîte à outils dans laquelle il y a des guides de bonnes pratiques pour faire progresser les vignerons vers l'amélioration des pratiques environnementales. Au BIVC, nous sommes persuadés que nous pouvons tirer notre épingle du jeu sur la qualité et non pas la quantité. Il faut préciser que nous sommes dans une logique d'accompagnement et non pas de contrôle. L'enjeu est donc de proposer une ambition collective pour que nos consommateurs lorsqu'ils voient nos vins aient la garantie qu'ils sont de très grande qualité. Les prochaines étapes ce sont les phases de test dès septembre dans les vignes et mise en place concrètement à partir de janvier 2021».*

PROPOS RECUEILLIS PAR THÉOPHILE MERCIER

Jeunes agriculteurs

Une Assemblée générale de prestige

Les Jeunes Agriculteurs organisent le jeudi 10 septembre leur assemblée générale en présence de Jérémy Decerle, député européen et ancien président JA national de juin 2016 à mars 2019. Les travaux auront lieu au lycée agricole de Challuy. La matinée sera consacrée à l'élection du nouveau conseil d'administration. Le président actuel Cédric Bernier qui n'a pas souhaité briguer un nouveau mandat va laisser son fauteuil à l'issue de cette AG. Dans l'après-midi, une table ronde est organisée à 14h45 sur le thème : Nouvelle mandature Européenne : Et l'agriculture dans tout ça ? Jérémy Decerle viendra éclairer l'assemblée de ses connaissances acquises aussi bien durant ses années de président JA et désormais au sein du groupe Renew Europe au parlement européen. D'autres invités devraient se joindre aux échanges de cette table ronde. La liste définitive sera connue dans les prochains jours.

THÉOPHILE MERCIER

Agenda

29/08 Fête des Moissons

Dans le cadre de la Fêtes des Moissons & des récoltes Karine Léon, Quentin et Stéphane Aurousseau vous accueillent sur leur exploitation à partir de 17h00 au 10 rue de Tingeat, 58300 Charrin. Au programme : présentation de la conduite en polyculture élevage de vaches charolaises et de porcs plein air mais aussi de l'atelier de transformation porcine en vente directe. Renseignements au 03 8 93 40 92.

"VOTRE SANTÉ EST VOTRE PRIORITÉ. C'EST AUSSI LA NÔTRE."



DÉCOUVREZ GROUPAMA SANTÉ ACTIVE
LA COMPLÉMENTAIRE ADAPTÉE
À VOS BESOINS ET À VOTRE BUDGET

LE BON NUMERO
Pour tout demander et déclarer
09 74 75 0273
(prix d'un appel local à partir d'un fixe)

Groupama
RHÔNE-ALPES AUVERGNE

*Prix d'un appel local à partir d'un fixe.
Groupama Rhône Alpes Auvergne - Caisse régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles de Rhône-Alpes Auvergne - 50 rue de Saint-Cyr - 69251 Lyon Cedex 09 - 779 838 366 RCS Lyon - Entreprise régie par le Code des Assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 4 place de Budapest CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09.Crédit photo : Photographe : Aurélien Chauvaud.

Régulation de corvidés

La campagne 2020-2021 est lancée

Conscient de l'impact des corbeaux freux et corneilles noires sur les productions agricoles (semis, stockage d'aliments, etc) la Fredon Bourgogne Franche-Comté, la Fédération des Chasseurs de la Nièvre et la Chambre d'agriculture de la Nièvre se mobilisent pour apporter des solutions aux agriculteurs du département.



Si vous souhaitez adhérer à cette action collective, merci de vous faire connaître auprès de la Fredon BFC avant le 15 octobre.

Les fortes populations de corbeaux freux et de corneilles noires présentes dans le département de la Nièvre causent chaque année des dégâts importants sur les cultures (parfois plusieurs hectares détruits), provoquent des dégradations sur les menuiseries (arrachage des joints de portes et fenêtres), causent des nuisances sonores et posent des problèmes de salubrité publique. Si le problème est bien connu, avec 224 861 € de dégâts estimés entre 2014 et 2018 (Données FDC58 et CA 58), la protection des cultures face à ces espèces qui ont su s'adapter à nos milieux n'est pas une tâche facile. Et la situation ne semble pas s'améliorer puisque ce ne sont pas moins de 77 000 € de dégâts qui ont été estimés sur le début de cette année 2020 (Donnée CA 58).

L'objectif est de réduire la taille des populations de corbeaux freux et de corneilles noires afin d'en diminuer les impacts sur l'agriculture mais aussi sur l'environnement. En effet, ces deux espèces ont, lorsque les populations sont trop importantes, des impacts non négligeables sur d'autres espèces d'oiseaux (prédation des œufs et des poussins dans les nids) tels que la tourterelle des bois, le busard cendré, le busard des roseaux et la pie-grièche écorcheur.

La mise en place de ce programme de régulation collective permettra, aux agriculteurs adhérents à la Fredon BFC (adhésion de 50 €) et ayant suivi une demi-journée de formation, de piéger les corbeaux freux et les corneilles noires sur leurs parcelles présentes sur une liste de communes mentionnées dans un Arrêté préfectoral spécifique. En plus de cette possibilité, ce dispositif a pour but d'accompagner les agriculteurs adhérents dans la mise en place de moyens de protection des cultures complémentaires tels que l'effarouchement, des interventions à tir par des chasseurs expérimentés mais aussi, autant que possible, des interventions en zones urbaines, lieu de nidification privilégié des corvidés.

La réussite est collective

La réussite de ce dispositif repose sur une forte participation collective des agriculteurs. La coopération entre agriculteurs et chasseurs est d'ores et déjà facilitée par la collaboration entre la Fredon BFC et la FDC 58. Aussi, si vous rencontrez des difficultés face à de fortes populations de corvidés et que vous souhaitez adhérer à cette action collective, merci de vous faire connaître auprès de la Fredon BFC avant le 15 octobre par mail à vlaroche@fredonbfc.fr ou par téléphone au 03 80 25 95 45.

Sans une forte mobilisation de votre part avant cette date, la Fredon BFC, la FDC 58 et la CA 58 ne pourront pas mettre en place cette action dans le département.

THÉOPHILE MERCIER

Contacts utiles : Valentin Laroche – Chargé de mission à la Fredon Bourgogne Franche-Comté

Témoignage Il ne faut pas relâcher la pression

Cyrille Fèvre est céréalier à l'EARL du Gué des Pauvres sur la commune de Brazey-en-Plaine en Côte d'Or. Il fait partie depuis deux ans du programme de régulation collective des corvidés. Il nous explique comment il s'est inscrit dans la démarche : *« C'est un collègue qui est à la fois membre du conseil d'administration de la Chambre d'agriculture de Côte d'Or et louvetier qui m'a parlé du programme mis en place avec la Fredon BFC. J'ai tout de suite accepté, conscient qu'il fallait faire quelque chose. J'ai constaté dès le printemps 2019, les bénéfices de ce programme car les prélèvements de corvidés ont été importants. De mon côté, j'essaie de faire avancer les choses en faisant comprendre à mes collègues qu'il est important de déclarer ses dégâts mais aussi de mettre en place des pièges. Si on se lance collectivement dans la démarche, le travail à faire ne prend pas énormément de temps. Il est également important de ne pas relâcher la pression sur l'administration pour lui faire comprendre que ces dégâts sont un fléau pour nous »* conclut-il.

Gabni

Du changement dans la continuité

Le Groupement des agrobiologistes vient d'élire un nouveau président. Après 10 ans à la tête du syndicat, Xavier Niaux a cédé sa place à Dominique d'Été. L'occasion d'évoquer l'avenir de la filière bio dans le département.



Dominique d'Été (à gauche) succède à Xavier Niaux

Du changement chez les agrobiologistes du département. À 47 ans, Dominique d'Été vient d'être élu président du Gabni par le conseil d'administration. Ce polyculteur-éleveur de limousines arrive dans un contexte favorable, le nombre d'agriculteurs bio ne cesse d'augmenter dans le département : en l'an 2000, il y avait 50 producteurs contre 236 aujourd'hui. *« Il y avait une attente au sein de groupe pour renouveler l'équipe dirigeante. Mais, soyons clairs, il n'y a pas eu de bataille, mon installation est le fruit d'une décision collégiale au sein du groupement. Pour moi le Gabni a toujours été le fondateur historique du bio, c'est donc, en tant qu'exploitant, une référence dans la filière. Je n'étais pas destiné à occuper des fonctions et encore moins à briguer la présidence. Ce qui m'a motivé et décidé à prendre la présidence, c'est l'ambiance sereine qui règne au sein de notre structure où chaque projet est en cohérence avec la ligne du syndicat »* estime-t-il.

Parmi les premiers chantiers de Dominique d'Été, il y a la poursuite du travail relationnel engagé durant les dix ans de présidence de Xavier Niaux : *« Il y a tout intérêt à avoir des échanges constructifs avec tous les acteurs, y compris les chasseurs avec qui nous avons quelques soucis. Mais sachant que nous avons des enjeux communs de biodiversité nous devons arriver à trouver des issues favorables qui aillent dans le sens de l'intérêt général »*. C'est justement un des dossiers sur la table du nouveau président : le niveau d'indemnisation des dégâts de gibiers qui sont pour le moment en dessous du niveau des coûts d'exploitations. *« Ce que l'on veut, c'est la reconnaissance de notre travail et que l'indemnisation soit à hauteur des pertes. Cela fait maintenant six ans que le sujet n'avance pas, ce n'est plus acceptable »* estime le président du Gabni.

Autre dossier d'actualité : l'engouement des consommateurs pour l'agriculture biologique et l'augmentation des conversions. Un contexte qui va obliger le Gabni à trouver de nouveaux débouchés pour ses adhérents. Mais ce développement va devoir se faire en tenant compte de la diminution des aides. *« Il faut que les exploitants, dans leur philosophie, se disent qu'ils n'auront rien et qu'ils fassent ce qu'ils aiment faire, c'est-à-dire produire du bio par conviction et non pas par opportunisme. C'est sans doute une chance de ne plus dépendre d'aide car vous gagnez en autonomie »* conclut Dominique d'Été.

THÉOPHILE MERCIER

Agri demain

EARL de Baye : la fête des moissons réussie

Benoît et Louis Mathé, gérants de l'EARL de Baye ont accueillis la fête des moissons le week-end dernier sur leur exploitation située à Bazolles. Pour leur deuxième participation, les visiteurs ont une nouvelle fois répondu présent.


Une exposition des machines agricoles a été installée dans la cour de la ferme.

Ambiance conviviale ce samedi 22 août à Bazolles où Louis et Benoît Mathé ont organisé pour la deuxième année consécutive la fête des moissons et des récoltes au sein de leur exploitation. Les festivités ont débuté par la traditionnelle présentation de l'exploitation. De manière simple et pédagogique, Louis Mathé a détaillé aux nombreux visiteurs présents l'utilisation possible des céréales récoltées à la ferme : *«Nous produisons du blé, de l'orge, de l'avoine, du triticale, des pois et toutes sortes d'aliments qui peuvent être consommés par des animaux de basses-cours, pour des moutons et des chèvres. À partir de ces céréales nous faisons aussi des petites bottes et de la paille de lin. Celles-ci peuvent être utilisées en litière, en isolation ou pour le paillage du jardin»* a-t-il ainsi détaillé.

Les visiteurs ont pu ensuite interroger directement les deux exploitants et le sujet du glyphosate s'est rapidement invité dans les débats. *«Où en êtes-vous dans l'utilisation des produits phytosanitaires ?»* a ainsi interrogé une dame présente dans l'assistance. Toujours très pédagogue, Louis Mathé a justifié le recours à ce type de produits : *«Nous ne sommes pas en agriculture biologique et nous utilisons des produits mais uniquement lorsque la plante est malade, ce n'est pas systématique. C'est un peu comme vous lorsque vous allez chez le médecin et qu'il vous prescrit un médicament. Et bien en grandes cultures c'est pareil»* s'est défendu le jeune exploitant. L'intervention de cette dame a permis à Benoît Mathé de faire passer un message au sujet des produits labellisés AB mais dont la traçabilité est quasi inexistante: *«J'ai dans les mains un pot de miel bio mais vous ne trouverez aucune trace de miel ni français ou européen. En lisant l'étiquette, nous ne pouvons pas savoir d'où est le produit, pourtant il est bio. Tout cela pour vous dire qu'il faut défendre notre agriculture et que le bio n'est pas forcément la solution à tout. Il faut mieux consommer local, que ça soit bio ou non, et vous aurez ainsi la certitude que la qualité soit au rendez-vous»* a-t-il ainsi martelé.


Louis Mathé a présenté les différentes utilisations des céréales récoltées à la ferme.


Benoît Mathé a profité de la fête des moissons pour faire passer un message sur les produits labellisés AB dont la traçabilité est inexistante.

Des animations pour petits et grands

Pour permettre à tous de découvrir de manière ludique les céréales produites à l'EARL de Baye, Benoît et Louis Mathé avaient organisé un quiz. Une animation qui a remporté un franc succès. Une exposition des machines de la ferme a elle aussi attiré les regards notamment ceux des plus jeunes tout à leur joie de pouvoir monter dans une moissonneuse-batteuse. Enfin, les agriculteurs ont invité Myriam et Thierry Martin, apiculteurs, à venir proposer leur production. Un *food truck* a permis aux derniers visiteurs présents de se restaurer en début de soirée.

Théophile Mercier


Un jeu permettait de découvrir les céréales produites au sein de l'exploitation.


La dégustation de l'apiculteur Thierry Martin a ravi les plus jeunes visiteurs.

Vendanges

Pourquoi vendange-t-on beaucoup plus tôt cette année ?

Cette année, en viticulture, est marquée par une précocité historique dans les dates de vendanges, dans le département. Alors que la tendance est habituellement un démarrage autour du 10 septembre, en moyenne, certains ont commencé à vendanger le vendredi 14 août. Une récolte plus tôt qu'à l'accoutumé qui s'explique par les conditions climatiques.



Cette année viticole est marquée par une précocité historique des vendanges. Certains ont démarré la récolte le 14 août, pour les crémants.

« *Nous sommes cette année sur des dates de vendanges historiques* », lance Guillaume Morvan, conseiller viticole à la Chambre d'agriculture de l'Yonne.

Dans l'Yonne, les vendanges ont commencé très tôt cette année, le vendredi 14 août pour les premiers, dans l'Auxerrois, avec la récolte des crémants. Une précocité rare pour être soulignée alors que la tendance est habituellement un démarrage autour du 10 septembre, ces dernières années. « *Je crois que l'on vendange au moins aussi tôt qu'en 2003, voire plus tôt pour certains* », poursuit le conseiller viticole.

Alors, comment expliquer ce phénomène ? « *C'est un effet climatique* », souligne Guillaume Morvan. « *La vigne a débourré (commencé à pousser) tôt, le 23 mars en moyenne, c'est-à-dire avec déjà 15 jours d'avance sur la moyenne des vingt dernières années. À ce stade-là, nous étions sur le débourrement le plus précoce jamais enregistré. C'était donc déjà assez clair que nous serions sur un millésime précoce* », explique-t-il. « *Si l'on regarde les dix dernières années, il y a quand même eu sept débourrements précoces* ».

Une tendance sur l'échelle nationale. « *Mais cela se voit d'autant plus dans l'Yonne car nous sommes au nord. Auparavant, dans les années quatre-vingt-dix, nous avions facilement 15 à 20 jours de décalage par rapport à la Saône-et-Loire. C'est-à-dire que lorsque la Saône-et-Loire voyait ses vignes commencer à débourrer, cela arrivait 15 à 20 jours après dans l'Yonne. Pareil pour la floraison et la maturité. Maintenant, et en particulier cette année, nous avons commencé à vendanger en même temps qu'eux. Le nord de la Bourgogne a rattrapé le sud de la Bourgogne* », développe Guillaume Morvan.

L'eau, un point positif

Alors que les crémants et les rouges sont quasiment tous récoltés, les viticulteurs vendangent actuellement les blancs. Alors, qu'en est-il des premières impressions sur les rendements ? « *Ils sont très hétérogènes d'une parcelle à l'autre, en fonction de la façon dont la vigne a plus ou moins souffert cette année. Et en fonction des dégâts d'échaudage qui ont été plus ou moins importants* », indique Guillaume Morvan.

Si les pinots noirs ont souffert de la chaleur, ils ont néanmoins reçu de l'eau pendant la phase de maturité. « *A contrario, les chardonnays ont beaucoup plus souffert de l'été et ont pris du décalage. Les pinots noirs ont mûri beaucoup plus vite que les chardonnays. C'est pour cela qu'il y a un décalage plus important que d'habitude entre les parcelles de pinots noirs et celles de chardonnay* », continue-t-il.

Quant à la qualité ? « *Globalement, ce qui est bien, c'est qu'il y a eu de l'eau. Tout le monde n'a pas eu la même quantité d'eau, mais il y en a quand même eu. Rien que sur la dernière semaine, certains secteurs ont eu 30 à 40 mm d'eau* », assure le conseiller viticole de la Chambre. « *Là où il y a eu de l'eau, il y a eu un gain assez net aussi bien en termes de poids des baies, qui ont bien grossi, qu'au niveau de l'amélioration de la maturité. C'est un point positif* », conclut Guillaume Morvan.

CHRISTOPHER LEVÉ

Saint Vincent

L'édition 2021 à Fleys est annulée

Dans le contexte de la crise sanitaire et l'incertitude qui tourne autour des prochains mois, les organisateurs de la Saint-Vincent de Fleys ont décidé d'annuler l'événement qui devait avoir lieu en février 2021, pour le repousser à l'année suivante.

La décision est actée : il n'y aura pas de Saint-Vincent tournante du Chablisien en 2021. Alors qu'elle devait avoir lieu à Fleys les 6 et 7 février prochains, le président de la Saint-Vincent de Fleys, Vincent Laroche, a annoncé que l'événement n'aura pas lieu l'année prochaine. « *Nous avons pris le taureau par les cornes. Nous sommes une association qui organise des Saint-Vincent tournantes et nous ne pouvons pas nous permettre demain d'être dans le rouge. Car il y aurait trop de contraintes sanitaires à respecter pour maintenir cette Saint-Vincent. Et les visiteurs appréhenderaient de venir. Dans ce contexte, nous ne sommes pas dans l'esprit de la fête que l'on retrouve dans les Saint-Vincent tournantes* », explique Vincent Laroche.

La 52e édition de la Saint-Vincent tournante du Chablisien n'aura donc pas lieu en 2021, mais en 2022. « *C'est la première fois que cela arrive, de reporter une Saint-Vincent à cause d'une épidémie. Nous ne sommes pas maîtres de la situation. Nous voulons faire une fête comme d'habitude. Si c'est pour en faire une en comité réduit, cela ne nous intéresse pas* », ajoute Vincent Laroche. C'est donc les 5 et 6 février 2022 que les festivités auront lieu, toujours à Fleys.

La jeunesse au premier plan

La préparation des décors se poursuit pour les habitants de la commune. « *Nous sommes maintenant à 18 mois de la manifestation. Nous continuons donc les ateliers décors* », continue le président de la Saint-Vincent de Fleys. « *Depuis le 17 mars dernier (et le début du confinement) et les règles de distanciations, les gens font des décors chez eux. Nous évitons les gros regroupements. Il faut garder une certaine dynamique et ne pas repousser toutes les préparations* ».

Quand au thème de cette Saint-Vincent désormais programmée en 2022 ? « *Il n'y a pas de thème particulier* », répond Vincent Laroche. « *Ce que nous souhaitons, c'est mettre la jeunesse en avant. Fleys est un petit village où il y a beaucoup de jeunes. Sur les 180 habitants, il y a une cinquantaine de jeunes qui ont moins de 20 ans. C'est une commune dynamique* ».



Avec la crise sanitaire qui se poursuit en France, le président de la Saint-Vincent de Fleys, qui devait accueillir la 52e édition en février 2021, a décidé de repousser les festivités d'un an.

Et qui dit Saint-Vincent dit cuvée spéciale. « *Elle est prête à être mise en bouteille* », assure Vincent Laroche.

Pour financer en partie la Saint-Vincent, des articles à l'effigie de l'événement sont en vente. « *Il y a des verres, des tire-bouchons, des tabliers de sommelier, des doudounes, des bonnets, des chapeaux, des sweat-shirts, des polos… Une multitude de petits articles qui permettent de financer une partie de la Saint-Vincent* », détaille Vincent Laroche. Des articles en vente tous les dimanches matin sur le marché de Chablis, ainsi qu'à la boutique La Vinée (5 bis rue Porte-Noël) à Chablis.

Pour rappel, la Saint-Vincent 2023 aura lieu à Fyé. Celle de 2024 à Fontenay-près-Chablis.

CHRISTOPHER LEVÉ

Colza

« Il y a encore de l'avenir pour le colza »

Alors que récolter du colza dans l'Yonne est devenu difficile ces dernières années, notamment à cause des conditions climatiques, de la forte pression insectes et de la nouvelle directive nitrate, certains agriculteurs persistent et croient en une culture qui était prédominante il y a encore peu, dans le département.


Photo : Chambre d'agriculture de l'Yonne

Les semis de colza ont été faits cette année dans de bonnes conditions pour Jean-Yves Bras, agriculteur à Puits-de-Courson

Une fois n'est pas coutume ces dernières années, les rendements en colza n'ont pas été catastrophiques, sans toutefois être considérés comme bons. En moyenne, dans le département, *« les rendements vont de 5-7 q/ha à 40 q/ha »*, indiquait Gilles Robillard, secrétaire générale de la FDSEA 89, dans un précédent article (cf. édition 1588).

Si certains, comme Jean-Yves Bras, agriculteur à Puits-de-Courson (hameau de Saint-Cyr-les-Colons), ont fait une récolte très compliquée cette année avec des rendements qui vont *« de 0 à 22 q, avec une moyenne à 10 q sur mes 26 ha de colza »*, cette culture reste pour lui, comme pour beaucoup, importante dans leur rotation. *« Le colza est pour moi l'une des meilleures têtes d'assolement »*.

Faire des colzas précoces

Alors, comment expliquer les faibles rendements de cette année ? *« Les colzas étaient prometteurs à la sortie de l'hiver. Puis, il y a eu le coup de sec de mars et avril. Et surtout les coups de gelées fin mars et début avril qui ont fait beaucoup de dégâts »*, explique Jean-Yves Bras. Sans compter la pression insectes toujours forte dans le département. L'hiver doux n'a pas éliminé les nuisibles qui peuvent attaquer les cultures.

Le manque d'eau y est également pour quelque chose. *« Cela fait deux ans que je suis sur un secteur très sinistré l'été, à cause du sec »*, assure Brice Veaulin, agriculteur à Rogny-les-Sept-Écluses. *« Il pleut autour, à cinq ou six kilomètres où les colzas lèvent, mais pas ici. Il n'y a pas de raison à cela, ce sont les conditions climatiques »*.

Malgré tout, Jean-Yves Bras pense *« qu'il y a encore de l'avenir pour le colza dans l'Yonne »*. Même si ce dernier avoue être le seul de son secteur à encore cultiver cette plante.

Quant aux solutions pour espérer voir le colza à nouveau se développer convenablement dans le département ? *« Cela fait maintenant trois-quatre ans que je fais de l'hybride en essayant de sélectionner des colzas qui ont un gros pouvoir de démarrage, d'adaptation à l'automne et de redémarrage au printemps »*, détaille Jean-Yves Bras. *« Maintenant, il ne faut plus hésiter à faire du colza précoce et demi-précoce. Un colza, il faut qu'il soit assez costaud à la sortie de l'hiver et qu'il ne mette pas trop de temps à monter pour échapper aux insectes »*.

Alors, beaucoup sèment de plus en plus tôt. *« Historiquement on semait le colza à partir du 20 août. Depuis deux ans, il y a des recommandations qui nous expliquent qu'il faut faire les semis de plus en plus tôt, pour que les colzas soient plus costauds vis-à-vis des insectes, notamment des grosses altises. Cette année, j'ai commencé une partie de mes semis de colza fin juillet derrière des pois. Le reste début août derrière des blés ou des orges d'hiver »*, développe Brice Veaulin.

Une directive nitrates « pas adaptée »

Brice Veaulin, lui, alimente son colza *« avec un engrais localisé pour y emmener toutes les capacités à démarrer correctement. Depuis que l'on fait les bilans azotés, on met de moins en moins d'azote dans nos sols. Alors on se retrouve avec des sols qui ne sont pas assez riches à l'automne et des plantes qui sont trop vulnérables. Et les insectes vont plus facilement sur une plante vulnérable que sur une plante saine »*.

Une directive nitrate remise en cause pas bon nombre d'agriculteurs. *« Elle n'est pas adaptée au colza »*, affirme Jean-Yves Bras. *« Le fait de ne plus avoir le droit d'apporter de l'azote est une aberration. Car des colzas vont commencer à rougir parce qu'ils vont être en fin d'azote en novembre, alors que cela fait plusieurs années que l'on n'a pas d'hiver. On se tire une balle dans le pied et on pénalise le colza d'entrée. Le cycle s'arrête et le colza commence à hiverner trop tôt. C'est là que les attaques d'insectes viennent s'ajouter et causer de gros dégâts sur la plante »*.

Cette année, les semis ont pu se faire *« dans de bonnes conditions »*, entre deux pluies, pour Jean-Yves Bras. En espérant pour les agriculteurs que 2021 soit enfin propice au colza, comme aux autres cultures.

Christopher Levé


Photo : Chambre d'agriculture de l'Yonne

Malgré des rendements qui restent faibles, certains agriculteurs croient toujours à un avenir du colza dans le département.



Moissons Bio

Des rendements faibles en culture de printemps

Cette année, les moissons en agriculture biologique ne sont pas fameuses. Si en cultures d'automne, les rendements sont proches de la moyenne habituelle, pour les cultures de printemps la récolte est mauvaise. Notamment au niveau des lentilles avec des rendements moyens allant de 0 à 4 q/ha.


Chambre d'agriculture de l'Yonne

Dans l'Yonne, les rendements en cultures de printemps sont faibles en agriculture biologique.

« *Globalement, les cultures d'automne ne s'en sont pas trop mal sorties, malgré une baisse de rendement d'environ 5 q/ha en moyenne* », lance Loïc Guyard, élu à la Chambre d'agriculture de l'Yonne, en charge de l'agriculture biologique. « *Les rendements sont quasiment dans la moyenne des années précédentes* », ajoute Marianne Roisin, conseillère en agriculture biologique à la Chambre d'agriculture de l'Yonne.

A Chigy, Jérôme Vincent retrouve des rendements proches des autres années. « *Sur orge de printemps, je fais 30 q/ha en moyenne avec des disparités selon la date de semis. En blé, je suis à 29 q/ha. Je suis dans ma moyenne pluriannuelle* », détaille-t-il.

C'est au niveau des cultures de printemps que les rendements chutent. « *C'est catastrophique, notamment en lentilles. On est de l'ordre de 0 à 4 q/ha en moyenne* », reprend Loïc Guyard. « *Au niveau de la récolte des féveroles, je suis à peu près à 10 q/ha* », indique Jérôme Vincent. Ce dernier constate également une forte baisse de récolte en pois d'hiver. « *Je suis à 22 q/ha. Il manque 30 à 40 % par rapport à la moyenne des autres années* ».

De mauvaises conditions d'implantation

Alors, comment expliquer les rendements médiocres en culture de printemps ? « *Les conditions d'implantation n'ont pas été bonnes. Il y a eu beaucoup d'eau en février, donc la préparation du sol n'a pas toujours pu être faite dans de bonnes conditions. Ensuite, il y a eu du sec au mois d'avril. Les plantes étaient déjà mal installées. Après, elles n'ont pas été poussantes à cause du sec* », développe Marianne Roisin.

Puis, s'en est suivi le problème des insectes. « *Ils sont arrivés beaucoup plus tôt que d'habitude, fin avril début mai. C'est certainement dû au fait qu'il n'y a pas eu d'hiver* », continue-t-elle. Quant aux cultures d'été (tournesol, soja, maïs ou encore sarrasin) ? « *Elles ne laissent pas présager de supers rendements* », confie Loïc Guyard. « *C'était bien parti avec un sol suffisamment chaud et un peu de pluie. Mais maintenant c'est plus compliqué. Les cultures manquent globalement d'eau et ont souffert de la chaleur* », précise Marianne Roisin. Réponse d'ici quelques semaines.

CHRISTOPHER LEVÉ

Conditions climatiques

La sécheresse s'accentue dans le département

Depuis début août, quatre secteurs sont placés en situation de crise dans le département. Et malgré les séries orageuses des dernières semaines, le déficit hydrique est toujours présent. La sécheresse s'accentue notamment avec le secteur de la Vanne qui passe en alerte renforcée.

Dans un communiqué datant du 20 août, la préfecture de l'Yonne indique que « *malgré des précipitations locales, le déficit en eau est toujours présent et s'accentue dans certains secteurs* ».

Depuis le début du mois d'août, quatre secteurs sont placés en situation de crise : les secteurs Serein Amont, Armançon Amont, Cure et Cousin. Les secteurs Armançon-Serein Aval et Ouanne-Loing sont en alerte renforcée, de même que le secteur de la Vanne, jusqu'alors en alerte. De nouveaux secteurs sont également placés en alerte : Yonne Amont, Yonne Aval, les petits cours d'eau Nord Yonne et Tholon-Ravillon-Vrin-Ocques (déjà en situation d'alerte ces dernières semaines).

Quelques règles à respecter

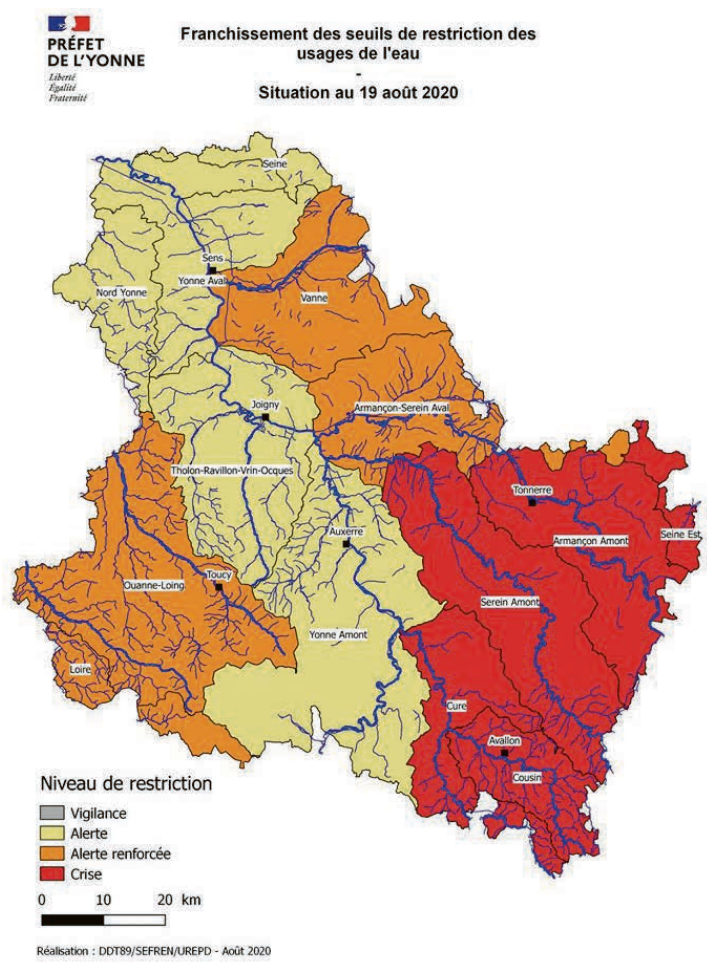
Alors, au niveau agricole, quelles mesures de restriction des usages de l'eau sont mises en place ? Dans les secteurs en crise, l'irrigation est interdite, sauf cultures maraîchères, pépinières, horticoles, cultures porte-graine et arboriculture fruitière dont l'arrosage est possible avant midi et après 20 heures et sauf dérogation spécifique. Aucune mesure de restriction n'est appliquée dans les cas suivants : l'utilisation d'un système de goutte-à-goutte ; l'utilisation de chariot d'irrigation et sub-irrigation en cultures maraîchères, pépinières, horticoles, cultures porte-graine et arboriculture fruitière, si ces techniques sont dotées d'un système de recyclage d'eau ; les prélèvements pour l'abreuvement des animaux. « *En cas d'utilisation d'eau provenant d'une retenue, il est interdit d'irriguer entre 12h00 et 20h00, sauf dérogation du service police de l'eau de la DDT* », précise la préfecture de l'Yonne.

Concernant les secteurs en alerte renforcée, pour l'irrigation des grandes cultures, cultures fourragères, cultures légumières de plein champ : les prélèvements en cours d'eau, nappes d'accompagnement et eau souterraine sont interdits entre midi et 20 heures et du samedi midi au dimanche 20 heures (dans les secteurs en alerte, les interdictions sont entre midi et 20 heures toute la semaine).

Quant à l'irrigation des cultures maraîchères, pépinières, horticoles, cultures porte-graine et arboriculture fruitière : les prélèvements en cours d'eau, nappes d'accompagnement et eau souterraine sont interdits entre midi et 20 heures (pas d'interdiction dans les secteurs en alerte).

Aussi, aucune mesure de restriction n'est appliquée pour l'utilisation d'un système de goutte-à-goutte et pour les prélèvements pour l'abreuvement des animaux, dans les secteurs en alerte.

CHRISTOPHER LEVÉ



Dans le département, la sécheresse continue de s'accentuer, notamment avec le secteur de la Vanne placée en alerte renforcée.

APLBG

Un dispositif pour aider les producteurs Savencia à investir

L'Association des Producteurs de lait Bongrain-Gérard, qui regroupe des éleveurs laitiers de l'Yonne, de Haute-Marne, de Moselle et de Haute-Saône, est à pied d'œuvre pour conserver des producteurs laitiers dans une zone en forte déprise.

L'après quota laitier était une grande inconnue pour les producteurs. Et les OP (organisations de producteurs) fondées à ce moment-là étaient vouées principalement à défendre les producteurs pour la fixation du prix du lait. Ce rôle, renforcé par la loi Sapin II, puis par les États généraux de l'alimentation, n'est pas encore efficient. Il est très difficile de faire prendre en compte le prix de revient du lait dans un monde où les industriels de la transformation sont en tension et où les GMS regroupées font pression sur les prix. Leur deuxième mission fondatrice est de gérer les volumes entre les producteurs d'une même OP.

Mutualiser les énergies

L'APLBG, reconnue en 2014 et qui regroupe une trentaine de producteurs icaunais n'échappe pas à la règle. Afin de mutualiser ses forces avec d'autres, l'OP a rejoint Sunlait en 2015. Cette AOP (association d'organisations de producteurs) verticale regroupe 1 787 producteurs qui vendent leur lait au groupe Savencia (ex Bongrain).

Si le rôle de l'AOP est de faire prendre en compte le prix de revient dans la fixation du prix du lait, elle travaille aussi sur d'autres dossiers pour apporter un souffle aux producteurs laitiers. En effet, dans les dix ans à venir, 50 % des éleveurs laitiers seront en retraite et n'ont pas forcément de repreneur. Charge de travail conséquente, astreinte quotidienne avec les traites, difficultés à recruter des vachers, sécheresses estivales, les éleveurs cumulent les handicaps et ne peuvent pas avoir de vision à terme sur le prix du lait. Après une année 2019 relativement correcte, l'année 2020 enregistre un prix du lait en forte baisse et une pression sur les volumes produits au printemps en raison de la Covid-19.

Il faut donc aller chercher des dispositifs pour soutenir l'investissement laitier et pérenniser les fermes laitières. Le grand Est perd chaque année des producteurs de lait sauf dans les zones d'AOC. Sunlait a donc décidé de négocier avec son acheteur un soutien aux investisseurs. C'est le dispositif *« Éleveur laitier demain »* qui est né de ce travail. Une aide aux investissements sur les ateliers laitiers : bâtiments, robots de traite, matériels visant à faciliter l'autonomie ou la sécurité des éleveurs.

Une aide spécifique pour les producteurs Savencia

Les éleveurs adhérents à l'APLBG et qui souhaitent investir peuvent donc se rapprocher de leur animatrice pour remplir un dossier. Si le montant de l'investissement dépasse 50 000 €, ils peuvent prétendre à une aide de 5 % plafonnée à 10 000 € qui leur sera versée par la laiterie en trois fois, dont un acompte avant les travaux. Le dossier est assez simple à remplir et bénéficie à tous les porteurs de projets. Une fois rempli, le dossier est examiné en commission entre la laiterie et les responsables de l'APLBG qui valident ou non les investissements et les montants.

Cette aide annexe est un *« coup de pouce »* non négligeable qui permet à l'éleveur d'investir plus sereinement. Cette aide est cumulable avec les aides du PCAE et est strictement interne aux producteurs Savencia. Mais elle pose une pierre à l'édifice que sont en train de devenir les OP. Si aller chercher du prix est compliqué, le rôle des OP ne doit pas se cantonner à la seule négociation du prix qui reste aujourd'hui une tâche laborieuse. Elles peuvent aussi, et ce dispositif en est la preuve, aller chercher de la valeur et de la sécurisation ailleurs, garantissant ainsi aux producteurs une meilleure lisibilité.



Sunlait, c'est 900 000 millions de litres de lait vendus au groupe Savencia en 2019.

FDSEA DE L'YONNE

Sunlait en quelques chiffres

Sunlait, c'est 10 organisations de producteurs fondatrices. C'est également 17 887 producteurs et 900 millions de litres de lait vendus au groupe Savencia en 2019. Créé en 2015, Sunlait permet aux organisations de producteurs adhérentes de mutualiser les forces sur des dossiers qui leur sont propres : gestion des volumes, négociation du prix et les aspects juridiques liés au contrat.

L'exemple du dispositif d'aide à l'investissement pour une stabulation

A La Chaussée (commune de Butteaux), Sandrine Villain, productrice Savencia, a pu bénéficier de ce dispositif d'aide à l'investissement. *« Nous avons fait ce dossier pour une stabulation avec salle de traite, neuve. La salle de traite qui était là à l'origine n'était plus aux normes. Comme nous voulions augmenter le cheptel, il n'y avait plus assez de place pour cela. Nous avons pu bénéficier d'une aide de 10 000 euros pour notre bâtiment. C'est l'APLBG qui nous a proposé de monter ce dossier lorsqu'ils ont su notre projet de bâtiment. La construction a débuté en 2018 et le bâtiment est opérationnel depuis janvier 2020 »*, indique-t-elle.

Quant aux éléments à transmettre pour le dossier ? *« Il faut donner les devis et les factures acquittées. Et pour pouvoir bénéficier de l'aide, il faut répondre à certains critères : par exemple pour la salle de traite, si elle répondait au critère d'améliorer les conditions de travail et si elle permettait d'augmenter la production »*, détaille Sandrine Villain.



Sandrine Villain, productrice Savencia à La Chaussée (Butteaux) a pu bénéficier de l'aide à l'investissement pour sa nouvelle stabulation.

CHRISTOPHER LEVÉ

▸ Agenda

3 septembre
Innov'action : produire des plants de pommes de terre

Le jeudi 3 septembre, la Chambre d'agriculture de l'Yonne organise une matinée Innov'action, de 9 h 30 à 12 h 30 dans ses locaux à Auxerre sur le thème : produire des plants de pommes de terre.

8 septembre Assemblée générale de la SDAE

Le mardi 8 septembre aura lieu l'assemblée générale de la Section des anciens exploitants de l'Yonne (SDAE), à 9 h 45, au restaurant de l'hôtel Mercure à Appoigny.

14/09 AG de l'association du Soumaintrain

Le 14 septembre, à 14 heures, à la salle des fêtes de Soumaintrain (7 grande rue) se tiendront les assemblées générales extraordinaire et ordinaire de l'Association de défense et de promotion du fromage de Soumaintrain. Une intervention thématique sur l'influence du changement climatique sur l'alimentation des vaches laitières en zone IGP, par Alyzé et CLCO aussi lieu lors de l'après-midi.



Rencontre

La Région, invitée à découvrir la réalité des zones intermédiaires

Marie-Guite Dufay, présidente du Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté, est venue en Côte-d'Or pour écouter et comprendre les attentes d'un monde agricole en souffrance, mais néanmoins porteur de solutions.



C'est dans un Gaec de Côte-d'Or situé sur le plateau châtillonnais que Marie-Guite Dufay (au centre) a été conviée par la profession agricole, afin d'avoir une vision concrète des difficultés rencontrées par les exploitations qui opèrent sur les zones intermédiaires.

« *Vous devriez venir plus souvent ! Vous faites tomber la pluie !* » Cette remarque dite, sur le ton de la plaisanterie, était adressée à Marie-Guite Dufay, la présidente du Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté. Effectivement, quelques gouttes ont fait leur apparition à l'arrivée de l'élue au Gaec de la Contrée, dans le village d'Ampilly les Bordes, au nord de la Côte-d'Or, mais elles furent bien timides et vite oubliées. À l'image de la faiblesse des précipitations observées sur ce plateau du châtillonnais depuis des semaines. En ce mardi 25 août, la problématique du manque d'eau figurait en bonne place sur les thèmes inscrits au programme de cette visite, mais elle n'était pas la seule. Répondant à l'invitation de la FRSEA de Bourgogne Franche-Comté, des JA BFC et de la Chambre régionale d'agriculture, Marie-Guite Dufay venait débattre, mais surtout écouter ce que la profession agricole dans son ensemble souhaitait exprimer, à propos des zones intermédiaires (ZI) aux terres à faible potentiel, à propos de la future PAC, du plan de relance… les sujets ne manquaient pas ! Cette rencontre, Christophe Chambon, nouveau président de la FRSEA, l'avait souhaitée dès sa prise de fonction, le 6 juillet dernier, avec son nouveau conseil d'administration. Pour accueillir la présidente, il était entouré de Florent Point (président des JA BFC) et l'évènement a eu lieu en présence de plusieurs présidents de fédérations départementales (Fabrice Faivre, FDSEA21, Damien Brayotel, FDSEA89, Emmanuel Aebischer, FDSEA70, Christophe Buchet FDSEA39), de Christian Decerle, président de la Chambre régionale d'agriculture, de Vincent Lavier, son homologue pour la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or et de nombreux autres responsables d'organisations professionnelles agricoles.

« Problématiques territoriales »

De son côté, Marie-Guite Dufay était entourée de Sophie Fonquernie, vice-présidente du Conseil régional en charge de l'agriculture, de la viticulture et de l'agroalimentaire, et de Michel Halliez, directeur de l'agriculture et de la forêt au sein de la Région. Inviter la présidente de Région n'était pas le fait du hasard : c'était une manière de souligner que les difficultés du monde agricole en Bourgogne Franche-Comté sont, comme le soulignait Christophe Chambon, *« des problématiques d'ordre territorial et pas seulement agricole »*. Et puis, ne l'oublions pas, la Région est aussi en charge de la gestion de certains fonds européens (Feder, Feader), un aspect à prendre en compte alors que se profile la PAC 2021-2027. Bref : avoir l'oreille de cette collectivité peut s'avérer très utile. Encore fallait-il pouvoir illustrer les difficultés du moment par un exemple concret. Le Gaec de la Contrée, au sein duquel sont associés Clément Babouillard et ses parents permettait à Marie-Guite Dufay de toucher du doigt ce que traverse une exploitation située en ZI (voir encadré). Sur ces zones, en tout cas, comme le soulignait Christophe Chambon, *« l'attente d'un rééquilibrage des aides européennes dans la future PAC est forte »*. Le fait est que, sur les ZI de Côte-d'Or mais aussi de l'Yonne voisine, depuis 2014, les rendements sont à la baisse. Selon CER France, on n'atteint même pas les 1 000 euros/ha avec les aides découplées, alors qu'on devrait les atteindre sans… Fabrice Faivre a décrit à Marie-Guite Dufay cette *« triple peine »* que constitue, dans les ZI, la baisse des aides PAC, le changement climatique favorisant les attaques d'insectes ravageurs et l'impossibilité croissante du recours aux matières actives permettant de lutter contre ces insectes. Clément Babouillard est d'ailleurs revenu sur l'exemple des betteraviers qui ont très récemment obtenu le retour de néonicotinoïdes afin de lutter contre des pucerons vecteurs d'une jaunisse qui a ravagé leur culture cette année : *« Si nous avions une telle solution pour le colza, on pourrait encore en faire… »*.

Une puissance publique qui doit accompagner

Quant à la question de l'eau, Guillaume Moyot, secrétaire général des JA 21 mettait les pieds dans le plat en rappelant qu'il fallait savoir *« où l'on voulait emmener l'agriculture »*, pointant des suppressions dévastatrices d'aménagements sur le lit tout proche de la Seine. La présidente de Région avait été claire d'emblée : *« je ne suis pas là pour faire des annonces mais pour travailler avec vous »*. Marie-Guite Dufay a néanmoins souligné qu'écouter les agriculteurs et découvrir leur réalité pouvait faire évoluer des points de vue : *« Si des solutions existent, certaines réclament du temps pour se mettre en place et il faut voir comment la puissance publique peut prendre en compte ce besoin de temps exprimé par les agriculteurs en souffrance »*. L'élue a rappelé l'implication de la Région en matière de communication afin de promouvoir les productions agricoles locales, consécutivement à la crise du Covid. Marie-Guite Dufay, qui se dit pourtant opposée au photovoltaïque au sol, se demandait néanmoins si cela ne pourrait pas constituer une solution, dans des cas de terres à très faible potentiel. Une interrogation prolongée par Sophie Fonquernie qui voit dans les difficultés du moment la possibilité, pour les ZI, de s'engager plus avant dans des solutions expérimentales telles que l'agroforesterie ou des essais de nouvelles variétés de cultures. Encore faudrait-il que le monde agricole puisse les mener sereinement, ces éventuels essais, et plusieurs participants à la journée du 25 août ont rappelé à l'élue que ce n'était pas toujours le cas… *« Des solutions, nous en avons,* concluait Jacques de Loisy, président de la commission Productions végétales à la FDSEA 21. *Mais elles réclament du pragmatisme. Sur le 2ème pilier de la PAC, on peut demander que la Bourgogne Franche-Comté soit mieux dotée. Il faut redonner de l'élan de trésorerie aux exploitations, via la PAC, avant d'enclencher des investissements face au dérèglement climatique. Il y a aussi le projet d'un plan de relance « Protéines » au niveau national qui peut profiter à tout le monde, à condition qu'on accompagne financièrement les exploitants confrontés à des marges brutes en baisse. Il peut constituer un vrai projet d'avenir pour la BFC. Quant aux investissements face au dérèglement climatique, ils peuvent se traduire sur l'agriculture de précision, sur l'eau, sur l'énergie, en accompagnant le financement des raccordements au réseau pour le photovoltaïque par exemple. Enfin, la Région peut aussi réfléchir à l'investissement dans le stockage, à travers un plan bâtiments… »* Si Marie-Guite Dufay n'amenait pas la pluie avec elle, elle représentait néanmoins le 25 août une collectivité porteuse de nombreux espoirs.

Une recherche permanente de solutions alternatives

Afin d'expliquer à la présidente de Région les difficultés qui se posent à une exploitation située en zone intermédiaire, Clément Babouillard n'a pas eu besoin d'aller très loin : tout près d'un de ses bâtiments la structure du terrain sur lequel il travaille révèle bien la mince couche de terre, synonyme de potentiel réduit. L'exploitation est en polyculture-élevage sur un total de 620 hectares, dont 580 en cultures. *« Nous tentons,* précise Clément Babouillard, *de compenser la faible rentabilité à l'hectare par une surface plus grande. Face aux pertes de revenus entraînées par le dérèglement climatique et la quasi impossibilité de poursuivre les cultures de colza ou de moutarde, nous tentons de trouver des solutions. Cela peut passer par de la production d'énergie solaire, nous avons aussi un projet de méthanisation, mais ici, une année sur trois, nous avons un revenu négatif ou proche de zéro. Et encore, nous sommes assurés ! ».* Pour illustrer son propos l'exploitant explique que la marge nette sur les pois a été, lors de la dernière récolte, de 9 euros par hectare et pour le tournesol, c'est une perte sèche de 50 euros par hectares qui a été enregistrée. Cette année, seul le blé apportera du résultat positif mais ce gain ne suffira pas à compenser les mauvaises performances des autres cultures. Le Gaec cherche par tous les moyens à réduire ses coûts de production, en privilégiant, par exemple, le matériel d'occasion plutôt que le neuf, en pratiquant l'entraide avec ses voisins, mais avec des aides PAC trop faibles et peu de possibilités de modifier l'assolement, le sentiment qui prévaut aujourd'hui est celui d'une impasse.

Législation

Réduction forfaitaire des cotisations sociales des non-salariés agricoles

Suite à l'épidémie de covid-19, et afin de faire face aux difficultés rencontrées par les exploitants agricoles, le gouvernement a mis en place une réduction forfaitaire des cotisations et contributions sociales 2020 pour certains non-salariés agricoles. Attention toutefois : les textes législatifs et réglementaires n'étant pas encore parus, les informations données ici sont susceptibles d'être modifiées.

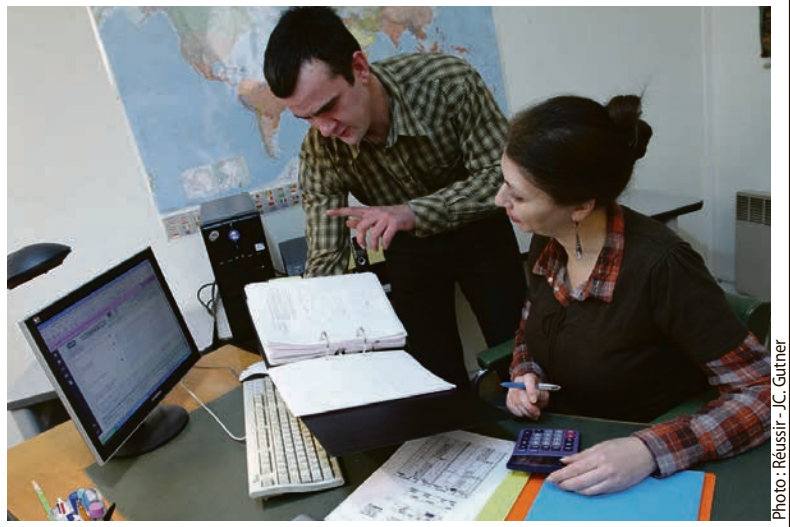


Photo : Réussir - JC. Gutner

Pouvez-vous bénéficier de la réduction forfaitaire ?

Vous pouvez bénéficier de la réduction forfaitaire de cotisations et contributions sociales si vous êtes un chef d'exploitation ou d'entreprise agricole ou un cotisant de solidarité et que :

- vous exercez votre activité principale dans certains secteurs particulièrement impactés par la crise sanitaire liée au covid-19 (tourisme, restauration, activités équestres, gestion de jardins botaniques et zoologiques et des réserves naturelles, etc.) En pratique, il s'agit des secteurs visés à l'annexe 1 du décret n° 2020-757 afférent au fonds de solidarité.
- vous exercez votre activité principale dans certains secteurs dépendant des secteurs particulièrement affectés par la crise sanitaire liée au covid-19 (culture de plantes à boissons, culture de la vigne, aquaculture, etc.) et que vous avez subi une perte importante de chiffre d'affaires ou de recettes. En pratique, il s'agit des secteurs visés à l'annexe 2 du décret n° 2020-757 afférent au fonds de solidarité.
- vous exercez votre activité principale dans un secteur autre que ceux particulièrement touchés par la crise sanitaire ou en dépendant mais votre activité implique l'accueil du public et vous avez fait l'objet d'une fermeture administrative (et non volontaire).

Précisions :

- Critère de l'activité principale : il s'agit de votre activité prépondérante, c'est-à-dire celle vous procurant le montant de chiffre d'affaires ou de recettes le plus important.
- Critère de la baisse de chiffre d'affaires ou des recettes :

La baisse du chiffre d'affaires doit être :

- Soit d'au moins 80 % durant la période comprise entre le 15 mars 2020 et le 15 mai 2020 par rapport à la même période l'année précédente ou, par rapport au chiffre d'affaires mensuel moyen de l'année 2019 ramené sur deux mois. À noter : pour les entreprises créées après le 15 mars 2019 et avant le 10 mars 2020, la baisse du chiffre d'affaires s'apprécie par rapport au montant moyen calculé sur deux mois du chiffre d'affaires réalisé entre la date de création de l'entreprise et le 15 mars 2020.
- Soit d'un montant égal à au moins 30 % du chiffre d'affaires réalisé en 2019. Cette baisse s'apprécie en comparant le chiffre d'affaires réalisé durant la période comprise entre le 15 mars et le 15 mai 2020 par rapport à la même période de l'année précédente. À noter : pour les entreprises créées entre le 1er et le 14 mars 2019, le montant de baisse de chiffre d'affaires doit être égal à 30 % du chiffre d'affaires réalisé entre la date de création de l'entreprise et le 31 décembre 2019. (Voir encadré).

Quel est le montant de la réduction forfaitaire ?

Votre réduction forfaitaire sera égale à :

-2 400 € si votre activité relève des secteurs particulièrement impactés par la crise sanitaire ou des secteurs en dépendant (et que vous avez subi une baisse de chiffre d'affaires).

-1 800 € si votre activité relève de secteurs autres que ceux particulièrement impactés par la crise sanitaire liée au covid-19 ou en dépendant mais que votre activité implique l'accueil du public et que vous avez fait l'objet d'une fermeture administrative.

La réduction forfaitaire est imputable sur les cotisations et contributions sociales que vous devez à la MSA au titre de l'année 2020 (sur les revenus professionnels 2019). En revanche, elle n'est pas imputable sur les cotisations conventionnelles : Val'Hor, FMSE et Vivea / Agefos PME. Lorsque la réduction forfaitaire ne couvre pas l'ensemble de vos cotisations et contributions dues au titre de l'année 2020, vous restez redevable des cotisations et contributions restantes. En revanche, lorsqu'elle excède le montant des cotisations et contributions dues à la MSA au titre de 2020, le reliquat de réduction n'est pas reportable sur l'année suivante.

Cette réduction forfaitaire est-elle cumulable avec d'autres dispositifs ?

Elle est cumulable avec tous les dispositifs de taux réduits, d'abattements d'assiette et d'exonération (Acre, exonération jeune agriculteur, taux réduits de PFA et d'Amexa, etc.). En revanche, cette réduction n'est pas cumulable avec l'option dérogatoire pour l'assiette forfaitaire Nouvel installé au titre des cotisations 2020.

Quelles sont les démarches à réaliser pour bénéficier de cette réduction forfaitaire ?

Si vous êtes éligibles à la réduction forfaitaire et que vous souhaitez en bénéficier, vous devez remplir un formulaire spécifique téléchargeable sur le site bourgogne.msa.fr et le transmettre à votre MSA. Vous avez jusqu'au 15 septembre pour retourner ce formulaire. Votre option est irrévocable. Si vous optez pour la réduction forfaitaire, vous ne pourrez plus opter pour l'option dérogatoire pour l'assiette nouvel installé au titre des cotisations 2020. L'application de ce dispositif, par votre caisse de MSA, suite à l'envoi de votre formulaire, ne préjuge pas d'éventuelles régularisations pouvant intervenir suite à une vérification des conditions permettant d'en bénéficier par les agents de contrôle mentionnés à l'article L.724-7 du code rural et de la pêche maritime.

FRSEA Bourgogne Franche-Comté

Exemple pour l'appréciation de la baisse du chiffre d'affaires

Un horticulteur a réalisé un chiffre d'affaires, en 2019, de 80 000 €. En pratique, il a réalisé la moitié de son chiffre d'affaires sur la période allant du 15 mars au 15 mai (40 000 € sur la période).
En 2020, durant la période allant du 15 mars au 15 mai, il a réalisé un chiffre d'affaires de 10 000 €.
L'horticulture est un des secteurs considéré comme « *dépendant des secteurs particulièrement impactés par la crise sanitaire* ». Ainsi, pour bénéficier de la réduction forfaitaire covid, l'horticulteur doit justifier d'une baisse de son chiffre d'affaires. Il a le choix entre plusieurs méthodes de calcul :

– **Méthode 1 : baisse du chiffre d'affaires d'au moins 80 % durant la période comprise entre le 15 mars 2020 et le 15 mai 2020 par rapport à la même période de l'année précédente. Baisse du chiffre d'affaires : (40 000 - 10 000) * 100 / 40 000 = 75 %. Cette méthode ne permet pas de remplir le critère de baisse du chiffre d'affaires.**

– **Méthode 2 : baisse du chiffre d'affaires d'au moins 80 % durant la période comprise entre le 15 mars 2020 et le 15 mai 2020 par rapport au chiffre d'affaires mensuel moyen de l'année 2019 ramené sur deux mois. Chiffre d'affaires mensuel moyen de l'année 2019 ramené sur 2 mois (80 000 /12) * 2 = 13 333,33 €. Baisse du chiffre d'affaires : (13 333,33 – 10 000) * 100 / 13 333,33 = 25 %. Cette méthode ne permet pas de remplir le critère de baisse du chiffre d'affaires.**

– **Méthode 3 : baisse du chiffre d'affaires d'un montant égal à au moins 30 % du chiffre d'affaires réalisé en 2019. Cette baisse s'appréciant en comparant le chiffre d'affaires réalisé durant la période comprise entre le 15 mars et le 15 mai 2020 par rapport à la même période de l'année précédente. Montant minimal de la baisse de chiffre d'affaires devant être atteint : 30 % * 80 000 = 24 000 €. Baisse du chiffre d'affaires sur la période 15 mars – 15 mai : 40 000 – 10 000 = 30 000 €. Cette méthode permet de remplir le critère de baisse du chiffre d'affaires.**

En bref

Rentrée La MSA Bourgogne verse l'Allocation de rentrée scolaire (ARS)

Versée dès le 18 août par la MSA Bourgogne, l'Allocation de rentrée scolaire (ARS) aide, chaque année, les familles à financer les dépenses générées par la scolarité de leurs enfants, âgés de 6 à 18 ans.
Compte tenu des conséquences sociales de la crise épidémique et comme annoncé par le Premier ministre, le 15 juillet, l'allocation de rentrée scolaire est majorée, exceptionnellement, de 100 € supplémentaires.
Cette année, 3 317 enfants bénéficient de cette allocation pour un montant de 2,6 millions d'euros.
Selon la revalorisation exceptionnelle, 500 000 € supplémentaires sont versés par rapport à 2019.
L'ARS est versée automatiquement sur les comptes bancaires à partir du 18 août. Le délai de virement est variable selon les banques.
Le montant de l'allocation de rentrée scolaire dépend de l'âge de l'enfant :
– de 6 à 10 ans : 469,97 euros
– de 11 à 14 ans : 490,39 euros
– de 15 à 18 ans : 503,91 euros
Pour les 16-18 ans, afin de bénéficier de l'ARS, n'oubliez pas de déclarer à votre MSA que votre enfant est toujours scolarisé ou en apprentissage pour la rentrée 2020-2021.
Cette démarche s'effectue directement en ligne sur bourgogne.msa.fr, dans Mon espace privé. Pour plus d'information sur l'ARS et les démarches à effectuer, rendez-vous sur : https://bourgogne.msa.fr/lfy/web/msa-de-bourgogne/famille/allocation-rentree-scolaire



Semis tardifs du colza

Quels sont les risques ?

Dans les secteurs où les conditions sèches se poursuivent sur fin août, quels sont les risques de semer du colza plus tardivement sur septembre ?


Le semoir monograine est conseillé pour les semis tardifs (mais aussi pour les autres dates de semis).

Si cette pratique n'était pas rare il y a encore quelques années, la réponse à cette question n'est plus aussi simple dans le contexte « ravageurs d'automne » que nous vivons actuellement.

Un semis jusqu'à mi-septembre est envisageable

Un semis jusqu'à mi-septembre est envisageable mais il sera plus risqué en sol superficiel qu'en sol profond. En effet le colza sera moins vigoureux et bénéficiera moins longtemps de conditions poussantes à l'automne. De plus, un colza qui lève tardivement sera plus exposé aux ravageurs d'automne, les altises d'hiver notamment, lorsqu'il sera à un stade jeune sensible (levée – 4 feuilles). Néanmoins, des expériences les années précédentes ont montré des résultats moyens à satisfaisants pour des semis à cette date.


Semis tardif de colza au 4 octobre (au fond semis précoce)

Que faire pour limiter au maximum la prise de risque ?

Passé le mois d'août, l'intérêt d'associer des légumineuses gélives au colza est moindre car elles ne se développeront pas suffisamment pour jouer leur rôle. Il n'est donc pas utile d'investir un coût de semences supplémentaire.

Le poste désherbage anti-dicotylédones peut également être optimisé en optant pour une stratégie en post-levée qui sera mise en œuvre uniquement si la culture est implantée et jugée apte à passer l'hiver (peuplement, développement, état sanitaire). Attention toutefois à ne pas négliger la lutte contre les graminées adventices et la gestion des repousses qui peuvent concurrencer très fortement le colza en début de cycle.

Tout mettre en œuvre pour réussir l'installation

Les semis tardifs renforcent plus que jamais la nécessité de mettre en œuvre des pratiques favorables à l'installation du colza :

- Garantir une bonne qualité d'implantation : dans ces situations, les semis au semoir monograine sont conseillés pour régulariser et faciliter la levée
- Assurer la croissance continue des colzas en veillant à ce que l'alimentation azotée et phosphatée ne soit pas limitante. Privilégier les apports de matières organiques. À noter que les semis tardifs ont des besoins en azote plus faibles à l'automne que des levées précoces car la biomasse formée en entrée hiver sera comparativement plus faible :
- Favoriser les génétiques avec de bonne vigueur[1]. Le choix d'une variété vigoureuse est ici indispensable, notamment dans les parcelles les plus superficielles et/ou à forte pression ravageur.
- Limiter autant que possible la dispersion des altises (petites et grosses). Dans ces situations où le colza sera moins vigoureux, attention à ne pas détruire les repousses de colza dans les parcelles à proximité des parcelles semées. Les plantes ne seront pas en capacité de compenser face à cet afflux rapide de ravageurs.
- Et surtout, observer visuellement l'état végétatif et relever les captures d'insectes des cuvettes jaunes au moins 1 fois par semaine sont les meilleures techniques pour une surveillance assidue.

M. Geloen, Terres Inovia

[1] Retrouvez les informations par variété dans l'article « Caractérisation des variétés vis-à-vis de la vigueur et des ravageurs : où en sont les travaux de l'institut ? » qui est disponible sur www.terresinovia.fr dans la rubrique Actus.

Tournesols

Récolter à maturité sans attendre

En 2020, les semis de tournesol se sont étalés sur plus d'un mois : de fin mars à la mi-mai notamment du fait du manque de pluie sur avril et des retournements tardifs de cultures d'hiver.

Les levées ont logiquement suivi la même tendance et aujourd'hui les tournesols les plus précoces arrivent à maturité particulièrement dans les secteurs à réserve utile en eau limitée. Inversement, les parcelles de tournesol les plus tardives viennent de finir leur floraison. Les récoltes seront donc très étalées cette année.

Récolter à maturité, pas après

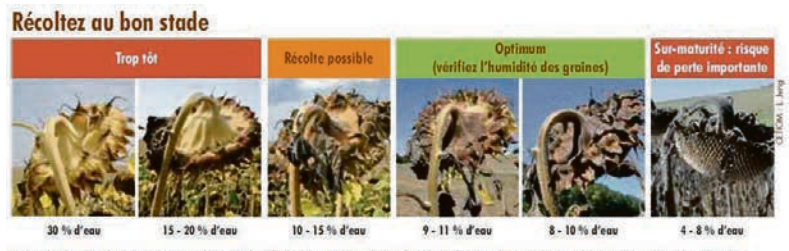
La récolte à surmaturité est fréquente en tournesol. Il est important de rappeler que le tournesol est fragile quand il est à maturité. Il est donc risqué de laisser sur pied des tournesols à maturité car les pertes de rendement peuvent être importantes (dégâts d'oiseaux, sclérotinia, botrytis, verse). Récolter dès la maturité si possible (contacter son OS pour savoir s'il peut réceptionner vos graines).

Les semis antérieurs au 15 avril seront récoltables avant fin septembre

D'après les simulations de prévision de date de récolte (climat réel pris en compte jusqu'au 12 août), les semis antérieurs au 15 avril qui ont bénéficié d'eau pour lever pourraient être récoltés avant fin septembre ce qui est l'objectif visé. Dans les situations précoces, des récoltes seront possibles sur la dernière décade d'août ce qui est relativement exceptionnel.

Des difficultés à prévoir pour les semis tardifs

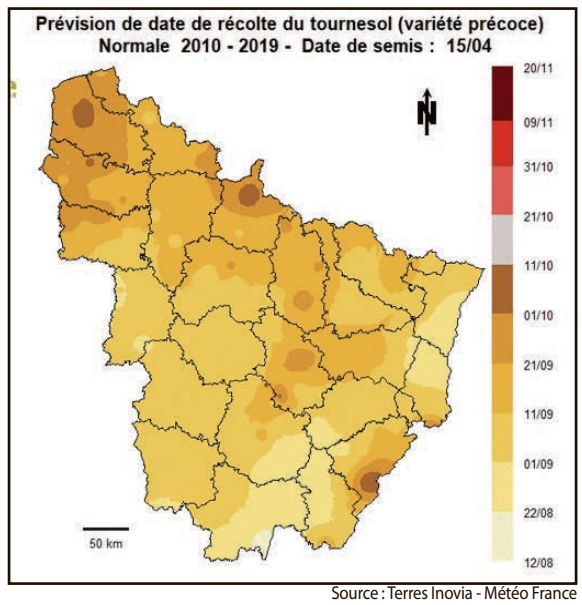
En revanche, les semis tardifs de tournesol pourraient se récolter à partir de fin septembre jusqu'en octobre. Cette période est beaucoup moins favorable à la récolte d'un point de vue climatique et des bioagresseurs (réduction de la durée du jour, pluies, brouillards persistants, maladies de fin de cycle, verse, oiseaux…). Dans ces situations, on peut envisager de récolter dès que possible et de faire sécher. Cette stratégie permet de limiter les pertes de graines et de libérer la parcelle pour implanter le blé suivant dans les meilleures conditions possibles.



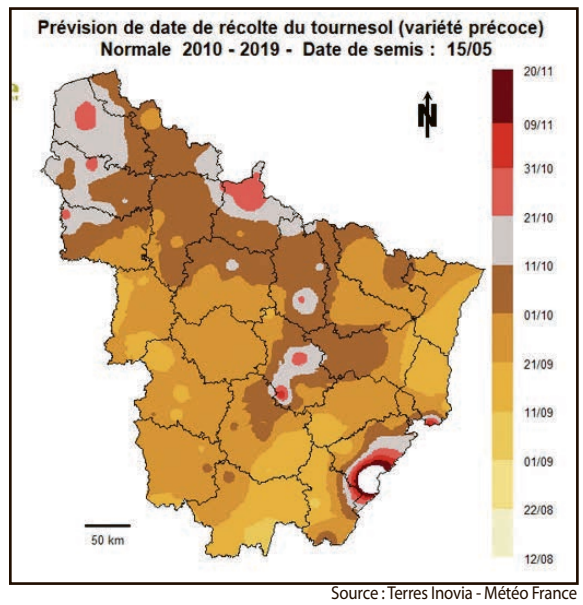
Parcelles hétérogènes : récolter dès que la majorité de la parcelle a atteint le stade optimal

Une des principales difficultés reste d'évaluer le stade optimal de récolte à l'échelle de la parcelle. Il faut tenter de récolter dès lors que la majorité de la parcelle a atteint le stade optimal. Attendre les plantes les plus en retard conduirait à récolter la majorité de la parcelle à sur maturité et donc à s'exposer à des pertes de capitules. Sans oublier que plus on avance dans l'automne, plus on risque d'avoir une humidité ambiante qui se maintienne, limitant d'autant la perte d'humidité des graines et réduisant les plages de récolte en bonnes conditions.

L. Jung et M. Geloen, Terres Inovia



Source : Terres Inovia - Météo France



Source : Terres Inovia - Météo France

Bilan de campagne blé

Des rendements hétérogènes mais la qualité est là !

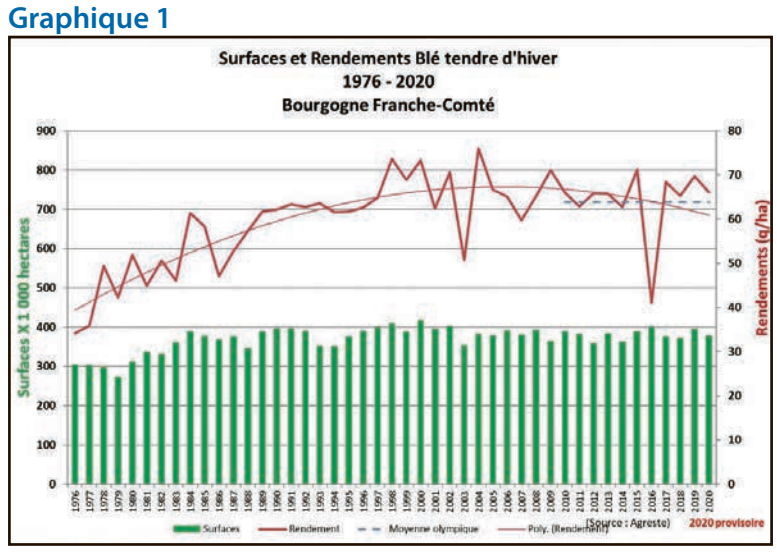
En 2019-2020, le cumul des surfaces implantées en blé tendre d'hiver en Bourgogne Franche-Comté s'établit à 378 000 ha, dont plus de la moitié dans les départements de l'Yonne, de la Côte d'Or et de la Nièvre.

La récolte de blé tendre d'hiver 2020 s'annonce inférieure à la moyenne décennale en Bourgogne tandis qu'en Franche-Comté, avec des sols plus profonds, les résultats s'inscrivent dans une moyenne haute.

Au-delà de la moyenne, et tout particulièrement en Bourgogne, se cachent de fortes disparités en fonction des types de sol et des territoires. La grande zone des plateaux de l'Yonne, de la Nièvre et de la Côte d'Or affiche les rendements les plus faibles entre 30 et 50 q/ha comme rarement enregistrés (2011 et 2014).

Du côté de la qualité technologique, les teneurs en protéines sont élevées et les PS sont très bons, grâce à une fin de cycle propice au bon remplissage des grains.

Graphique 1



Automne et hiver : douceur et humidité au rendez-vous !

Après la sécheresse enregistrée au cours de l'été, un climat pluvieux s'installe dès le début du mois d'octobre. En conséquence, les semis sont échelonnés entre les averses jusqu'à la fin de ce mois. Outre le décalage de la date de semis, les implantations se réalisent dans des sols humides rendant difficile l'exploration du sol par les racines. En revanche, la végétation enregistre une croissance rapide sous l'effet de températures douces jusqu'à la fin de l'hiver. Dans ces conditions, les traitements réalisés avec des herbicides racinaires sont efficaces.

Ce bilan de campagne 2020 est repositionné de manière pluriannuelle en prenant le cas concret de Dijon (21).

Le graphique ci-dessous illustre bien, sur la zone de Dijon, le positionnement de la période automne-hiver de la récolte 2020 parmi les plus chaude et humides des 20 dernières années :

- 12 % de précipitations en plus par rapport à la moyenne 20 ans
- 1,7 °C de plus que la moyenne 20 ans (seule 2007 surpasse l'année 2020)

Tout au long de l'automne et de l'hiver, les températures douces favorisent les pucerons vecteurs de la jaunisse nanisante, ils sont peu nombreux mais virulifères au long cours. La perte de rendement peut être importante au cas par cas sur semis précoce sans traitement insecticide mais elle sera moins violente qu'en orge d'hiver.

Néanmoins, compte tenu de ces cumuls de températures, les blés arrivent au stade épi 1 cm avec un nombre de tiges à plus de 3 feuilles limités (500 par exemple : Rubisko à Broindon (21)) compte tenu d'une période de tallage plus courte.

Sécheresse intense courant montaison

Dès le début de montaison, qui a eu lieu à partir du 10 mars pour les semis précoces et à partir du 20 mars pour les semis tardifs, une absence de précipitations a eu lieu sur le territoire, durant 40 à 50 jours selon les secteurs.

En continuant les observations pluriannuelles de cumul de précipitations et températures sur la zone de Dijon (21), la période de début de printemps (15 mars-25 avril) montre :

- Un record de sécheresse depuis 20 ans largement battu (proche de l'absence de précipitations).
- Les températures sont au-dessus de la moyenne (+ 1 °C), mais sans être un record.

Ce manque de pluies a mené à une diminution rapide des réserves utiles des sols, qui ont atteint leurs réserves de survie avant la fin mars pour les sols superficiels (exemple sur la station de Yrouerre (89) sur le graphique ci-dessous à gauche), et au début avril pour les sols plus profonds (cas de Dijon (21) sur le graphique ci-dessous à droite) et a provoqué des stress hydriques importants pour les plantes.

L'indice de nutrition des blés a été difficilement maintenu à un niveau correct pour cette campagne. Seuls les apports réalisés avant la période de sec ont pu être valorisés par les plantes et ont parfois permis de maintenir un niveau satisfaisant jusqu'à la mi-montaison dans les meilleures situations. Seul le solde des apports d'azote a été correctement valorisé avec le retour des pluies fin avril.

En effet, le graphique ci-dessous à droite décrit clairement l'absence, du 15 mars au 25 avril, des 15 mm de pluie nécessaire pour valoriser un apport d'azote.

Ainsi, le stress hydrique et les carences induites en azote ont affecté la production de biomasse et le nombre d'épis/m² via la régression des talles courant montaison avec des impacts importants notamment dans les sols superficiels.

La sécheresse et les températures plus élevées que la moyenne ont aussi eu un impact physiologique en accélérant l'apparition des stades : en tendance, entre 8 à 12 jours d'avance par rapport à la médiane des 20 dernières années sur le stade épi 1 cm. Le stade méiose apparaît également plus tôt que d'habitude sans souci particulier vis-à-vis des températures. L'avance reste de mise jusqu'au stade floraison.

En contrepartie, l'absence de pluies s'est traduite de façon remarquable sur le développement des maladies foliaires, qui ont souvent été contenues sur les F3, voire F2, avec des pressions faibles, qui n'ont pas présenté de risques pour les rendements. De même, l'absence de pluie significative à la floraison (vers le 20 mai) n'a pas favorisé le développement de la fusariose épi, y compris en précédent maïs, et a permis d'assurer une récolte de bonne qualité sanitaire.

Une fin de cycle qui permet de « sauver » en partie le potentiel en sols profonds

Le nombre de grains/épi (la fertilité des épis) aurait pu être affecté par les carences auxquels ont fait face les plantes et les températures froides autour de la méiose (vers les saints de glaces). C'était sans compter sur le quotient photothermique et le retour des pluies vers la fin avril – début mai, qui ont permis une fertilité des épis correcte.

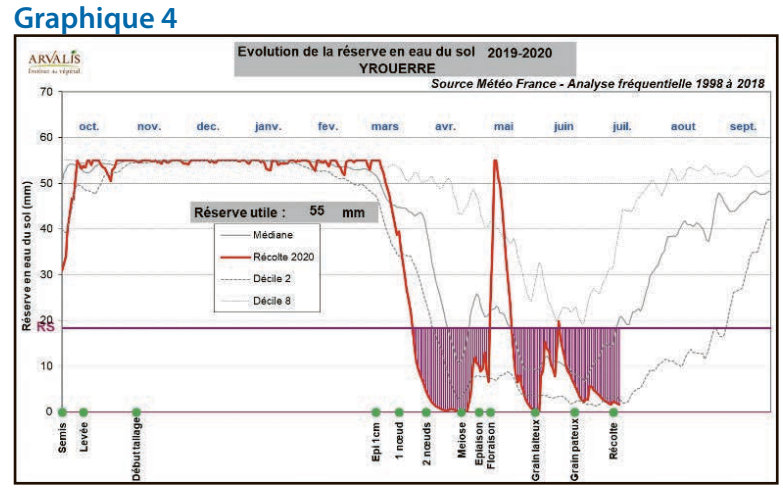
Un essai physiologique, en plaine de Dijon en 2020, montre des très bons PMG, parmi les meilleurs enregistrés dans le secteur dès la mi-remplissage !

Sur la base d'un jeu de données historiques d'Arvalis – Institut du végétal sur la région Bourgogne Franche-Comté, les rendements obtenus à l'issue de la campagne 2019-2020, s'expliquent par :

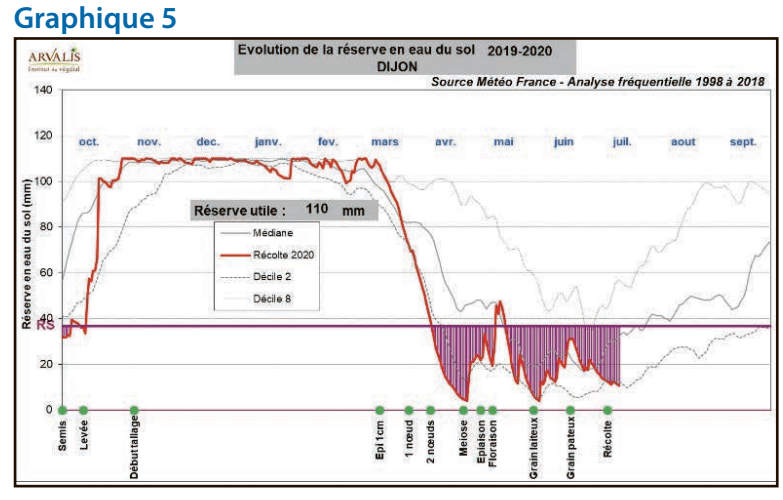
- un nombre de grains/m² inférieurs à la moyenne avec un nombre d'épis limitant en raison du sec et d'une carence en azote induite et avec une fertilité des épis correcte. En moyenne cette année, le nombre de grain par épis est de 26 grains/épis en sols superficiels et 38 grains/épis en plaine.
- Un PMG record est enregistré de + 20 à 25 % par rapport à l'historique. Le retour des pluies fin avril a été accompagné de températures douces. Ces conditions ont perduré jusqu'à la fin du mois de juin. Ainsi, le temps de remplissage des grains a été allongé et le nombre de jours échaudant limité : le remplissage des grains s'est donc déroulé dans des conditions optimales et permet d'atteindre des PMG souvent supérieurs à 50 g et des PS supérieurs à 80 kg/hl.
- Du côté de la protéine, les teneurs sont dans la moyenne haute. Elles sont concentrées dans les sols superficiels en lien avec des rendements faibles et peuvent être légèrement diluées dans un rendement élevé sur les sols profonds. En effet, le retour des pluies fin avril début mai a permis une minéralisation tardive et une valorisation de l'azote en fin de cycle favorisant la protéine. Le remplissage plus long a aussi permis une homogénéisation des stades. Alors que la moisson était prévue tôt, des averses la retardent d'une semaine à 10 jours.

Diane Chavassieux et Luc Pelcé,
Arvalis Institut du Végétal

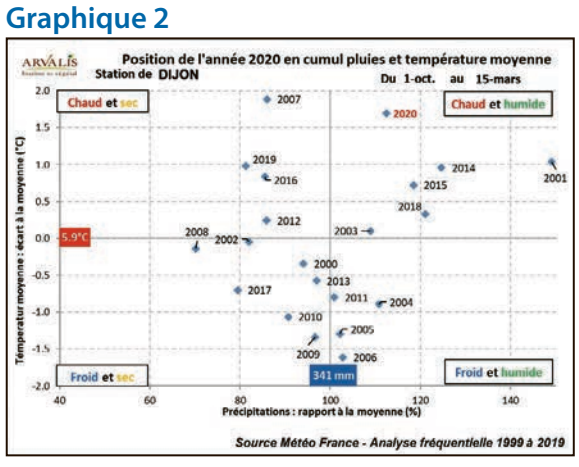
Graphique 4



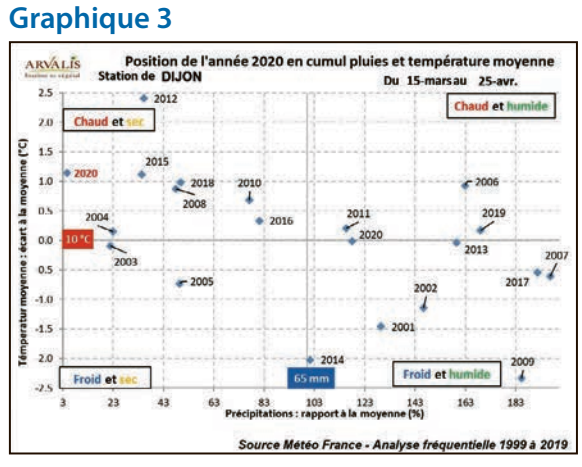
Graphique 5



Graphique 2



Graphique 3



Accueil des vendangeurs

Une responsabilité à partager

L'accueil et l'hébergement des vendangeurs seront contraints aux différentes mesures gouvernementales liées au Covid-19. Des nouvelles mesures doivent être communiquées très prochainement.

Les contraintes et précautions sont nombreuses. Qu'elles soient de la MSA ou des ODG qui ont fourni un guide des recommandations gouvernementales, les mesures d'accueil des vendangeurs sont fastidieuses et pas simples à mettre en place. Mais ces consignes doivent être appliquées, il en va de la responsabilité de l'employeur. Les principes sont connus : distanciation d'un mètre, lavage de mains, individualisation et désinfection du matériel. Et, bien entendu, le port du masque dans les lieux restreints. À la vigne, les consignes sont également très strictes où un seul vendangeur par rang sera autorisé. En cas de multiplication des ramasseurs sur un même rang, les départs se feront en décalage. Il faudra éviter les attroupements, il sera impératif que chacun garde son sceau, de nettoyer les hottes, mais aussi que les verres soient individualisés et qu'une seule personne soit autorisée à servir.

Menace d'une quatorzaine

Ces recommandations sanitaires seront à distribuer au personnel saisonnier, en plus d'une attestation à faire signer par le vendangeur. En effet, l'employeur a pour obligation de tout mettre en place pour que les vendangeurs puissent appliquer les fameux gestes barrières. En cas de contamination, c'est l'ensemble des personnes présentes sur le domaine qui sera mis en quatorzaine, l'employeur y compris. L'hébergement sera plus délicat : distance d'un mètre entre chaque lit, matérialisation au sol, pose éventuelle de plexis pour séparer les couchages, ménage journalier, désinfection, mise à disposition de produits désinfectants, etc. Et il en sera de même pour la restauration, avec un nombre limité de dix personnes par table et si possible en quinconce pour éviter les face-à-face. Les repas pris à l'extérieur seront préférables, en plus d'un service à l'assiette ou alors une seule personne au service.



L'hébergement fait partie des questions délicates de l'accueil des vendangeurs. Il faut impérativement respecter une distance d'un mètre entre chaque lit, opter pour une pose éventuelle de plexis pour séparer les couchages. Le ménage journalier, la désinfection et la mise à disposition de produits désinfectants font aussi partie des obligations.

Beaucoup d'inquiétude

Sur le domaine du Château de Pizay (Rhône), Pascal Dufaitre, responsable du vignoble, est directement concerné : « *on accueille vingt-cinq Bulgares et autant d'Espagnols. Les dortoirs ont été réaménagés en box avec des palissades et on a supprimé un lit sur deux. Pour combler cette perte, de nouveaux espaces ont été investis. J'ai récupéré des masques, il y aura une bouteille et un verre par personne et bien sûr du gel hydroalcoolique. Je prends également des photos pour montrer que toutes les mesures de précaution sont bien prises.* » Et si les vendanges devaient être interrompues pour cause de Covid-19, la machine pourrait être une alternative. « *On a quatorze jours de vendange manuelle à partir du 25 août. La machine c'est 20 % de la récolte, si besoin elle en fera plus.* » Dans le Sud du département, sur le vignoble Condrieu Côte-Rôtie, les contraintes sanitaires n'ont pas le même impact. « *Les vendanges durent une douzaine de jours, et pas consécutifs. Nous ne logeons personne et les intérimaires viennent avec leur pique-nique du midi. Je ne sais pas encore comment je vais m'organiser pour le café du matin qu'on partage habituellement tous ensemble* », note Monique Vialet du domaine Martin Clerc. La gestion de cette crise sanitaire se fait donc jour après jour. Ce qui fait dire à Pascal Dufaitre : « *j'ai un peu d'inquiétude et beaucoup d'interrogations. On fait tout pour que ça se passe du mieux possible, c'est dans l'intérêt de tous.* » D'autant plus que la ministre du Travail, Élisabeth Borne a annoncé « *une réunion sous huit jours* » ainsi qu'un nouveau protocole sanitaire national publié « *sous huit à quinze jours* » pour entrer en application fin août. Concernant les travailleurs saisonniers, le travail portera sur l'hébergement. « *Deux hypothèses sont sur la table* », selon Yvan Ricordeau, secrétaire national de la CFDT : « *l'hébergement individuel et, si ce n'est pas possible, un renforcement des règles de distanciation* ». Selon Santé publique France, sur 746 clusters signalés entre le 9 mai et le 11 août, 24 % sont situés en entreprises (hors établissements médicaux). « *La moitié des clusters d'entreprises sont des abattoirs ou des exploitations agricoles* », précise Michel Beaugas (FO) à l'AFP.

CÉDRIC PERRIER



Sur le domaine du Château de Pizay (Rhône), si les vendanges devaient être interrompues pour cause de Covid-19, la machine pourrait être une alternative.

Que faire ? En cas de Covid-19

Selon le niveau de gravité des signes de la maladie, demander à la personne de contacter son médecin traitant pour avis médical, organiser son retour à domicile ou joindre directement le Samu pour les cas graves. Si le cas Covid-19 est confirmé, les acteurs du contact-tracing (CPAM et Agence régionale de santé) se chargeront de l'identification et de la prise en charge des personnes contact. Ceux qui seront évalués à risque seront placés en isolement pendant quatorze jours.

▶ Des professionnels à votre service

CHAUX DE TERNANT®
Une gamme de chaux calciques et de chaux magnésiennes
De la fabrication à l'épandage
Fours à chaux VINCENT - 58250 TERNANT
✆ 03 86 30 82 92 - 06 07 50 10 02
www.chaux-de-ternant.com

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

Bovins

Tendances locales

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT **25/08/2020**

Effectif global: 659 - Taux de vente: 94%

Effectif total: 321 - Taux de vente: 95%

BROUTARDS 6-12 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
CHAROLAIS							
	M	U	300-350	2,52 €	2,74 €	2,90 €	-
			350-400	2,42 €	2,59 €	2,48 €	-
			400-450	2,35 €	2,55 €	2,43 €	-
		R	350-400	2,36 €	2,49 €	2,41 €	-
	F	U	250-300	2,80 €	2,80 €	2,80 €	-
			300-350	2,62 €	2,76 €	2,70 €	-
			350-400	2,73 €	2,77€	2,75 €	-
		R	350-400	2,51 €	2,51€	2,51 €	-

BROUTARDS : Vente quasi totale, mais qui ne doit pas occulter des besoins limités par la prudence des engraisseurs côté français comme côté italien. Les tarifs bas en taurillons gras freinent le commerce.

LAITONNES : Peu d'offre mais besoins importants.

Effectif total: 120 - Taux de vente: 95%

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

SEXE	CONFORMATION	ÂGE	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
M	U	400 - 450	2,25 €	2,29€	2,28 €	-
		450 - 500	2,12€	2,25€	2,17 €	-
F	U	300 - 350	2,63 €	2,63€	2,63 €	-
		350 - 400	-	-	-	-

GENISSES DE 18 MOIS :
Peu d'offre mais besoins importants

Effectif total: 218 - Taux de vente: 94%

BOVINS MAIGRES +18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

			ÂGE	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
TAUREAUX	M	U	-	-	-	-	-
VACHES CHAROLAISES	F	E	- 5 ans	2,29 €	2,51 €	2,37 €	-
			5 à 10 ans	-	-	-	-
		U	- 5 ans	1,86 €	2,23 €	2,02 €	-
			5 à 10 ans	1,85 €	2,19 €	1,98 €	-
			+ 10 ans	1,76 €	1,98 €	1,85 €	-
		R	- 5 ans	1,78 €	1,86 €	1,82 €	-
			5 à 10 ans	1,66 €	1,84 €	1,77 €	-
			+ 10 ans	1,65€	1,76 €	1,71 €	-
		O	5 à 10 ans	-	-	-	-
		E	24 à 36 mois	-	-	-	-
	G	U	24 à 36 mois	1,93 €	2,23€	2,08 €	-
		R	24 à 36 mois	-	-	-	-

VACHES / GENISSES DE 30 MOIS :
Offre limitée cette semaine. Les acheteurs sont au rendez-vous et les cours ne changent pas et sont facilement reconduits.
TAUREAUX: Forte demande, avec des tarifs attractifs.
Tendance à confirmer la semaine prochaine.



Ovins

OVINS / CAPRINS

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT **17/08/2020**

Effectif total: 771- Taux de vente: 98%

AGNEAUX DE BOUCHERIE AU KG VIF - COURS RELEVÉS (en E/Tête)

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Effectif total:188 - Taux de vente : 99%				**OVINS DE BOUCHERIE +1AN AU KG VIF** - COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
	M			1,05 €	1,22 €	1,13€	-
	F	U	< 60 kg (F)	1,38 €	1,40 €	1,39€	-
			> 60 kg (F)	1,15 €	1,48 €	1,24€	-
		R	< 60 kg (F)	0,81 €	1,22 €	1,06€	
			> 60 kg (F)	0,83 €	1,25 €	0,99€	-

99 % de vendus.

Agneaux : vente rapide et totale dans les agneaux gras à des cours en hausse sensible. Le déficit d'offre générale sur le territoire national met la pression sur les prix.

Brebis : vente rapide et cours en légère augmentation.

Caprins : Pas de cotations.

Effectif total: 537 - Tx de vente : 100%

AGNEAUX de BOUCHERIE- COURS RELEVÉS (en E/Tête)

SEXE	CONFORMATION	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
U		38 - 44 kg	3,06 €	3,61 €	3,44 €	-
		44 - 50 kg	3,09 €	3,53 €	3,30 €	-
		> 50 kg	2,60 €	3,15 €	3,06 €	
R		32 - 38 kg	2,81 €	3,23€	2,92 €	-
		38 - 44 kg	2,91 €	3,34€	3,08 €	
		344 - 50 kg	2,92 €	3,00€	2,95 €	

Effectif total: 45 - Tx de vente : 80%

AGNEAUX MAIGRES- COURS RELEVÉS (en E/Tête)

SEXE	CONFORMATION	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
R		25-35 kg	66 €	80 €	78 €	-

Cotations régionales des agneaux de boucherie du 17/08/2020 au 23/08/2020

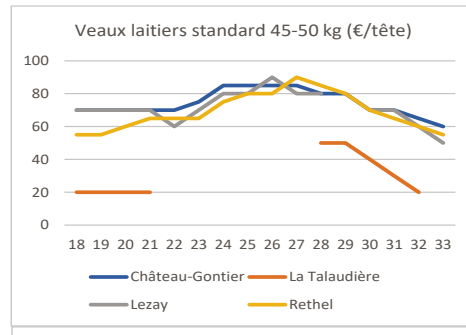
Prix «entrée-abattoir» HT exprimé en euro/kg de carcasse (5ème quartier inclus) frais de transport inclus

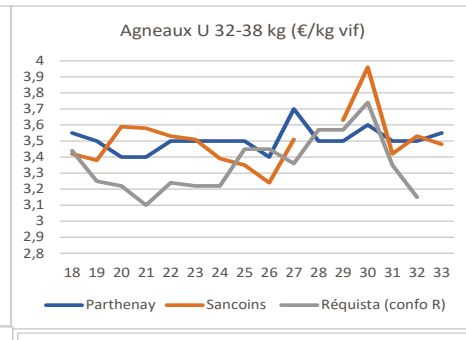
AGNEAUX		COTATIONS RÉGIONALES							
		ZONE NORD				ZONE SUD			
État engraissement	Conformation	13 A 16 kg	16 A 19 kg	19 A 22 kg	+ de 22 kg	13 A 16 kg	16 A 19 kg	19 A 22 kg	+ de 22 kg
2 (ciré)	U	-	7,14	7,14	6,17	-	-	-	-
	Var.		0,07	0,09	0,08				
	R	6,72	6,87	6,86	-	7,24	7,14	7,09	-
	Var.	0,10	0,10	0,11		0,15	0,16		
	O	6,03	6,14	-	-	6,34	6,31	-	-
	Var.					-0,17	-0,17		
3 (couverts)	U	-	7,15	7,17	6,15	-	-	7,16	-
	Var.		0,03	0,13	0,11			0,03	
	R	6,96	6,98	6,95	6,17	7,18	7,07	6,81	6,30
	Var.	0,08	0,02	0,01	0,05	-0,05	-0,08	-0,08	0,05
	O	-	6,33	6,28	-	6,65	6,31	6,34	-
	Var.		0,04			-0,07	-0,13	-0,02	
	R	-	-	-	-	-	-	-	-
	Var.								
	O	-	-	-	-	-	-	-	-
	Var.								

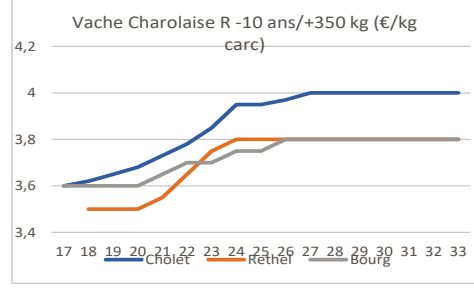
Zone nord : Cours facilement reconduits.
Zone sud : Application du réseau.

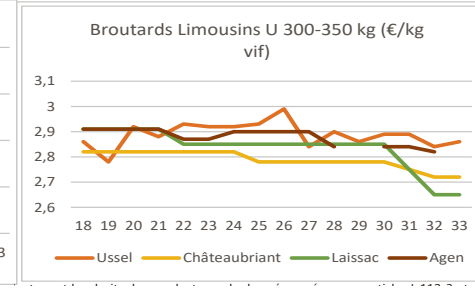
Tendances des Marchés aux Bestiaux
Semaine 33 – du 10 au 16 août 2020
Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.

SYNTHESE GENERALE
Broutard(e)s : L'ambiance commerciale reste lourde. Les volumes apportés sont faibles, et la demande est limitée. Les marchés export restent tendus, les fortes chaleurs restreignent les déplacements. Les cours cèdent quelques centimes, ou bien sont reconduits pour information. En femelles, les ventes restent fluides à des tarifs corrects.
Gros bovins maigres : La présentation est de qualité très hétérogène. Avec la sécheresse qui perdure, de plus en plus d'animaux moins préparés arrivent sur les marchés ; ils se commercialisent moins rapidement et plus difficilement, quel que soit l'âge. Les sujets proche de la finition se placent rapidement à des cours encore fermes.
Boucherie : Les apports sont modestes et suffisent face à a une demande très calme. Les cours se tiennent globalement en races à viande et laitières. Les JB concèdent de nouveau quelques centimes.
Veaux : Le marché est toujours tendu. Les déplacements sont très limités compte tenu de la canicule ; le commerce export fonctionne au ralenti. Les cours des veaux laitiers et croisés reculent de nouveau ; l'offre en veaux races à viande reste modeste, ce qui permet de maintenir leurs tarifs.
Ovins : l'offre est un peu plus hétérogène en qualité mais les volumes restent satisfaisants. Les transactions sont fluides et totales à des cours fermes. En brebis, le commerce reste actif à des prix reconduits.









FMBV - Cotations des Gros Bovins Vifs sur les marchés
Semaine 34 du 17 au 23 aout 2020
Cotations en €/kg carc, excepté pour le MOL Lamballe en €/kg vif

TYPE	RACE	CONFORMATION	AGEN	ARRAS	BOURG-EN-BRESSE	CHOLET	FORGES LES EAUX	LAISSAC	LEZAY	M.O.L. Lamballe (€/kg VIF)	RETHEL	SAINT CHRISTOPHE EN BRIONNAIS	MOYENNE NATIONAL (Hors le MOL)	VARIATION S-1
Boeufs	Viande	E		4,9									4,90	=
	Viande	U				4,1	4,15						4,13	-0,02
	Viande	R		3,65		3,95	3,86						3,82	+0,06
	Mixte	O					3,2						3,20	=
	Laitier	O		2,9			3,03				2,97		2,97	-0,01
	Laitier	P		2,52									2,52	=
Génisses	Viande	E		5,4		5,15							5,28	=
	Viande	U		4,15	4,4	4,46		4			4,15	4,5	4,28	+0,09
	Viande	R		3,85	3,9	4,04		3,6			3,9	3,95	3,87	+0,02
	VML	U			4,3	4,46	4,52			2,26	3,85	4,5	4,33	+0,05
	VML	R			3,45	4,04	4,13	3,25		1,95	3,45	3,95	3,71	-0,01
	VML	O		3,2	3		3,38	3,1		1,42			3,17	-0,06
	Blondes	U				5							5,00	=
	Blondes	R				4,1							4,10	=
	Charolaises	U				4,22							4,22	=
	Charolaises	R				4							4,00	=
	Limousines	U				4,5							4,50	=
	Limousines	R				4,1							4,10	=
Jeunes Bovins	Viande	E				4							4,00	-0,02
	Viande	U		3,7		3,68	3,69			2	3,69		3,69	-0,01
	Viande	R				3,58	3,51			1,91			3,55	-0,01
	Blonds	E				4,1							4,10	=
	Blonds	U		4,02		3,93							3,98	+0,05
	Mixte	R												
	Mixte	O					3,31						3,31	=
	Laitier	O		3			3,02			1,51			3,01	-0,01
	Laitier	P								1,27				
Labels (St Christophe)	Génisse Viande	U												
	Vache Charolaise	U												
Taureaux	VML	URO		2,85	2,55	3,05	2,66	2,9				3,07	2,85	+0,05

Matériel

Tracteur

Achète TRACTEURS
FORD du 5000 au 8210, série 40 et autres / MF du 168 au 188, série 200 à 600 - 3000 à 8000 / FENDT modèle après 1980, même porte outils / DEUTZ 7006 à 7207 - DX - AGROTRON - AGROSTAR et autres / VALTRA - CLAAS - SAME / ZETOR 5011 au 16245 - 5340 et 10540 + tous modèles après 1980 / EICHER 6 cylindres - SCHLUTER 6 cylindres / RENAULT série 14-54 et 34 - TEMIS - ARES - CELTIS et autres / FIAT de 80-90 à 180-90 - WINNER - TL - TLA - G et autres / JOHN DEERE série 40-50-55-6000-7000 et autres / CASE IH 745-845-956 à 1455-5120-5140-CX-MX et autres / MB TRAC après 1985 - UNIMOG MERCEDES
Tracteurs accidentés, de vignerons, de vergers... et autres nous consulter
Presses : CLAAS MARKANT 50-55-65 / JOHN-DEERE 342 / Round BALLER 120x120 / Camions - Tracteurs routiers - semi-remorques...
Moissonneuse Batt. CLAAS - NH - JD et autres... / Télescopiques - Tractopelles - Niveleuses / Chargeuses après 1980 LIEBHERR - ZETTELMEYER SCHAEFF - ATLAS - ZEPPELIN...
MEYER Gilbert Sàrl - 67210 OBERNAI
Tél. 06 10 84 67 52 - meyer.gilbert-negoce@wanadoo.fr

10 - Vends tracteur Deutz K100 112 CV avec chargeur Stholl 5000 heures très bon état vidangé complet + semoir Kuhn Premia 300 comme neuf
✆ **06 07 61 82 64**

18 - Vends cause retraite tracteur TM165 2001 7500 h bon état Masses et jumelage boîte range commande Pont super Stear 20000 euros HT, Van bovin HAUSWIRTH 2T6 1997 1600 euros HT.
✆ **06 80 18 92 38**

26 - Vends tracteur D Brown 1390 année 81 rotavator ferrand.
✆ **06 17 07 52 89 ou 06 83 89 76 27**

67 - Vends tracteur case Puma 180, année 2011 relevage + prise de force avant 5600H très bon état.
✆ **06 83 37 80 33**

69 - Cse cess. vend tracteur CS 86 2002, 9800 euros + semoir Kuhn 3M 19 socs Vibrosem, charrue trisoc, bon état, sans TVA.
✆ **06 50 96 93 79**

74 - Cause cessation vends tracteur Deutz M 600, 3500 h, 395 000 euros rel pdf av 2009 TBE
✆ **07 78 19 01 26**

84 - Retraité vend pelle rétro les forges, très bon état, 3 500 euros + fixation pour bineuse BROND 300 euros + bac acier à vendange.
✆ **06 72 11 08 66**

Travail sol

01 - Vends lame Bull 2m40 500 kg porte à court Amazone 2 vérins tbé
✆ **06 98 36 65 15**

18 - A saisir, cause cessation d'activité, très beau cover-crop Rabewerk, lourd, 36 disques, repliable, TBEG - chisel, 4 m, Rabewerk, non stop, TBEG.
✆ **06 23 14 27 85**

71 - Vends semoir à maïs Monosem, 4 rangs, facilité de paiement.
✆ **03 85 37 71 60 HR**

89 - Vends ensileuse Rivière Casalis traînée 1 rang type H400, B.E. Livraison possible.
✆ **06 81 82 73 32**

89 - Vends Semavator 2,70 mètres, B.E. Livraison possible.
✆ **06 81 82 73 32**

Récolte

01 - Vends round baller Krone 1510 vary Pac révisé 7000 euros à débattre
✆ **06 74 63 62 77**

07 - Vends pneu remorque Vredestein 125/80 - 15,3 et triticale RGT Omeac Récolte 2020
✆ **06 21 86 94 79**

71 - Vends cause retraite giroandaineur Kuhn GA121 GM 2.500 euros, girofaneur Kuhn GF 4201 MH, 1.500 euros, BE.
✆ **03 85 79 38 29**

89 - Vends faucheuse Kuhn, 6 assiettes type GMD 600. T.B.E., livraison possible.
✆ **06 81 82 73 32**

Arbo-viti

69 - Vends 4 foudres chêne 60, 56, 40, 30 hl, 1 sucrier, 1 chauffe cuve, cuves plastique 1, 13, 36 hl.
✆ **06 72 27 32 69**

Irrigation

01 - Vends 51 tuyaux alu 100x9m + motopompe Ruggieri + 30 tuyaux 50x6 m dont 10 avec jets
✆ **06 08 30 23 30**

Forestier

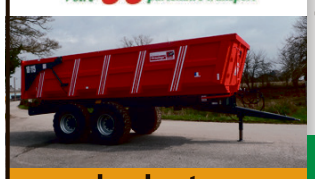
71 - Vends grappin sécateur NSL, Niscan, 150 E, avec fendeur à vis neuf, jamais servi.
✆ **06 87 37 14 14**

Agri. divers

01 - Vends vis à grains moulin (grains farine divers matériels anciens etc...) tonneau plastique
✆ **06 60 68 04 10**

01 - Cause cessation vend char agricole en bon état 3,5 m et 3,5T de charge prix à débattre
✆ **06 08 58 83 33**

10 - Vends tracteur MF 5460 mois. bat. MF30 4m50 combine de semis Kuhn 404 broyeur Khun RM280 char Huard 4 corps pulve traîné Caruelle 20 ou 24m rouleaux Croski Ll 6 m semoir Pneuma II Grangs dist engrais Amazone Zam 2300l roues 230 95 32 et 48
✆ **06 64 09 07 56**

Remorques Lambert Votre partenaire transport

Remorque Lambert
CU 18 T
Tandem 130 - Côtés H 1150
+ Rehausses H 550
19 400 € Franco base
53440 La Chapelle au Riboul
02 43 00 75 31
www.lambert-sa.com

21 - Vends trac. JD7430 charrue Over UM5 socs hydro - combine semi 4 m Kuhn - cuve fuel 8000 l - tôle + pompe Altere 4 m hydro pique bottes 2 dents 1500 kg.
✆ **03 80 75 83 17**

21 - Recherche Mois. Batteuses, tracteurs, Presses moy. eensite et à balles rondes Claas, John Deere, NH Deutz, MF Renault, Fendt, Welger et autres
✆ **06 30 11 59 25**

CABI CAILLOL
Tél. 05 63 56 44 37
www.cabi-caillol.com
CONTAINER DÉPLAÇABLE SUR PIEDS TÉLESCOPIQUES
Capacité environ 2m³, 4m³ à 6m³
Sortie latérale et centrale


CENTRAL PIECES
02 43 05 17 10
Pièces détachées neuves pour tracteurs
SAME - LAMBORGHINI
HURLIMANN - DEUTZ FAHR
Site e-commerce
www.central-pieces-agri.com

38 - Vends semoir Nodet 3m17 socs bon état : 700 euros sans TVA.
✆ **06 73 52 19 42**

57 - Vends tracteur 145TX Renault, épandeur 6,5 t Leboulch, herse rotat., semoir 4 m, 3 vibro, moulin à farine, charrue, 4 socs Huard, 2 citernes, épandeur engrais Kuhn.
✆ **03 87 02 13 93**

57 - Cause restructuration, vend pulvé. Seguip, 2.500 l, 24 m - télescopique Manitou MLT 728 Turbo, Valtra 6300 + coupleur, année 2001.
✆ **06 83 28 38 00**

58 - Round-baller Kuhn 2160, pailleuse 8m3 toutes options, andaineur Kuhn 2 toupies 6,50m, faucheuse Kuhn 3,20m
✆ **06 36 50 16 41**

71 - Tracteur Deutz Agothron 106, avec ou sans chargeur, 6 cylindres 105 cv 8700 h 2001 4 RM. Siège pneumatique 18 000 euros - Broyeur axe horizontal 1,50 m Agram à fléaux 700Đ - Bétaillère Ponge 5 m côtés à refaire 1300 euros - Faneuse Stoll 4 toupies BE 400 euros Z450D - Andaineur Deutz Fahr K583 DN 3 m 500 euros - Broyeur de prairie 1994 TR 275 C3 3 rotors Joskin TBE 1700 euros - Épandeur Maitre 6 T métallique Moyen 2 000 euros - Béca-Benne hydraulique 1,80 m BE 450 euros - Vibro culteur 2,60 m possibilité de raccourcir BE 200 euros - 4 auges longueur 3 m largeur 0,40 m le lot 200 euros - 1 lève palette sur 3 pts 150 euros - Faneuse Kuhn 2 toupies 200 euros - Faucheuse PZ 1,50 m 2 tambours moyen 150 euros - Charrue 2 socs MF 150 euros
✆ **06 88 36 83 55**

71 - Vends nourrisseur à veaux, surélév. Bugnot, É. neuf, 1.000 E, cage de content., tarière 700 E, ss soleuse 500 E, bétail. Bruneau, TBE.
✆ **06 87 37 14 14**

71 - Vends dessileuse pailleuse, démêleur Kuhn Altor 4560, faucheuse conditionneuse 7 assiettes, état neuf.
✆ **03 85 55 41 73**

74 - Vends ensileuse maïs 1 rang John Deere M 25, bon état.
✆ **06 07 88 81 09**

Elevage

01 - Vends bétaillère 12 places + 2 râteliers avec cornadis 12 places
✆ **06 40 18 07 28**

15 - A vendre boule à lait nue ou avec chariot et cuve inox 3600L.
✆ **06 72 47 52 50**

Véhicule

Utilitaire

26 - Cherche camion polybenne en TBE, 6X4, récent et épandeur fumier de 10 à 20T en TBE récent.
✆ **04 75 53 64 22**

Achat-Vente

Récolte

01 - Agri vend foin bottes rondes 120x120
✆ **09 81 31 03 03**

21 - Vends paille foin 1ère qualité, livraison et prix garantis, SARL Pia.
✆ **06 84 27 13 81**

39 - Vends paille et foin livraison assurée. Laisser message si répondeur
✆ **06 73 92 81 55**

39 - Vends luzerne enrubannée 44 balles par camion
✆ **06 15 26 60 79**

42 - Vends maïs épis, maïs indice 400, proportion grain importante, MS élevé, livraison possible par semis, bottes stockées dans silos béton
✆ **06 47 61 45 50**

42 - Vends maïs épi BR bonne qualité de maïs irrigué livraison possible dans 42.
✆ **06 08 55 79 03**

42 - Vends luzerne enrubannée Très bonne qualité - 50 euros/botte
✆ **06 98 57 99 80 ou 04 77 28 94 35**

42 - Prod. vend maïs ensil. + maïs épis + foin et foin de luzerne + enrub. luzerne ou trèfle. Poss. liv.
✆ **06 82 29 74 85**

69 - Vends maïs ensilage irrigué + silo maïs année 2019 + silo herbe année 2020.
✆ **07 67 34 68 00**

Fourrage

18 - Vends foin récolte 2020, départ ferme, prairies naturelles, très bonne qualité, stockage à l'abri, bottes rectangulaires 250 x 120 x 90, récolte fin mai 2020.
✆ **06 23 87 29 52**

21 - Vends 80 tonnes de luzerne BIO, andaineur à tapis, pressage en coupé format 120 x 90, 8 ficelles, 200 euros la tonne.
✆ **03 80 24 94 61 06 07 49 13 48**

36 - Agri vend foin récolte 2020 qualité extra BR 120 cm ou BC, prix livré.
✆ **06 22 75 35 81**

69 - Vends foin prairie naturelle, luzerne de pays, ray-grass. Balles rondes ou carrées 250/300 kgs. Livr par 10 / 15 ou 20 tonnes dans départements 07 - 69 - 71 - 42 - 74 - 73 - 01.
✆ **04 74 00 30 70**

69 - Vends paille de blé et orge, bottes rectangulaires. Livraison par 10 ou 20 T.
✆ **04 74 00 30 70**

Bât. Pro.

21 - Vends hangar barbot 966 m2 42x23x6/8m, démonté repeint TBE, bardage neuf
✆ **06 07 78 11 95**

Terrain

07 - Recherche terrains boisés ou bois seuls mini 1ha paiement assuré
✆ **06 07 48 06 76**

25 - A Vendre sur Mars sur Allier 58 Terrain de 3.6Ha type prairie, d'un seul tenant (non constructible), desservi par route deptale, libre juin 2021
✆ **06 74 95 91 79**

71 - Vends 2,49 ha Bussières Mâcon blanc en production un lot cave part. libre nov. 20. Faire offre par mail
✆ **vaivre71@orange.fr**

Divers

Monsieur Lopez,Grand médium résout vos problèmes. Retour de l'être aimé, desenvoutement, chance. Travail sérieux et garanti.
Joignable au 06 25 82 22 04

07 - Vends filets à mouton électriques de 095 x 50 MT 10 rouleaux (50 euros le rouleau). Tel: 06 78 65 81 37
✆ **06 78 65 81 37**

Sécheresse
Pensez PLAQUETTES FORESTIÈRES pour litière.
20 à 30% d'humidité.
Pouvoir absorbant identique à la paille.
80 € HT/T, pont-bascule sur site, proche autoroutes.
Sas JACQUAND Energie (21) - 06 87 21 21 00

42 - Vends barate tombereau pneus attelage tracteur et cheval rateleuse - scie circulaire - C15 pièces
✆ **06 26 13 06 69**

69 - Vends place producteur Oullins, 12 m, allée centrale + possib. 5 m retour. Véhic. sur pl. borne électr. à côté du banc.
✆ **04 78 44 15 57 HR**

69 - Vends travail à ferrer, chevaux de trait, transport sur remorque tracté par voiture. Prix 2500 euros à déb.
✆ **06 08 46 88 50**

Vos bétons glissent ?
Une solution
Le surfaçage thermique
Luc Papeta / 06 20 01 48 74
Réhel - 56800 Ploërmel
www.decapage-tounet.fr
Déplacement sur toute la France

tounet

GAMME DE VIDÉOSURVEILLANCE AGRICOLE
VISIONAUTE
GARANTIE 3ANS
FULL HD

www.agri-video-system.com
Romain Chabert 06 80 41 11 04

Mr SAWALIMOU
Voyant-Marabout-Medium
Connu pour innombrables succès, vous assure à résoudre tous vos problèmes :
. Trouver la personne idéale, récupérer votre ex.
. En finir avec déception amoureuse, abandon foyer conjugal, ressouder liens familiaux.
. Sortir de la solitude, susciter l'admiration.
. Promotion dans votre établissement. Protection. Chance aux jeux. Permis de conduire.
Contact : 07 58 68 37 98
Travail discret, rapide et efficace. Déplacement possible.

Mariage

Rencontre

26 - H 70 ans cherche femme aimant la campagne, le jardinage afin de partager les plaisirs de la vie.
✆ **06 22 98 64 98**

Animaux

Divers

69 - Achète chèvres, brebis de réforme.
✆ **06 09 02 61 50**

Bovin

01 - Vds vaches Blonde d'Aquitaine (cause surnombre) ainsi que jeunes mâles repro, élevage inscrit depuis 1985
✆ **06 77 19 11 44**

03 - Elevage Lena Olivier 03360 Urçay vend reproducteurs Limousins 16 à 19 mois HBL, fils de Hondo (RRVS) et reproducteurs. Vend génisses de l'année
✆ **06 28 02 04 05**

03 - Elevage salers HBS,vend 10 vaches jeunes,gestantes du Charolais,vêlage automne,IBR A, TGS, Gaec Devaux 03380 Archignat.
✆ **06 10 25 68 32**

05 - AV taureau reproducteur abondance 16 mois, indemne IBR BVD, insémination.
✆ **06 89 66 19 53**

15 - AV 8 génisses aubrac 30 mois, inscrites HBA, vêlages déc. janv. + 8 génisses 20 mois, visibles sur Varenne Allier (03).
✆ **06 31 08 04 53 - 06 01 88 32 24**

18 - Vends 2 reproducteurs charolais HBC – pour génisses – avec toutes garanties sanitaires et aptes à la saillie – prix très raisonnable. 1) Picasso né le 12/12/2018, père Monaco, origine GAEC Goujat (69) et mère origine Didier Lemasson (23). 2)Padirac né le 11/12/2018, père Marquis, origine Castor IA, mère Marmande, origine Jubert 18.
✆ **SCEA Bonnichon-Lemasson, 18170 Le Châtelet. Tél. 06 81 38 47 12 Hubert ; 06 07 62 33 74 Anthony ; 06 07 91 98 08 Jean-Marc**

18 - EARL BRETON vends choix de taureaux charolais HBC dociles avec des qualités maternelles et de viandes dont 3 sont utilisables sur génisses.
✆ **06 82 25 17 13**

19 - AV Taureau Salers 2 ans écorné, TGS, docile, livraison possible
✆ **06 86 82 42 88**

42 - Vends 2 génisses Montbéliarde de 3 mois et 2 de 1 mois cse surnombre - CL - TGS
✆ **06 20 36 15 66**

42 - Vends lot de 6 ou 8 laitonnes Salers, génisses dociles et écornées, issues insémination ou non. Troupeau inscrit HBS. Ivmat et Isevr du troupeau 110.6 et 106.8
✆ **06 25 69 89 60**

42 - Vends taureaux 18 mois HB-Charolais TGS livraison assurée Charguerand c - mably
✆ **06 74 46 24 83**

42 - Vends taureaux Charolais de 1 à 2 ans - Gaec Lapendery - ferme d'Ambierle 42820 - le 4 et 5 septembre
✆ **06 33 45 64 39**

42 - Vends taureau Charolais HBC 4 ans grand squelette vêlages faciles et docile
✆ **06 15 21 33 07**

42 - Vends génisses Charolaises terme septembre cause retraite
✆ **07 88 11 13 07**

58 - Elevages charolais HBC Earl de Beaumont 58230 Alligny en Morvan, Earl Guenot Nicolas 21230 Allerey, ind IBR, vend taureaux 1a +18m + veaux de l'année. Visite perm sur appel, liv toute distance
✆ **06 70 34 71 84**

GERC42.FR

PORTES OUVERTES
DANS 12 ÉLEVAGES DU GERC



VENDREDI 4 et SAMEDI 5
SEPTEMBRE 2020

3 visites d'élevages + 1 achat = **6 DOSES OFFERTES**

- **Comby Thomas**, La Cavetière 42840 Montagny
- **Denis Jean François**, 3918 Chemin des Chambons 42720 Vougy
- **EARL Dauvillaire**, La Pimpia 69170 Joux
- **EARL Grouiller J-Pierre**, Jean Gonin 42720 La Bénisson-Dieu
- **Fayolle Virginie**, Domaine Chetard , 1235 Route du Donjon 42640 St Forgeux Lespinasse
- **Gaec Bigay Sivet**, 988 Chemin de Fiot 42310 Changy
- **Gaec Cuisset**, Chatelard , 1691 Route de Barabandière 42640 St Germain Lespinasse
- **Gaec Goujat**, 55 rue de la Batteuse 69470 Cours-la-Ville
- **Gaec Poyet frères**, 532 Chemin de Buron 69550 Amplepuis
- **Gaec Lafay Pierron**,1855, Route de la Teyssonne 42640 St Germain Lespinasse
- **Rollet Yves**, Bois Carillon, 71340 Chenay-le-Chatel
- **Vivière Loïc**, Répara 42300 Mably

Elevages participants sur page Facebook : **gerc42**

Groupement des éleveurs de reproducteurs charolais
Tél. 06 30 92 60 12

63 - Elevage charolais inscrit HBC vend taureaux 18 mois issus de vêlage facile.
✆ **04 70 59 01 30**

71 - Vends belles vaches, génisses croisées limousines, pleines, terme sept., ind. IBR, BVD maternelle.
✆ **06 80 08 84 88**

6èmes PORTES OUVERTES au pré de 2 élevages HBC
Samedi 07 et Dimanche 08 septembre 2019
Élevage utilisateur des taureaux testés/qualité maternelle, croissance et facilité de vêlage (insémination artificielle). Présentation et ventes de reproducteurs mâles et femelles, certains sans cornes et génotypés. Venez découvrir les produits des nouveaux taureaux IA

- **Earl Dominique Compot**
 Les Nolats - 58 Thianges
 06 03 59 84 26 (naisseur d'Artois)
- **François Bouche**
 La prairie - 58 Cercy-la-Tour
 06 16 07 54 55 (naisseur de Hibou, Géronimo Jalogny

69 - Vends reproducteurs limousins inscrits ou non et jeunes vaches suitées.
✆ **06 71 61 73 16**

69 - Vends deux génisses montb. terme fin sept.
✆ **Laissez message au 06 08 41 10 81**

70 - Vends 15 génisses limousines vêlage automne.
✆ **06 78 69 13 04**

71 - Vends 20 taureaux 24/26 mois, HBC, repro, TB qualité et origine, liv. assurée, cond. de paiement, Gaec Bonnot 71220 La Guiche.
✆ **06 81 89 18 52**

71 - Vends bons veaux aubrac 11 mois, pour reproduction, IBR A.
✆ **06 75 98 03 59**

Portes ouvertes les 4, 5, et 6 septembre
Vente de veaux de l'année HBC issus père index vêlage facile
Un chèque de 400 € sera remis à un acheteur par tirage au sort à la fin des 3 jours
Earl Bolatre la Queue Caillot - 21430 Blanot - 06 98 38 19 62

73 - Place 6 VL taries, à l'attache pour hiver, toutes garanties sanitaires.
✆ **06 24 33 85 94**

89 - Vends génisses Aubracs pleines - vêl. nov.- déc. / bonnes origines / toutes garanties sanitaires élevage hivert.
✆ **06 77 31 62 19**

89 - Elevage charolais HBC vend taureau adulte, taureaux de 2 ans, 40 taureaux 14 mois, 50 laitonnes, génisses 2 ans, vaches. TGS. Livraison possible. GAEC Cadoux Père et Fils 89420 St André en Terre Plaine (réf. 150F)
✆ **06 89 18 05 87 - 06 79 50 15 71 - GAEC CADOUX**










Groupe Dijon Céréales, construisons l'avenir ensemble !

Au sein de l'Alliance BFC, rejoignez Dijon Céréales, un groupe innovant et dynamique au service des agriculteurs et des filières agroalimentaires de demain en Bourgogne Franche-Comté.

Nous recrutons

TECHNICIEN PRODUCTIONS ANIMALES (H/F) - (CDI) COTE D'OR (21)

Au sein d'une équipe régionale dynamique, vous assurez le conseil et le développement des ventes auprès des éleveurs adhérents et prospects de votre secteur.

Véritablement passionné par l'agriculture et le monde animal, vous demeurez l'interlocuteur privilégié des agriculteurs pour écouter, comprendre, et répondre à leurs attentes et à leurs besoins.

Dynamique et motivé(e), votre aisance, votre sens de l'écoute et votre connaissance du métier seront des atouts indispensables pour réussir et mener à bien votre mission.

Une domiciliation à proximité de votre secteur géographique est vivement souhaitée.

De formation agricole BAC+2 idéalement BTS PA/ACSE, nous vous proposons d'intégrer un Groupe ambitieux et garant du respect et de la valorisation des productions agricoles du terroir bourguignon.

Statut Technicien Agent de Maîtrise, rémunération sur 13 mois + Primes + CE + Mutuelle. Véhicule, Smartphone et PC portable.

Permis B obligatoire et déplacements à prévoir.

Merci de faire parvenir votre candidature (lettre + CV) avec référence « TPA072020 » par mail à recrutement@dijon-cereales.fr ou sous pli postal à DIJON CEREALES – Service RH – 4 Boulevard de BEAUREGARD – BP 4075 – 21604 LONGVIC.

DIJON CÉRÉALES
MEMBRE DE ALLIANCE BFC UNE RÉGION, DES AGRICULTEURS, UN FUTUR
la coopération agricole produisons l'avenir

Caprin

18 - Vends chevrettes 10 jours, disponibles au 15 septembre, à retenir, troupeau : 1.000 L TP : 36,7 TB : 43,6.
✆ **06 24 79 37 12**

26 - Vends bouc 3 ans, 80 euros
✆ **06 17 07 52 89 ou 06 83 89 76 27**

26 - Vends 40 chèvres saanen au lait faisant encore plus de 2 litres/jour 50 euros
✆ **06 02 11 40 39**

71 - Vends 2 boucs alpins pure race, 18 mois, très dociles, prix intéressant.
✆ **03 85 32 97 19 ou 06 28 33 20 09**

Ovin

71 - Achète agneaux agras, agneaux maigres, brebis de réforme, paiement comptant.
✆ **09 71 27 88 01**

Volaille-Lapin

38 - Vends poulettes prêtes à pondre 12 euros l'unité
✆ **04 74 90 91 90**

Offre

Emploi

01 - Rech. chauffeur tracteur pour récolte betteraves oct/nov
✆ **06 76 03 14 55**

Terres de Bourgogne



Retrouvez tous nos dossiers sur www.agribourgogne.fr

25 - Exploitation agricole polyculture élevage allaitant canton d'Auxonne cherche salarié polyvalent, temps plein.
✆ **06 89 29 41 87**

69 - Cherche ouvrier agricole en pépinière, CDD ou CDI.
✆ **06 80 64 41 81**

Demande

Emploi

21 - Pavillon champêtre confortable contre 60h de services divers (ménage, jardinage), proximité de Beaune 21. Profil couple jeune retraité conviendrait.
✆ **03 80 24 94 61 - 06 07 49 13 48**

TdB

Retrouvez nous sur agribourgogne.fr



Ordinateur
Tablette
SmartPhone

L'information vous accompagne partout



Saveurs
papier • internet





saveurs.agribourgogne.fr

Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 21 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2019 à 1,82 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,95 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

CÔTE D'OR

DÉMISSION

MODIFICATIONS

Par décisions du 25 06 2020, l'associé unique de la société TYCO ELECTRONICS-SIMEL, SAS, capital 1.600.000 €, siège : 1 rue Paul Martin 21220 GEVREY-CHAMBERTIN, 017 050 410 RCS DIJON, a pris acte de la démission de M. Patrick MAERTEN de ses fonctions de Directeur

Général de la société à compter du 30 juin 2020, et décidé de ne pas procéder à son remplacement.

Mention au RCS de DIJON.

AL213528198

NOMINATION

CHAMPY

SASU au capital de 4.549.947,32 €
siège social : 3, rue du Grenier à Sel
21200 BEAUNE
328 221 874 RCS DIJON

Suivant les décisions de l'associé unique du 23/06/2020, les mandats du CAC titulaire la société EXCO SOCODEC et du CAC suppléant M. Olivier GALLEZOT sont arrivés à expiration et n'ont pas été renouvelés. Est nommé en qualité de CAC titulaire à compter de ce jour, la SAS ERNST ET YOUNG AUDIT, 1025, rue Henri Becquerel, CS 39520 – 34961 MONTPELLIER CEDEX 2. Mention sera faite au RCS de DIJON.

AL213528188

TRANSFERT DE SIÈGE

DE LA TERRE A L'ASSIETTE

SARL au capital de 9 500 euros, siège social : 1 Route de Dijon, 21130 VILLERS LES POTS, 525 309 472 RCS DIJON, AGE 26/06/20020 : transfert du siège au 1 Rue du Limousin 21160 AUXONNE. Pour avis

AL213528150

MODIFICATION DE CAPITAL

GOULOT & CO

SARL à associé unique au capital de 1000euros, 5 place de la Danse 21530 Roche en Brenil, 881 780 423 RCS Dijon. Par décision du 15/06/2020, l'associé unique a décidé d'étendre l'objet social aux activités d'achat et revente de vins et produits d'épicerie fine. Modification des statuts en conséquence. Mention au RCS de Dijon.

AL213528098

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

GAEC DE LA GOULE

Consultation du public sur la demande d'enregistrement
en vue de régulariser une activité d'élevage de vaches laitières
sur la commune de TURCEY (21540)

Par arrêté préfectoral N° 850 en date du 20 août 2020, **une consultation du public sera ouverte du mardi 15 septembre 2020 au mardi 13 octobre 2020 inclus en mairie de TURCEY (21540)** sur la demande présentée le 22/11/2019 et complétée le 27/05/2020 par M. Florian LAMARCHE, associé du Gaec de la GOULE, dont le siège social est situé Hameau de la Rochotte à TURCEY (21540), en vue d'obtenir le régime d'enregistrement pour une activité d'élevage de vaches laitières (rubrique N° 2101-2-b ICPE) sur le territoire de la commune de TURCEY (21540).

CONSULTATION DU DOSSIER (Du 15/09/2020 au 13/10/2020)

- sur support papier, en mairie de TURCEY (21540) aux jours et heures habituels d'ouverture au public, soit le mardi de 14h00 à 16h00.

- sur support papier à la Préfecture de la Côte d'Or - Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial - Pôle environnement et urbanisme - Section ICPE de 9h30 à 11h30 et de 14h30 à 16h30

- en version numérique sur le site internet de la préfecture pendant toute la durée de la consultation : http://www.cote-dor.gouv.fr/rechercher-par-commune-a2370.html

OBSERVATIONS FORMULEES PAR LE PUBLIC (Du 15/09/2020 au 13/10/2020)

- sur un registre ouvert à cet effet, en mairie deTURCEY (21540) aux jours et heures d'ouverture au public indiqués ci-dessus

- par voie postale adressées au préfet à l'adresse : Préfecture de la Côte d'Or - Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial - Pôle environnement et urbanisme - Section ICPE - 53 rue de la Préfecture - 21041 Dijon Cedex

- par voie électronique à l'adresse mail : pref-icpe6@cote-dor.gouv.fr

AUTORITE COMPETENTE

Le Préfet de la Côte d'Or est compétent pour prendre une décision d'enregistrement. L'installation peut faire l'objet d'un arrêté préfectoral d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par l'arrêté ministériel prévu au I de l'article L.521-7 du code de l'environnement ou d'un arrêté préfectoral de refus.

Pour le Préfet,

La Cheffe du pôle environnement et urbanisme,

Signé : E. MORI

AL213528199

MODIFICATION DE STATUTS

SAS O'MAQUIS CORSE

au capital de 1 000 euros
Siège social : 14 A, Route de Dijon
21380 EPAGNY
840 047 583 RCS DIJON

L'A.G.E. du 30/06/2020, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société. La même A.G.E. a décidé d'étendre l'objet social aux activités de commerce de tous produits non alimentaires (notamment huiles essentielles et produits cosmétiques) ainsi que de tout article manufacturé. Commissionnaire et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts. La même A.G.E. a décidé la transformation de la Société en société à responsabilité limitée à compter du 1ER SEPTEMBRE 2020, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 1 000 euros, divisé en 10 000 parts sociales de 0,10 euro chacune. Cette transformation rend nécessaire la publication des mentions suivantes :

Sous sa forme de S.A.S, la Société était dirigée par : Mme Erika VACHER, demeurant 14 A, Route de Dijon - 21380 EPAGNY. Le Directeur Général était M. Vincent EL MEKKI demeurant 14 A, Route de Dijon - 21380 EPAGNY.

Sous sa nouvelle forme de société à responsabilité limitée, la Société est gérée par Mme Erika VACHER et M. Vincent EL MEKKI, susvisés.

POUR AVIS

Le Président

AL213528184

SARL GERRIET CHARPENTES

au capital de 7 622,45 euros
Siège social : 15 Rue de la Petite Fin
Zone d'activités
21121 FONTAINE LES DIJON
393 897 392 RCS DIJON

L'A.G.M. du 20/07/2020 a nommé en qualité de cogérant M. Sébastien PROT, demeurant 1 Rue de la Saunoise - 21110 LONGECOURT EN PLAINE, pour une durée indéterminée à compter du 01/09/2020. La même A.G. a modifié à compter du 01/09/2020 la dénomination qui devient : « GERRIET ESCALIERS » et l'art. 3 des statuts.

Pour avis

La Gérance

AL213528193

EXTENSION OBJET SOCIAL

Dénomination Sociale :

« PRODUITS PROS MULTISERVICES 21 »

Siège Social :

- 7 Rue Anatole France – 21300 CHENOVE

Immatriculation :

- RCS DIJON 848 375 853

Objet social :

Par décision de l'AGE du 29/07/2020, il a été décidé d'étendre l'objet social aux activités suivantes :

Entreprise générale du bâtiment ;

Réalisation, de façon directe ou par sous-traitance, de travaux de toiture, couverture, zinguerie, plomberie, électricité, placoplatre et isolation, menuiserie et carrelage ;

Marchand de biens ;

Modification au R.C.S. de DIJON.

Pour insertion,

Le Président

AL213528201

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

AHUY FRUITS

Société en Nom Collectif au capital social de 8000 euros Siège social : 1 rue des Ruchottes, Bat A 21121 AHUY 812.890.523 RCS DIJON Aux termes du procès verbal de l'assemblée générale mixte en date du 24 Juin 2020, les associées de la société AHUY FRUITS ont décidé à l'unanimité de révoquer pour juste motif Monsieur Serge DIGONNET, né le 7 Janvier 1966 à Firminy (42), demeurant 17 route de Limonest 69450 SAINT CYR AU MONT D'OR, de ses fonctions de co gérant à compter du 30 juin 2020. Mention sera faite au RCS : DIJON Pour avis,La gérance.

AL213528195

DISSOLUTION LIQUIDATION

SCI L'OUCHE

SCI au capital de 1500 €
Siège social : 10 Rue Legrand Du Saulle
21000 DIJON
394305510 RCS de DIJON

Par AGE du 12/05/2020, il a été décidé la dissolution anticipée de ladite société à compter du 12/05/2020. M. COLIN GILLES 10 Rue Legrand Du Saulle 21000 DIJON a été nommé liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au siège social, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Mention au RCS de DIJON

AL213528204

SCI L'OUCHE

SCI au capital de 1500 €
Siège social : 10 Rue Legrand Du Saulle
21000 DIJON
394305510 RCS de DIJON

Par AGE du 12/05/2020, il a été approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus au liquidateur M. COLIN Gilles 10 Rue Legrand Du Saulle 21000 DIJON pour sa gestion, l'a déchargé de son mandat et constaté la clôture définitive de la liquidation à compter du 12/05/2020

Radiation du RCS de DIJON

AL213528205

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Le 15/07/2020,il a été constitué la SCI: NATHIDE Capital:100€. Objet: L'acquisition et gestion civile de biens immobiliers en vue de location non meublée et accessoirement meublée et/ou l'occupation à titre gratuit pour un usage propre. Siège&Gérance: DESNOYER LEOPOLD 15 Rue Claude Attiret 21000 Dijon.Durée: 99 ans.Au RCS de DIJON

AL213528064

AVIS DE CONSTITUTION

Le 30/07/2020, il a été constitué la SCI:BLATHESMO Capital:54000€. Objet:L'acquisition et gestion civile de biens immobiliers en vue de location non meublée.Siège&Gérance:SMORTO Jean Charles 10 RUE DOCTEUR LAVALLE 21000 DIJON.Durée:99 ans.Au RCS de DIJON

AL213528131

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte S.S.P. en date à DIJON (21) du 17/08/2020, il a été constitué une société civile immobilière présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : LABLAMCS

Siège : 6 A, Rue Golmard - 21540 MESMONT

Objet social : Acquisition d'immeubles, mise en valeur, transformation, aménagement, construction, administration et exploitation par bail, location ou autrement desdits immeubles dont elle peut être propriétaire par tout moyen. Acquisition de terrains, exploitation et mise en valeur de ces terrains pour l'édification d'un immeuble et l'exploitation par bail ou autrement de ces constructions qui resteront la propriété de la Société. Vente à titre exceptionnel desdits immeubles. Prise de participations dans toutes sociétés ayant un objet similaire à la S.C.I. LABLAMCS et cession à titre exceptionnel desdites participations

Durée : 99 ans

Capital : 3 000 euros (numéraire)

Gérance : Mme Sandrine LOHR et M. Christophe LOHR, demeurant tous deux 6 A, Rue Golmard - 21540 MESMONT

Clauses relatives aux cessions de parts : dispense d'agrément pour cessions à associés ; agrément des associés représentant au moins les 2/3 des parts sociales pour les autres cessions

Immatriculation de la Société au R.C.S. de DIJON.

Pour avis

La Gérance

AL213528187

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 24/07/2020, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : SCI THOUARS IMMOBILIER Objet social : La promotion et la location immobilière Siège social : 8 chemin de Massingy Avenue du Président Coty, 21400 Châtillon sur Seine. Capital : 50000 € Durée : 99 ans Gérance : M. LEROY Pierre, demeurant Le Châtaignier, 72330 Oizé Clause d'agrément : Cession libre entre associés, ainsi qu'à leurs conjoints, ascendants ou descendants. Cession soumise à agrément dans les autres cas. Immatriculation au RCS de Dijon

AL213528190

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 24/07/2020, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : SCI LES MENHIRS Objet social : La promotion et la location immobilière Siège social : 8 chemin de Massingy Avenue du Président Coty, 21400 Châtillon sur Seine. Capital : 1000 € Durée : 99 ans Gérance : M. LEROY Pierre, demeurant Le Châtaignier, 72330 Oizé Clause d'agrément : Cession libre entre associés, ainsi qu'à leurs conjoints, ascendants ou descendants. Cession soumise à agrément dans les autres cas. Immatriculation au RCS de Dijon

AL213528191

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 24/07/2020, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : SCI THOUET IMMOBILIER Objet social : La promotion et la location immobilière Siège social : 8 chemin de Massingy Avenue du Président Coty, 21400 Châtillon sur Seine. Capital : 50000 € Durée : 99 ans Gérance : M. LEROY Pierre, demeurant Le Châtaignier, 72330 Oizé Clause d'agrément : Cession libre entre associés, ainsi qu'à leurs conjoints, ascendants ou descendants. Cession soumise à agrément dans les autres cas. Immatriculation au RCS de Dijon

AL213528192

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 11 juillet 2020 à CHATILLON SUR SEINE, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : SARL DU COLIBRI

Siège social : Hameau de Marigny, 21400 CHATILLON SUR SEINE

Objet social : - l'entreprise de travaux agricoles; - l'achat-revente, - le conseil

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 10 000 euros

Gérance : Monsieur Philippe HOUDAN et Madame Rachel HOUDAN, demeurant ensemble Hameau de Marigny – 21400 CHATILLON SUR SEINE

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

Pour avis, La Gérance

AL213528194

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant ASSP en date du 20/08/2020, il a été constitué la Société Civile Immobilière présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination : ACLLE Siège social : 26 Bd de la Défense 21000 DIJON Durée : 99 années Objet social : acquisition de tous immeubles non bâtis et de tous immeubles bâtis à usage commercial, professionnel, d'habitation ou mixte ; propriété, administration et exploitation par bail, location ou autrement de tous ces immeubles et vente éventuelle de parties desdits immeubles, acquisition de tout droit immobilier, Capital social : 500,00 € Apports en numéraires : 500,00 € Gérant : M. Alexandre BASSON demeurant 15 rue Joliet 21490 VAROIS ET CHAIGNOT, pour une durée illimitée. Clause d'agrément : les décisions relatives à l'agrément de nouveaux associés sont valablement prises si elles sont adoptées par un ou plusieurs associés représentant les trois quarts du capital.

Immatriculation : RCS de DIJON (en cours)

AL213528196

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 27/07/2020 à BISSEY LA COTE, il a été constitué une Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : EARL DES POULES LAYER

Siège : Layer Sur Roche – 4 Rue des Champs – 21520 BISSEY LA COTE

Forme : EARL

Capital : 7 500 €

Objet : Gestion et exploitation de biens agricoles

Durée : 99 ans

Gérant : Madame Armelle RIGOLLOT, née AUBERTOT, demeurant à Layer Sur Roche – 4 Rue des Champs – 21520 BISSEY LA COTE.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés tenu au greffe du tribunal de Commerce de DIJON.

Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessionnaires de parts sociales. En cas de pluralité d'associés, l'agrément est donné par les associés.

Pour avis, La gérance

AL213528197

NIÈVRE

SUCCESSION

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL

Suivant testament olographe en date du 10 septembre 2014, Madame Paulette

Blanche **CARRIER**, en son vivant retraitée, demeurant à POUILLY-SUR-LOIRE (58150) 10

rue du Domaine du Bouchot du Haut, née à SOISY-SOUS-MONTMORENCY (95230), le 22

avril 1930, veuve de Monsieur Gilbert **MESAGLIO** et non remariée, décédée à NEVERS

(58000) (FRANCE) , le 19 avril 2020, a consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du

procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Valérie CLERGET,

Notaire Associé à LA CHARITE SUR LOIRE (58402), 37 ter Avenue Maréchal Leclerc, BP 47,

le 17 août 2020, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du

notaire chargé du règlement de la succession : Maître Anne JUILLET, notaire à POUILLY

SUR LOIRE (58150), 9, rue René Couard, référence CRPCEN : 58055, dans le mois suivant

la réception par le greffe du tribunal judiciaire de NEVERS de l'expédition du procès-verbal

d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL583528213

TRANSFERT DE SIÈGE

SCI APLI

Société civile immobilière
Capital : 1.200,00 €
Siège social : Les Heurtas- La Fontaine
58110 ALLUY (ancien siège)
5 rue du Champ Lauron
58110 CHATILLON EN BAZOIS (nouveau siège)
RCS NEVERS 821.436.557

AVIS D'INSERTION

Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire en date du 16 août 2020, il a été décidé de transférer le siège social de ALLUY (58110) Les Heurtas – La Fontaine, à CHATILLON EN BAZOIS (58110), 5 rue du Champ Lauron, à compter du 16 août 2020.

Pour avis, le gérant

AL583528196

MODIFICATION DE CAPITAL

NOUVELLE FOG AUTOMOTIVE

SAS au capital de 500.000 € Siège : 82 avenue du 85ème de Ligne 58200 Cosne Cours Sur Loire 802 960 716 RCS NEVERS Le 30/06/2020, l'associé unique a décidé d'augmenter le capital d'un montant de 687.624 €, puis de le réduire du même montant pour apurer les pertes.

AL583528202

EGD

SARL au capital de 20 000 €
ramené à 10 000 €
Siège social : 21, Square Gambon
58200 COSNE COURS SUR LOIRE
798 165 304 RCS NEVERS

Il résulte d'un acte ssp du 17/06/2020 et des décisions de la Gérante du 03/08/2020 que le capital social a été réduit de 10 000 € par voie de rachat de parts sociales pour être ramené de 20 000 € à 10 000 €. Les articles 6, 7 et 8 des statuts ont été modifiés en conséquence.

AL583528208

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce publiée dans Terres de Bourgogne du 07/08/2020 concernant JEAN LUC PAQUIGNON PARIS : Il fallait lire: «Siège social : 11 PLACE DE LA MAIRIE, 58700 Prémery».

AL583528199

Rectificatif à l'annonce publiée dans Terres de Bourgogne du 07/08/2020 concernant JEAN LUC PAQUIGNON NEVERS : Il fallait lire que l'ancien siège social est : «56 rue François Mitterrand 58000 NEVERS»

AL583528201

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce publiée dans Terres de Bourgogne du 07/08/2020 concernant JEAN LUC PAQUIGNON NEVERS : Il fallait lire que l'ancien siège social est 56 rue François Mitterrand 58000 NEVERS

AL583528207

MODIFICATION DE STATUTS

EARL DE RONDEFAYE

Exploitation agricole à responsabilité limitée
Société civile au capital de 138 362,73 euros
Siège social : RONDEFAYE
58250 TERNANT
389 347 048 RCS NEVERS

Avis de modification

La collectivité des associés de l'Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée dénommée «EARL DE RONDEFAYE» réunis en assemblée générale extraordinaire le 1 août 2020, a décidé, de :

- Nommer Antoine LATRACE, demeurant 65 route de Chevannes 58300 DECIZE, en qualité de co-gérant

- Transformer l'EARL en GAEC sans autre modification que sa dénomination sociale qui devient GAEC DE RONDEFAY.

POUR AVIS

La gérance

AL583528176

ESPACE VERT INNOVATIONS

L'AGO du 07/08/2020 de la SAS ESPACE VERT INNOVATIONS au capital de 15 000 euros, siège social : 14 B, rue du pont Bera, 89630 BUSSIERES, 880 590 856 RCS AUXERRE :

1/a nommé David MALEYRIE en qualité de Pdt à compter du 07/08/2020, dmt Lieudit Chaumois, 58140 EMPURY en remplacement de Florent DEGROUX démissionnaire et Gaylord MARCONI en qualité de DG à compter du 07/08/2020 dmt 22 Grande Rue, 21500 FAIN LES MOUTIERS en remplacement de David MALEYRIE, démissionnaire. L'article 40 des statuts a été supprimé.

2/ a transféré le siège au Lieudit Chaumois, 58140 EMPURY. Modification de l'article 4 des statuts. La Société, immatriculée au RCS de AUXERRE sous le numéro 880 590 856 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du RCS de NEVERS

POUR AVIS

Le Président

AL583528170

LE STOCKAGE NIVERNAIS

Société A Responsabilité Limitée
au capital de 2.000 euros
Siège social : 18 rue Molière
58000 NEVERS
811 608 025 RCS NEVERS

Il résulte des délibérations de l'assemblée générale mixte du 18 juillet 2020, les mentions ci-après à publier :

Anciennes mentions

Gérant : M. Alain FOURNIER - 191 avenue de Reims - 02200 VILLENEUVE SAINT GERMAIN

Date de clôture : 31 décembre

Nouvelles mentions

Gérant : M. Eric MOULOIS - 20 La Drouillère - 35760 SAINT GREGOIRE

Date de clôture : 30 septembre

Pour avis, le gérant

AL583528193

JOUEBOX

Société A Responsabilité Limitée
au capital de 1.000 euros
Siège social : 18 rue Molière
58000 NEVERS
827 722 174 RCS NEVERS

Il résulte des délibérations de l'assemblée générale mixte du 18 juillet 2020, les mentions ci-après à publier :

Anciennes mentions

Gérant : M. Franck CHAGNOU - 109 route de Nevers - 58600 FOURCHAMBAULT

Date de clôture : 31 décembre

Nouvelles mentions

Gérants :

- M. Franck CHAGNOU - 109 route de Nevers - 58600 FOURCHAMBAULT

- M. Eric MOULOIS - 20 La Drouillère - 35760 SAINT GREGOIRE

Date de clôture : 30 septembre

Pour avis, la gérance

AL583528194

CARCABOX

Société A Responsabilité Limitée
au capital de 1.000 euros
Siège social : 18 rue Molière
58000 NEVERS
843 456 476 RCS NEVERS

Il résulte des délibérations de l'assemblée générale mixte du 17 juillet 2020, les mentions ci-après à publier :

Anciennes mentions

Gérant : M. Alain FOURNIER - 191 avenue de Reims - 02200 VILLENEUVE SAINT GERMAIN

Date de clôture : 31 décembre

Nouvelles mentions

Gérant : M. Eric MOULOIS - 20 La Drouillère - 35760 SAINT GREGOIRE

Date de clôture : 30 septembre

Pour avis, le gérant

AL583528195

ESSEYBOX

Société A Responsabilité Limitée
au capital de 1.000 euros
Siège social : 18 rue Molière
58000 NEVERS
843 629 189 RCS NEVERS

Il résulte des délibérations de l'assemblée générale mixte du 17 juillet 2020, les mentions ci-après à publier :

Anciennes mentions

Gérant : M. Alain FOURNIER - 191 avenue de Reims - 02200 VILLENEUVE SAINT GERMAIN

Date de clôture : 31 décembre

Nouvelles mentions

Gérant : M. Eric MOULOIS - 20 La Drouillère - 35760 SAINT GREGOIRE

Date de clôture : 30 septembre

Pour avis, le gérant

AL583528197

GERBOX

Société A Responsabilité Limitée
au capital de 5.000 euros
Siège social : 18 rue Molière
58000 NEVERS
823 267 737 RCS NEVERS

Il résulte des délibérations de l'assemblée générale mixte du 17 juillet 2020, les mentions ci-après à publier :

Anciennes mentions

Gérant : M. Luka CHRETIEN - 14 bis rue du Bourbonnais - 18150 LA GUERCHE SUR L'AUBOIS

Date de clôture : 31 décembre

Nouvelles mentions

Gérants :

- M. Luka CHRETIEN - 25 boulevard de Lattre de Tassigny - 58000 NEVERS

- M. Eric MOULOIS - 20 La Drouillère - 35760 SAINT GREGOIRE

Date de clôture : 30 septembre

Pour avis, la gérance

AL583528200

SAS MY ELEMENT

En date du 13 août 2020, Les actionnaires de la SAS MY ELEMENT ont décidé d'augmenter le capital de la société et de changer l'adresse du siège social.

SIEGE SOCIAL 6 RUE JEAN JAURES 58160 IMPHY

CAPITAL SOCIAL 3 000,00 €uros

NOMBRE ACTIONS 3 000 Actions

SEBASTIEN RAYNAUD : 500 Actions de 1 €URO

JEROME PROUIN : 1250 Actions DE 1 €uro

OLIVIER JOUANIQUE : 1250 Actions de 1 €uro

Aucune autre modification n'est à constater.

AL583528206

GARAGE JACQUEY

SA transformée en SAS
au capital de 56 200 €
Siège social : 6, Rue Nicolas Delange
58000 NEVERS
320 993 447 RCS NEVERS

Aux termes d'une AGE du 09/07/2020, les actionnaires ont décidé à compter du même jour de transformer la société en SAS.

En conséquence, les mentions antérieures se trouvent ainsi modifiées :

- Forme : **Ancienne mention :** SA

Nouvelle mention : SAS

- Dénomination : **Ancienne mention :** GARAGE JACQUEY SA

Nouvelle mention : GARAGE JACQUEY

- Objet social étendu à la propriété et à l'exploitation de tout fonds de commerce de garage

- Administration :

Anciennes mentions :

- PDG : Mme Dominique AUZEL dt à NEVERS (58) – 31, rue Gabriel Valette

- Administrateurs : M. Laurent AUZEL et Mme Nicole JACQUEY

Nouvelle mention : Présidente : Mme Dominique AUZEL susnommée

- Commissaires aux Comptes :

Anciennes mentions :

CAC Titulaire : SOGAREC (339 454 654 RCS MONTLUCON)

CAC Suppléant : M. Paul REYNE ayant sa résidence professionnelle à VARENNES VAUZELLES (58) – 13, rue Henri Choquet

Nouvelle mention : Néant

Admission aux assemblées et droit de vote

Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives. Chaque associé dispose d'un nombre de voix égal au nombre d'actions qu'il possède.

Agrément

Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Pour avis

AL583528210

➜ NON DISSOLUTION

ESSEYBOX

Société A Responsabilité Limitée
au capital de 1.000 euros
Siège social : 18 rue Molière
58000 NEVERS
843 629 189 RCS NEVERS

L'assemblée générale extraordinaire du 19 août 2020 statuant conformément à l'article L 223-42 du Code de commerce a décidé de ne pas dissoudre la Société.

Pour avis,

Le Gérant

AL583528198

➜ DISSOLUTION LIQUIDATION

EARL GAUTHERIN

Exploitation agricole
à responsabilité limitée en liquidation
Société civile au capital de 272 445,00 euros
Siège social : Corcery
58120 CORANCY
Siège de liquidation : Corcery
58120 CORANCY
380 697 649 RCS NEVERS

L'Associé unique le 15/02/2019 au siège de la liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Frédéric GAUTHERIN, demeurant L'Huis Labbé 58120 CORANCY, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de Nevers, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis.

AL583528174

AVIS DE DISSOLUTION

ULTRA DURS APPLICATIONS

SARL en liquidation au capital de
7 622,45 €
Siège & siège de la liquidation:
Rue des Meilleurs ouvriers de
France 58130 GUERIGNY
343 924 353 RCS NEVERS

Le 31.12.2019, l'AGE a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable.

Liquidateur : Michel PICHON demeurant Champ de l'Aubépin 58320 PARIGNY LES VAUX,

Siège de la liquidation : Rue des Meilleurs ouvriers de France 58130 GUERIGNY.

GTC Nevers.

AL583528211

➜ AVIS DE CONSTITUTION

NEVERS EXOTIQUE

Creation de la sas: Nevers exotique,10 sq. de la résistance 58000 Nevers. Cap:1000€. Obj: commerce alimentaire. Pdt: Nanu Ponrajah,11 rue des géraniums 45500 Gien. 99 ans au rcs de Nevers.

AL583528073

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 30 juillet 2020, il a été constitué une société par actions simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : MICROBRASSERIE DU BANQUET

Siège social : Jeaux 58140 MHERE

Objet : Microbrasserie, fabrication artisanale de bières

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 10 000 euros

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions

Cessions d'actions : libres entre associés et toutes les autres sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Présidente : Mme Stéphanie LEROY, demeurant Jeaux 58140 MHERE

Directeur Général : M. Antoine LEMEGE, demeurant Jeaux 58140 MHERE

Immatriculation : RCS de NEVERS

AL583528151

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution, pour une durée de 99 années, d'une SARL en cours d'immatriculation au RCS de NEVERS, dénommée MIGNEBOX au capital de 1.000 €, ayant pour activité l'achat, la vente et la location d'emplacements de stockage et de stationnement. Le siège social est fixé 18 rue Molière - 58000 NEVERS. Le gérant est Monsieur Eric MOULOIS demeurant 20 La Drouillère - 35760 SAINT GREGOIRE.

AL583528190

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à SAINT AMAND EN PUISAYE en date du 12 Août 2020, il a été constitué une société par actions simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : CARROSSERIE SMR,

SIEGE SOCIAL : 17 Bis Les Lamberts, SAINT AMAND EN PUISAYE (Nièvre)

OBJET : la carrosserie, la peinture et la restauration de véhicules.

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.

CAPITAL : 7 000 euros

PRESIDENT : Alexis WAVRANT, demeurant 43 Ter rue Emile Combes, COSNE COURS SUR LOIRE (Nièvre),

AGREMENT : En cas de pluralité d'associés, toutes les cessions d'actions à des tiers seront soumises à l'agrément des associés.

IMMATRICULATION : au registre du commerce et des sociétés de NEVERS.

Pour avis, le Président

AL583528203

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société civile sans statut légal particulier présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination sociale : SCI DOS SANTOS IMMO ; Siège social : 53 E, Route de Trangy – 58000 SAINT ELOI ; Objet social : Acquisition, administration, exploitation par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers ; Durée de la Société : 99 ans ; Capital social : 1 000 € ; Gérance : M. Julien DOS SANTOS dt à SAINT ELOI (58) – 53 E, Route de Trangy ; Immatriculation de la société au RCS de NEVERS. Les cessionnaires de parts sont soumis à l'agrément de la Société donné par décision collective extraordinaire des associés.

AL583528205

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une SASU :

Dénomination :

PIZZA AL MAESTRO

Siège social : 133 Faubourg du Grand Mouesse, 58000 NEVERS

Capital : 500 €

Objet : Restauration rapide

Durée : 99 ans

Président : M. ABDENNEBI RAMZI, 2 rue des Frères Lumières, 58640 VAUZELLES

Chaque action donne droit à une voix

Cession d'action : libre

Immatriculation au RCS de NEVERS

AL583528209

Société d'Avocat GILBERT MARTIN
14 rue Georges Dufaud
58000 NEVERS

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à FOURCHAMBAULT (Nièvre) du 11 août 2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE CIVILE DE MOYENS DES INFIRMIERS DE LOIRE

Forme : Société civile régie par l'article 36 de la loi n° 66-879 du 29 novembre 1966 et les dispositions du Code Civil.

Capital : 300 € en numéraire

Siège : 2A, rue Jules Hochet – 58600 FOURCHAMBAULT

Objet : Faciliter l'exercice de l'activité professionnelle d'infirmier de ses associés

Durée immatriculation : 99 années à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS.

Gérants :

Mme Isabelle ROCHE, dt 2 impasse du Caillat – Corcelles – 58180 MARZY, M. Mathieu MORISSE, dt 4, chemin des Vignes – 18800 BAUGY, Mme Caroline CUSCUNA, dt 106 bis avenue de Paris – 58320 POUGUES LES EAUX

Clauses relatives à l'agrément des cessionnaires de parts : Les parts sociales ne peuvent être cédées même entre associés qu' avec l'accord de l'unanimité des associés.

Pour avis, la gérance

AL583528216

YONNE

➜ TRANSFERT DE SIÈGE

ESPACE VERT INNOVATIONS

L'AGO du 07/08/20 de la SAS «ESPACE VERT INNOVATIONS», capital: 15000 euros, siège: 14 B rue du Pont Bera 89630 BUSSIERES, 880590856 RCS AUXERRE, a décidé de transférer le siège au Lieudit Chaumois 58140 EMPURY à compter de ce jour. Modification de l'article 4 des statuts.

AL893528287

Etude de Maître Anthony VACCARO,
notaire à VILLENEUVE-LA-GUYARD (Yonne),
52 rue du Général de Gaulle

AVIS DE TRANSFERT DE SIEGE

Dénomination sociale : TriGaLu

Société Civile Immobilière au capital de 135 240,00 €

Immatriculée au RCS de SENS sous le n° 834 087 561

Siège social : 21 B Les Gallois 89500 CORNANT

Par assemblée en date du 21 Juillet 2020 le siège social a été transféré à l'adresse suivante : Chez M. HASSOUNI David 5 Rue de la Montagne 89340 Chaumont à compter du 21 Juillet 2020.

L'article 4 des statuts a été corrélativement modifié.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de SENS.

Pour avis et mention.

AL893528326

LA BANQUE DES ENTREPRENEURS

SASU au capital de 1.000 €
10 rue de Penthièvre,
75008 Paris
839357126 RCS Paris

Aux termes de l'AGE en date du 20/08/2020, l'associé unique a décidé de transférer le siège social à Domaine des Madoires, 89350 Villeneuveles-Genêts, à compter du 20/08/2020. Président : 4833 SASU, Domaine des Madoires, 89350 Villeneuve-les-Genêts Radiation du RCS de Paris et immatriculation au RCS de Auxerre

AL893528338

➜ MODIFICATION DE CAPITAL

ifaclavocats

ETS J.C. MEUNIER

Société anonyme au capital de 1 446 233 € Siège social : Route de Perrigny 89000 SAINT GEORGES SUR BAULCHE 342 313 749 R.C.S. AUXERRE

Aux termes du procès-verbal de l'AGE du 18/06/2020, le capital social a été réduit de 49 750 euros pour le porter de 1 446 233 euros à 1 396 483 euros par voie de rachat et d'annulation de 100 parts sociales appartenant à certains associés, à la valeur unitaire de 497,50 euros.

Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence :

- Ancienne mention : 1 446 233 €

- Nouvelle mention : 1 396 483 €

Mention sera faite au RCS : AUXERRE.

Pour avis,

AL893528346

➜ CONVOCATION

AVIS DE CONVOCATION

Caisse de Congés Payés du Bâtiment
De la Région du Centre
Agréée par l'Etat
(Arrêté Ministériel du 6 Avril 1937
J.O. du 9 Avril 1937)

Convocation des adhérents en Assemblée Générale Ordinaire, en application des articles 19 à 21 des statuts :

Le vendredi 18 septembre 2020 à 9 heures 00

Au siège : 35, rue de Bellecroix 03400 YZEURE.

Ordre du jour :

- Approbation des comptes de l'exercice clos (Article 22)

Le Président

Alain SCHULTZ

AL893528300

SOliHA 89-58
Siège social : 10, avenue
du 4ème RI – 89000 AUXERRE
Siret : 778 645 853 00053
APE 8899B

CONVOCATION

à l'Assemblée Générale Ordinaire
du mercredi 16 septembre 2020 à 11h00
au 89 - 16, boulevard de la Marne
89000 AUXERRE

Ordre du jour :

- Validation du Procès Verbal de l'AG du 25 septembre 2019

- Renouvellement des membres du Conseil d'Administration

- Rapport financier exercice 2019

- Rapport de gestion

- Rapport du Commissaire Aux Comptes

- Approbation des comptes

- Affectation du résultat

- Rapport d'activités

- Résolutions

- Questions diverses

Le Président du Conseil d'Administration

AL893528302

➜ AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

AVIS D'ENQUÊTES PUBLIQUES CONJOINTES

Par arrêté préfectoral 2020/5/DCSE/BPE/EC du 8 juin 2020 , il sera procédé pendant 6 jours consécutifs du lundi 7 septembre 2020 à 9h00 au samedi 12 septembre 2020 à 17h00 en mairies de Bourron-Marlotte (Siège de l'enquête -135 Rue du Général de Gaulle - 77780), La Genevraye (3 Route de Nemours - 77690) et Villemer (12 Avenue du Général de Gaulle - 77250) à la reprise des enquêtes publiques conjointes préalables à:

> à la déclaration d'utilité publique de l'instauration des périmètres de protection autour des captages des sources de Bourron, Villeron et Villemer situés sur le territoire des communes de Bourron-Marlotte, La Genevraye et Villemer.

> au parcellaire dans les périmètres de protection immédiate et rapprochée de ces captages.

Pendant toute la durée de l'enquête, les dossiers d'enquêtes publiques seront tenus à la disposition du public:

- en format papier:

> en mairies de Blennes, Bourron-Marlotte, Chevry-en-Sereine, la Genevraye, Grez-sur-Loing, Larchant, lorrez-le-Bocage-Préaux, Montcourt-Fromontville, Montigny-sur-Loing, Vaux-sur-Lunain, Villemer et Villebéon (communes du département de Seine-et-Marne) et Chéroy, Jouy et Montacher-Villegardin (communes du département de l'Yonne) aux jours et heures habituels d'ouverture des mairies,

- en version numérique :

> à la mairie de Bourron-Marlotte sur un poste informatique dédié fourni par Publilégal, sur le site Internet des services de l'État en Seine-et-Marne, à l'adresse suivante:

http://www.seine-et-marne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques

Pendant toute la durée des enquêtes publiques conjointes, le public pourra consulter et consigner ses observations et propositions:

- sur les registres uniques d'enquête papier côtés et paraphés par le commissaire enquêteur ouverts:

> en mairies de Blennes, Bourron-Marlotte, Chevry-en-Sereine, la Genevraye, Grez-sur-Loing, Larchant, Lorrez-le-Bocage-Préaux, Montcourt-Fromontville, Montigny-sur-Loing, Vaux-sur-Lunain, Villemer et Villebéon (communes du département de Seine-et-Marne) et Chéroy, Jouy et Montacher-Villegardin (communes du département de l'Yonne) aux jours et heures habituels d'ouverture des mairies,

- sur le registre unique dématérialisé accessible:

> à la mairie de Bourron-Marlotte à partir du poste informatique dédié fourni par Publilégal, sur le site Internet des services de l'État en Seine-et-Marne, à l'adresse suivante: http:[/www.seine-etmarne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques

- par courriel à l'adresse suivante_:

captages-adduction-eau-potable-bourron-villeron-villemer@enquetepublique.net

Les observations et propositions du public pourront également être adressées, par correspondance, au commissaire enquêteur, avant la fin des enquêtes conjointes au siège de celles-ci fixé à la mairie de Bourron-Marlotte. Toutes les observations écrites seront annexées au registre unique d'enquêtes publiques.

Les observations ou propositions émises par voie électronique (sur le registre dématérialisé ou par courriel) sont consultables par le public à partir du site Internet des services de l'État en Seine-et-Marne à l'adresse ci-dessus mentionnée.

M. Henri IADRUZE, commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public pour recevoir les observations des intéressés en la mairie de Villemer le jeudi 10 septembre 2020 de 13h30 à 16h30.

Toute information relative au projet pourra être obtenue auprès de la Régie des Eau de Paris - M. Matthieu COSMANO - matthieu.cosmano@eaudeparis.fr - Tel. 01 6445 22 34.

Le présent avis est consultable sur le site internet précité. Toute personne peut à sa demande et à ses frais, obtenir communication des dossiers d'enquêtes auprès de la préfecture de Seine-et-Marne (DCSE - BPE 12 rue des Saints-Pères 77 010 Melun cedex). Les dossiers sont également téléchargeables sur le site internet de la préfecture. Copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture des enquêtes dans les mairies concernées et consultables pendant le même délai sur le site Internet de la préfecture du 77.

Au terme des enquêtes publiques conjointes, il sera statué par voie d'arrêté préfectoral sur:

- la déclaration d'utilité publique de l'instauration des périmètres de protection autour des captages des sources de Bourron, Villeron et Villemer situés sur !e territoire des communes de Bourron-Marlotte, la Genevraye et Villemer.

- le parcellaire dans les périmètres de protection immédiate et rapprochée de ces captages.

AL893527757

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

sur la commune d'AUXERRE

Le public est averti qu'en execution :

du code de l'environnement,

de l'arrêté n° PREF-SAPPIE-BE-2020-0115 du 22 juin 2020,

une enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale pour l'exploitation d'une unité de fabrication de panneaux de particules à bois sur la commune d'Auxerre, déposée par la SAS KRONOSPAN, sera ouverte du lundi 24 août 2020 (09h00) au mercredi 23 septembre 2020 (17h00) inclus, soit une durée de 31 jours consécutifs à la mairie d'Auxerre.

Est désigné en qualité de commissaire enquêteur, M. André PATIGNIER, colonel honoraire de gendarmerie.

Le dossier de demande d'autorisation environnementale comprenant une étude d'impact, l'information d'absence d'avis de l'Autorité Environnementale et un registre d'enquête, seront déposés, pendant toute la durée de l'enquête du 24 août 2020 au 23 septembre 2020, à la mairie d'Auxerre, afin que chacun puisse en prendre connaissance, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Le dossier complet de demande d'autorisation environnementale pourra être consulté sur le site Internet des services de l'Etat dans l'Yonne www.yonne.gouv.fr (rubrique politiques publiques/environnement/installations classées/enquêtes publiques), sur le poste informatique mis à disposition du public du 24 août 2020 au 23 septembre 2020 à la préfecture de l'Yonne à Auxerre (Bureau de l'Environnement) de 9 h à 12 h et 14 h à 16h30, surrendez-vous au 03.86.72.78.17 ou au 03.86.72.79.89.

Les communes d'Auxerre, Monéteau, Gurgy, Venoy, Villeneuve-Saint-Salves, Bleigny-le-Carreau, Sougères-sur-Sinotte sont concernées par le périmètre d'affichage réglementaire.

Pendant le délai de l'enquête, les observations et propositions que soulève le dossier pourront être consignées :

- soit par voie électronique :

- sur un registre dématérialisé, à l'adresse suivante :

https://www.registre-dematerialise.fr/1924

ou

- à l'adresse e-mail suivante :

enquete-publique-1924@registre-dematerialise.fr

- soit par écrit :

sur le registre « papier » déposé à la mairie d'Auxerre,

ou

par courrier adressé à la mairie d'Auxerre (siège de l'enquête) à l'attention du commissaire enquêteur.

Indépendamment des dispositions ci-dessus, le commissaire enquêteur recevra les observations et propositions du public qui seront également consignées dans le procès-verbal, à la mairie d'Auxerre, les :

lundi 24 août 2020 de 9 h 00 à 12 h 00,

mardi 1er septembre 2020 de 15 h 00 à 18 h 00,

vendredi 11 septembre 2020 de 9 h 00 à 12 h 00,

samedi 19 septembre 2020 de 9 h 00 à 12 h 00,

mercredi 23 septembre 2020 de 14 h 00 à 17 h 00.

A l'issue de l'enquête, toute personne physique ou morale intéressée pourra prendre connaissance du rapport, du mémoire en réponse du demandeur et des conclusions motivées du commissaire enquêteur à la Préfecture de l'Yonne (Bureau de l'Environnement) et en mairies d'Auxerre, Monéteau, Gurgy, Venoy, Villeneuve-Saint-Salves, Bleigny-le-Carreau, Sougères-sur-Sinotte. Ces éléments seront également mis à disposition du public sur le site Internet des services de l'Etat dans l'Yonne.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.

Des informations peuvent être demandées auprès de M. Benjamin PHILIPPE- SAS KRONOSPAN - Bois de la Duchesse - RN 77- BP 377 89006 AUXERRE Cedex- Tél. 03.86.94.45.39 - mail : ax.securite@kronospan-sas.f

AL893527936

Préfet de l'Yonne

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LA COMMUNE DE MONETEAU

Le public est averti qu'en exécution :

du code de l'environnement,

du code de l'urbanisme,

de l'arrêté n° PREF-SAPPIE-BE-2020- 0167 du 17 juillet 2020,

une enquête publique relative à la demande de permis de construire pour la réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Monéteau, déposée par la SASU ENGIE PV MONETEAU, sera ouverte du jeudi 27 août 2020 (09h00) au lundi 28 septembre 2020 inclus (17h00), soit une durée de 33 jours consécutifs, en mairie de MONETEAU.

Est désigné M. Daniel DEMONFAUCON en qualité de commissaire enquêteur.

Le dossier de demande de permis de construire comprenant une étude d'impact, l'avis de l'Autorité Environnementale et le registre d'enquête seront déposés pendant toute la durée de l'enquête du 27 août 2020 au 28 septembre 2020 inclus, en mairie de MONETEAU, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Le dossier complet pourra également être consulté sur le site Internet des services de l'Etat dans l'Yonne www.yonne.gouv.fr (rubrique politiques publiques / environnement / Photovoltaïque / enquêtes publiques), ainsi que sur le poste informatique mis à disposition du public du 27 août 2020au 28 septembre 2020 à la préfecture de l'Yonne à Auxerre (Bureau de l'Environnement) de 9 h à 12 h et 14 h à 16 h 30, sur rendez-vous au03.86.72.78.17 ou au 03.86.72.79.89.Les communes de MONETEAU GURGY, PERRIGNY, AUXERRE, VENOY, VILLENEUVE-SAINT-SALVES, MONTIGNY-LA-RESLE, ROUVRAY, HERY, SEIGNELAY, Beaumont, APPOIGNY, SAINT-BRIS-LE-VINEUX sont concernées par le périmètre d'affichage réglementaire de 5 km autour du site concerné.Pendant le délai de l'enquête, les observations et propositions que soulève le dossier pourront être consignées :

• soit par voie électronique :

sur un registre dématérialisé, à l'adresse suivante :

http://centrale-photovoltaique-moneteau.enquetepublique.net

ou

- à l'adresse e-mail associée au registre dématérialisé :

centrale-photovoltaique-moneteau@enquetepublique.net

• soit par écrit :

- sur le registre « papier » déposé en mairie de MONETEAU,

ou

- courrier adressé à la mairie de MONETEAU (siège de l'enquête) à l'attention de M. le commissaire enquêteur.

Indépendamment des dispositions ci-dessus, M. le commissaire enquêteur recevra les observations et propositions du public qui seront également consignées dans le procès-verbal :

à la mairie de MONETEAU, les : jeudi 27 août 2020 de 14h30 à 17h30, samedi12 septembre 2020 de 9h30 à 12h30, vendredi 18 septembre 2020 de 15h00à 18h00, mardi 22 septembre 2020 de 9h30 à 12h30 et lundi 28 septembre2020 de 14h00 à 17h00.

A l'issue de l'enquête, toute personne physique ou morale intéressée pourra prendre connaissance du rapport à la Préfecture de l'Yonne (Bureau de l'Environnement), en mairie de MONETEAU, ainsi que du mémoire en réponse du demandeur et des conclusions motivées de M. le commissaire enquêteur. Ces éléments seront également mis à disposition du public sur le site Internet des services de l'Etat dans l'Yonne.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera la délivrance, assortie du respect de prescriptions, ou le refus des permis de construire.

Des informations complémentaires sur le projet peuvent être demandées auprès de M. Olivier MILLION–responsable du projet pour la SASU ENGIE PV MONETEAU–ENGIE Green-Le Monolithe - 59 rue Denuzière - CS 30018 -69285 Lyon Cedex 02 - – Tél : 06 67 32 78 02 .

AL893528072

➜ VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Vente aux enchères publiques, **le Mardi 13 octobre 2020 à 11 H 00**

au Palais de Justice de SENS (89), 1 rue du Palais de Justice

UNE MAISON à EPINEAU-LES-VOVES (89)

9 rue des Primevères

(9 Les Longues Raies, les Blés d'Or, au cadastre)

de 130 m² environ. Sur rez-de-chaussée et d'un étage, **de 5 pièces principales,**

avec **garage**. Sur un terrain de 06 a 47 ca, (Lot n° 5 du lotissement « Les Blés d'Or »)

Ce bien était OCCUPÉ au 21 novembre 2014 (à la connaissance du poursuivant)

MISE A PRIX : 62.000 Euros (outre les charges)

Pour consulter le cahier des conditions de vente, s'adresser au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de SENS, où il a été déposé, à la **SCP d'Avocats REGNIER – SERRE – FLEURIER – FELLAH – GODARD,** Avocats à SENS (89),

9 boulevard Maupéou, 89100, **Tél. : 03 86 65 81 35**

VISITE sur place le Mardi 29 septembre 2020 de 9 H 00 à 10 H 00

AL893528323

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Vente aux enchères publiques, **le Mardi 13 octobre 2020 à 11 H 00**

au Palais de Justice de SENS (89), 1 rue du Palais de Justice

UN TERRAIN sis à EGRISELLES-LE-BOCAGE (89)

Parc Résidentiel de Loisirs DOMAINE DU GRAND BROUILLERET

Sur un terrain section YC numéro 161, de 03 ares 86 centiares

Sur lequel se trouve UN CHALET type MOBIL-HOME, de **40 m²** environ

(hors terrasse). De 2 pièces, avec une terrasse de 7,84 m²,

Ce bien était OCCUPÉ au 13 novembre 2019 (à la connaissance du poursuivant)

MISE A PRIX : 15.000 Euros (outre les charges)

Pour consulter le cahier des conditions de vente, s'adresser au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de SENS, où il a été déposé, à la **SCP d'Avocats REGNIER – SERRE – FLEURIER – FELLAH – GODARD**, Avocats à SENS (89),

9 boulevard Maupéou, **Tél. : 03 86 65 81 35**

VISITE sur place le Mercredi 30 septembre 2020 de 14 H 00 à 15 H 00

AL893528324

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Vente aux enchères publiques, **le Mardi 13 octobre 2020 à 11 H 00**

au Palais de Justice de SENS (89), 1 rue du Palais de Justice

UNE MAISON d'habitation **à ROUSSON (89)**

22 rue des Garnisons

Elevée sur sous-sol, d'un rez-de-chaussée et d'un étage, **de 6/7 pièces,** avec **véranda.**

De 83 m² environ (hors sous-sol). Avec buanderie, mezzanine et **3 appentis** (dont un à usage de garage). Sur un terrain de 03 a 60 ca.

Ce bien était OCCUPÉ au 26 août 2019 (à la connaissance du poursuivant)

MISE A PRIX : 28.000 Euros (outre les charges)

Pour consulter le cahier des conditions de vente, s'adresser au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de SENS, où il a été déposé, à la **SCP d'Avocats REGNIER – SERRE – FLEURIER – FELLAH – GODARD**, Avocats à SENS (89),

9 boulevard Maupéou, **Tél. : 03 86 65 81 35**

VISITE sur place le Mercredi 30 septembre 2020 de 15 H 30 à 16 H 30

AL893528328

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Vente aux enchères publiques, **le Mardi 13 octobre 2020 à 11 H 00**

au Palais de Justice de SENS (89), 1 rue du Palais de Justice

UN TERRAIN à NOE (89)

5 rue du Pressoir

En friche, nu de toute construction d'habitation, **de 730 m²** environ

Ce bien était LIBRE DE TOUTE OCCUPATION au 27 novembre 2019

(à la connaissance du poursuivant)

MISE A PRIX : 10.000 Euros (outre les charges)

Pour consulter le cahier des conditions de vente, s'adresser au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de SENS, où il a été déposé, à la **SCP d'Avocats REGNIER – SERRE – FLEURIER – FELLAH – GODARD**, Avocats à SENS (89),

9 boulevard Maupéou, **Tél. : 03 86 65 81 35**

VISITE sur place le Mercredi 30 septembre 2020 de 08 H 30 à 09 H 30

AL893528330

➜ MODIFICATION DE STATUTS

COMMUNIK & VOUS

SARL au capital de 2 000 €
porté à 50 000 €
Résidence Champleroy 8 rue de Belfort
89000 AUXERRE
831 062 039 RCS AUXERRE

Aux termes du PV du 31/07/2020, l'associée unique a décidé de ne pas renouveler Cyrielle Augeat-Malter, co-Gérante et de ne pas pouvoir à son remplacement ; de transférer le siège social au 13 rue de l'Horloge 89000 AUXERRE à compter du 31/07/2020 et de modifier l'article 4 des statuts ; et d'augmenter le capital de 48 000 € par incorporation de report à nouveau. Ancienne mention : Capital : 2 000 € - Nouvelle mention : Capital : 50 000 €

AL893528336

ACTIV'IMMO

AVIS DE TRANSFORMATION

Société à responsabilité limitée Au capital de 7 622.45 € Siège social : 22 Rue de Paris- 89200 AVALLON RCS AUXERRE 414 742 825 Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire du 15 juin 2020, l'assemblée générale de la société ACTIV'IMMO a décidé de transformer la société à responsabilité limitée en société par actions simplifiée à compter du 15 juin 2020. Cette transformation entraîne la publication des mentions suivantes : Forme : Ancienne mention : société à responsabilité limitée. Nouvelle mention : société par actions simplifiée. Administration : Ancienne mention : Madame Martine GERARD, gérante. Nouvelle mention : Madame Martine GERARD, présidente. Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Agrément : Les actions de la société peuvent être cédées librement entre les actionnaires, elles ne peuvent être cédées aux conjoints, ascendants, descendants et à des tiers étrangers à la société qu'après agrément préalable donné par décision collective prise à la majorité des trois-quarts des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés. Mention sera faite au RCS d'AUXERRE. Le président

AL893528342

➜ CESSION

ETUE DE ME JEAN-MARIE ODIN
Notaire à VERMENTON (Yonne)

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un acte reçu par Me Anne FOURNIER, Notaire en l'Etude de Me Jean-Marie ODIN, Notaire à VERMENTON (Yonne), le 6 août 2020, enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement AUXERRE 1, le 14 août 2020, dossier 2020 00022973, référence 8904P01 2020 N 00810, reçu 1560 €, a été cédé un fonds de commerce par :

Mme Florence Marie-Thérèse DEBREUVE, Commerçante, veuve de M. Patrice Raymond Marcel GAY et non remariée, demeurant à VERMENTON (89270), 7 Bis Rue du Général Leclerc,

A :

Mme Dorienne Amélie GRANDIN, retraitée, épouse de M. Jean-Paul GODART, demeurant à DEUX RIVIERES (89460), Le Moulin Jacquot Accolay.

Née à PARIS 18ÈME ARRONDISSEMENT (75018), le 21 juillet 1956.

Désignation du fonds : fonds de commerce de Café, Bar, Débit de Boissons, Française des Jeux, PMU, exploité à VERMENTON (Yonne), 7 Bis et 7 Ter rue du Général Leclerc, connu sous le nom commercial «CAFE DES SPORTS», et pour lequel elle est immatriculée au RCS AUXERRE (Yonne), sous le numéro 326 696 291.

PROPRIETE-JOUISSANCE

Propriété du fonds vendu : le jour de la signature de l'acte.

Entrée en jouissance : 10 août 2020.

Prix principal : SOIXANTE-QUINZE MILLE EUROS (75.000,00 EUR), s'appliquant :

- aux éléments incorporels pour SOIXANTE-DIX MILLE SEPT CENT CINQUANTE EUROS (70.750,00 EUR),

- au matériel pour QUATRE MILLE DEUX CENT CINQUANTE EUROS (4.250,00 EUR).

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la Loi, en l'Office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion

Le notaire.

AL893528345

➜ GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

TRANSPORTS MOREAU FRERES

Société en nom collectif Au capital de 20 000,00 euros Siège social : La Chapelle - 89560 COURSON-LES-CARRIERES 798 038 626 RCS AUXERRE Aux termes d'une délibération en date du 26 juin 2020 prenant effet le même jour, l'assemblée générale extraordinaire : – A constaté le retrait de la société de M. Bernard MOREAU, associé indéfiniment et solidairement responsable, ainsi que la démission de ses fonctions de cogérant. – A constaté l'entrée au sein de la société de M. Thomas MOREAU demeurant 20 rue du Moulin - 89560 LES HAUTS DE FORTERRE, en qualité d'associé indéfiniment et solidairement responsable et sa nomination en qualité de cogérant. Pour avis, La Gérance.

AL893528343

➜ NON DISSOLUTION

ACC

S.A.S. au capital de 100,00 Euros
Siège social : 48 RUE DES VIGNES BLANCHES
89113 CHARBUY
R.C.S : 832 613 772 AUXERRE

POURSUITE DES ACTIVITES

L'Assemblée générale ordinaire du 30/06/2020, après avoir constaté que l'actif net est devenu inférieur à la moitié du capital social, a décidé qu'il n'y avait pas lieu de dissoudre la société, et décide également la poursuite de ses activités, conformément aux dispositions de l'article : L223-42 du code de Commerce.

Mentions au RCS D'AUXERRE.

AL893528199

➜ DISSOLUTION LIQUIDATION

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Dénomination : SOLSTICA.

Forme : SCI société en liquidation.

Capital social : 200 euros.

Siège social : 7 RUE DES BOIS,

89113 CHARBUY.

751151499 RCS TRIBUNAL DE COMMERCE DE AUXERRE.

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 25 juin 2016, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Madame MICHÈLE LEIGNIEL demeurant 7 RUE DES BOIS, 89113 CHARBUY et prononcé la clôture de liquidation de la société. La société sera radiée du RCS du TRIBUNAL DE COMMERCE DE AUXERRE.

Le liquidateu

AL893528340

C.I.H.-CENTRE ICAUNAIS DE L'HABITAT

SARL en liquidation au capital de 20 000 euros- Siège social : Avenue de Paris 89 470 MONETEAU-792 570 467 RCS AUXERRE Le 31 Mars 2020 l'assemblée générale extraordinaire des associés a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31 Mars 2020 et sa mise en liquidation amiable. L'assemblée générale a nommé comme liquidateur Monsieur Frédéric FREMION demeurant 10 rue de la petite vallée à LINDRY (89240), avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation a été fixé Avenue de Paris-89 470 MONETEAU, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée et où les actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE.

AL893528341

➜ AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 15/07/2020, il a été constitué une SARL dénommée CHÂTEAU DE LIGNY. Siège social: 7 avenue de chablis 89144 Ligny-le-châtel. Capital: 100€. Objet: Gîte, chambre d'hôtes. Gérance: M. David Jann, 7 avenue de chablis 89144 Ligny-le-châtel; M. Jacob Huey, 7 avenue de chablis 89144 Ligny-le-châtel. Durée: 99 ans. Immatriculation au RCS de AUXERRE.

AL893528178

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 29/07/2020 constitution de la SASU: AEROCLEAN. Capital: 6000€. Sise: 8 rue borgne 89550 héry. Objet: aerogommage et hydrogommage. Président: Emmanuel Gonon, 8 rue borgne 89550 héry. Chaque associé participe aux AG, une action=un vote. Cession libre. Durée: 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Auxerre.

AL893528234

AVIS DE CONSTITUTION

Acte SSP du 12/08/2020, constitution SCI dénommée: SCI BRIENON. Capital: 5000€. Siège: 28 Grande Rue 89210 BRIENON SUR ARMANÇON. Objet: La propriété et la gestion de tous immeubles. Gérance: M. Axel BOUKHRIS, 16 rue M. Le Prince 75006 PARIS et M. Jeremy REGALADO, 2 rue Faidherbe 75011 PARIS. Durée: 99 ans. RCS SENS.

AL893528319

Me Alexandre GUILPAIN
Notaire associé,
6 rue Saint-Nicolas
89700 TONNERRE

AVIS DE CONTITUTION SCI LAR

Par acte authentique reçu par Maître Alexandre GUILPAIN en date du 25/07/2020, il a été constitué une société civile immobilière aux caractéristiques suivantes :

Raison sociale :SCI LAR

Objet social : la propriété et la gestion, à titre civil, de l'immeuble sis à TONNERRE (89700) Impasse Jean Carré, ou à défaut tout autre immeuble qui viendrait en substitution de cet immeuble

Siège social : 6 rue du Pont, 89700 TONNERRE

Capital : 9.500 euros

Gérance : Monsieur Christian DUGNY demeurant à TONNERRE (89700) 6 rue du Pont

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés de AUXERRE

Pour avis.

AL893528329

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 18/08/2020, il a été constitué une EURL dénommée :EURL LANTENANT Siège social : 1 RUE DE VALLEROTTE, 89560 OUANNE Capital : 500€ Objet : Tous travaux de pose, de réparation et d'entretien d'installations électriques, d'automatismes, de vidéos surveillance, d'alarmes et de coffre-fort, ainsi que l'achat et la revente de tous matériels et appareils électriques. Mais également le dépannage le conseil et la formation eninformatique Gérance : M. JEROME LANTENANT, 1 RUE DE VALLEROTTE, 89560 OUANNE Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'AUXERRE

AL893528331

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 17/08/2020, il a été constitué une société

Dénomination sociale : SCI DE L'AGRION ORNE

Siège social : 34 grande rue 89700 JUNAY

Forme juridique : Société Civile Immobilière

Capital social : 100 €

Objet social : acquisition par tous moyens, administration et exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, souscription d'emprunt et constitution d'hypothèque pour réalisation d'objet social, aliénation de tous immeubles et de biens immobiliers

Gérant : Monsieur LHOMME Ludovic 34 grande rue 89700 JUNAY

Cogérant : Madame SOLIVEAU Véronique 58 B rue de la Liberté 89200 SAUVIGNY LE BOIS

Cession de parts sociales : toute cession de part sociale est soumise à agrément obtenu par décision des associés prise à l'unanimité.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'Auxerre

Pour avis

AL893528332

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1er août 2020 à AUXERRE, il a été constitué une société d'exercice libéral à responsabilité limitée. Dénomination sociale : ALINE DANNOUX. Forme : Société d'exercice libéral à responsabilité limitée. Activité : Chirurgien-dentiste. Capital social : 100 000 euros. Siège social : 18 rue de l'Ecole Normale, 89000 AUXERRE. Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés. Gérante : Mme Aline DANNOUX demeurant 24 rue du Nil, 89000 AUXERRE. La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés tenu au Greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (Yonne). Pour avis et mention, la gérante.

AL893528337

bulletin d'ABONNEMENT

À retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à :

TERRES DE BOURGOGNE
1 rue des Coulots - CS 80075 - 21110 Bretenière - 03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

AVEC VOTRE ABONNEMENT,

VOUS BÉNÉFICIEZ D'UN **ACCÈS ILLIMITÉ**

AU SITE agribourgogne.fr





*Cochez la case correspondante et choisissez votre revue parmi les titres suivants :

- ☐ Bovins viande
- ☐ Grandes cultures
- ☐ Lait élevage
- ☐ Porcs
- ☐ Vigne
- ☐ Volailles
- ☐ Fruits & légumes
- ☐ Pâtre
- ☐ Chèvre

Terres de Bourgogne

Je m'abonne pour 1 an 107 €

Je m'abonne pour 2 ans 200 €

+ 1 revue Réussir de mon choix*

- ☐ pour 1 an 49 €
- ☐ pour 2 ans 98 €

TOTAL

NOM PRÉNOM

RAISON SOCIALE

N° RUE

CP VILLE

Tél Fax Mobile

Email @

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

☐ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de Bourgogne

☐ Je règle € par carte bancaire N° ___/___/___/___

date d'expiration: ___/___

SIGNATURE

Musique

Hymne agricole pour rockeurs auvergnats

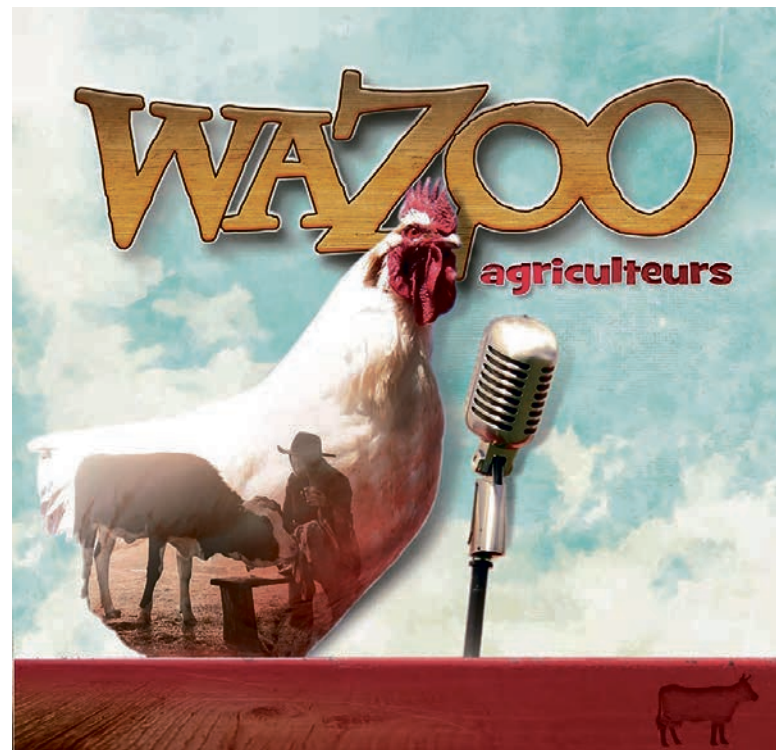
Le groupe de rock auvergnat Wazoo vient de sortir son dernier album, en plein confinement. Baptisé «Agriculteurs», cet opus est un hommage, comme son titre l'indique, au monde paysan.


Charlie, Jeff, Kevin et Greg, les quatre mousquetaires de la folk auvergnate.

Vous vous souvenez de la célèbre ritournelle *«Et moi pendant c'temps là, j'tournais la manivelle ?»* Et bien, vingt ans plus tard, le groupe de rock auvergnat Wazoo transforme l'essai avec un album hommage aux agriculteurs. Ambiance festive garantie. Après un best of sorti en 2019 pour fêter ses vingt ans de scène, Wazoo a livré, le 31 mars dernier, son tout dernier album baptisé *«Agriculteurs»*, en hommage comme son titre l'indique au monde paysan. Ce titre *«Agriculteurs»* qui résonne est aussi celui de la chanson qui ouvre l'album, dont le clip a été réalisé en juin 2019 avec les jeunes agriculteurs membres de JA de Haute-Loire. Mis en ligne en juin 2019, il affiche plus de 800 000 vues sur YouTube et plus d'un million sur Facebook. *«On met en avant le terroir, et il y a toujours des agriculteurs dans nos chansons, dans nos clips»*, explique le guitariste Jeff Chalaffre. Wazoo fait vibrer la corde nostalgique avec *«Chabrot»*, un morceau où résonnent des riffs de violon, de banjo et d'accordéon. Un joli clin d'œil aussi à l'émission télé de M6 *«L'amour est dans le pré»*, avec un humour omniprésent et un refrain qu'on se prend rapidement à chanter à tue-tête. On citera aussi, pêle-mêle, quelques titres qui devraient mettre une jolie ambiance en soirée à l'image de *«Mon taureau»*, hymne aux playboys des étables qui s'ignorent ou encore de *«La cabane sur le chien»*. Sans oublier, *«Boire un canon»* en hommage aux vignerons, et *«Sur le chemin de l'ovalie»*, qui rappellera quelques souvenirs à bon nombre de sportifs. Avec l'incontournable troisième mi-temps si chère à l'univers du rugby.

L'effet manivelle

Wazoo c'est avant tout l'histoire d'une rencontre, celle de Jeff Chalaffre et Kévin Quicke, qui à l'issue d'un pèlerinage bucolique sur le plateau de Gergovie décident de se lancer dans la musique folk-rock à connotation auvergnate. Les deux compères imaginent rapidement un premier album sur lequel figure le tube *«La Manivelle»*. En quelques mois, cette bourrée auvergnate revisitée, hommage aux figures arvernes, devient l'hymne des fêtards de France et de Navarre. La chanson franchit les frontières pour s'exporter jusqu'au Québec et le groupe décroche deux disques d'or[1]. Depuis, Wazoo trimballe ses refrains entêtants avec deux nouveaux coéquipiers, Charlie et Greg. En plus de vingt ans de carrière, le plus célèbre des groupes auvergnats a donné plus de 500 concerts, vendu plus de 500 000 albums et singles, et accumulé plus de dix millions de vues de ses vidéos en streaming.



«Agriculteurs», un succès déjà populaire avec plus de deux millions de vues sur YouTube.
© Wazoo

Des concerts à venir

Sur scène, Wazoo délivre un cocktail détonnant d'énergie volcanique avec Kévin Quicke au chant, Jeff Chalafre à la guitare, Charlie au violon et Greg à l'accordéon. L'alchimie opère auprès des fidèles de la première heure, mais pas seulement, comme le raconte Jeff : *«souvent des groupes comme nous qui ont 20 ans, n'évoluent qu'avec le public de leur génération, et on est surpris aujourd'hui, notamment dans les comités des fêtes qui nous font venir, que ce soit souvent à l'initiative de jeunes qui ont 18 ou 20 ans»*. Si durant ces dernières semaines, quelques concerts ont été déprogrammés ou annulés en raison du confinement et de la pandémie, le groupe devrait repartir sur les routes très prochainement pour assurer une trentaine de dates dans la région, avant d'envisager une tournée dans toute la France.

Sophie Chatenet

[1] En 2017, la chanson « La Vie en drôle » composée par le groupe avec des élèves de CM1 de Mezel dans le Puy-de-Dôme, dans le cadre du dispositif « La Fabrique à Chansons » de la Sacem, remporte le coup de cœur du personnel Sacem et celui des auditeurs de France Bleu.

L'album est à retrouver sur les plateformes de streaming et de téléchargement, dont Deezer, Spotify et iTunes, via le distributeur Wiseband. Il est également possible de commander un CD sur le site internet du groupe : www.wazoo.fr

Neuf albums en vingt ans

1999 : Déroute arverne
2001 : Pas de problèmes
2011 : Vogue la vie (single)
2013 : Les Forains
2015 : Mefia Te
2016 : Au village (Single pour VVF)
2017 : L'amour sera toujours dans nos prés
2019 : On a pris Cher (Best Of)
2020 : Agriculteurs



Les chansons des quatre compères refilent des envies d'étés interminables et de joyeuses soirées au coin d'une buvette.
© Laetitia Roiron

Initiative

Des moutons dans la ville

La Bergerie urbaine, une association collaborative de bergers sur la métropole de Lyon, pratique l'agriculture en ville, avec du pâturage de moutons sur des espaces naturels. Parcs, bas d'immeubles, friches sont mis à contribution. Découverte d'une démarche originale à quelques pas de la capitale des Gaules.



Les agneaux sont élevés sous la mère, en plein air avec pour finalité de produire une viande locale de haute qualité environnementale.



Les membres de l'association la Bergerie urbaine profitent de leurs sorties pour créer de l'animation et de l'échange.

À quelques pas de la ville, à Collonges-au-Mont-d'Or, des moutons paissent tranquillement l'herbe du parc où se trouve leur bergerie. À l'appel de Bastien Boyer, l'un de leurs bergers, les petits ruminants s'approchent, curieux. Ces moutons-là sont encore plus familiers avec les humains car ils ont l'habitude de les côtoyer et de sillonner Lyon et ses environs puisqu'ils font du pâturage itinérant sur des espaces naturels tels que parcs, bas d'immeuble, friches… Cette idée assez originale a germé dans l'esprit d'une poignée de bergers urbains en 2018. L'association la Bergerie urbaine a alors vu le jour, inspirée de la structure Clinamen située en région parisienne et qui pratique l'élevage collaboratif. Les premiers moutons, 13 femelles et un mâle, sont arrivés en avril 2019 dans le Rhône. *«Nous sommes allés les chercher chez un éleveur de l'organisme de sélection (OS) de la race vendéenne. Notre choix s'est porté sur cette race car elle est adaptée aux sols assez riches en azote, c'est une race maternelle, à l'esthétique agréable. Le processus de domestication a nécessité plusieurs semaines afin qu'ils puissent être à l'aise dans leurs interactions avec les gens et se déplacer en ville à la voix sur des distances généralement comprises entre 2 et 5 km»*, indique Bastien Boyer l'un de ces bergers atypiques.

Agriculture collaborative

Avant d'être berger urbain, le jeune homme a travaillé dans le secteur de l'animation sociale et environnementale. Comme les autres cofondateurs de la structure, il est depuis longtemps persuadé qu'il est possible d'envisager une forme d'agriculture en ville. *«Nombreux sont les espaces naturels disséminés qui font uniquement l'objet d'une gestion paysagère sans aucune valorisation vivrière. Notre idée est de leur redonner cette valorisation, sans pour autant se limiter à de l'éco pâturage. Nous prônons une agriculture collaborative, nos bénévoles sont d'ailleurs rémunérés en colis de viande et tous apprécient de se reconnecter à la nature, peu ont en effet connu l'élevage»*. Concrètement, l'équipe espère arriver à *«faire sortir»* quotidiennement les moutons afin qu'ils goûtent à une diversité végétale la plus importante possible. Les agneaux sont élevés sous la mère, en plein air avec pour finalité de produire une viande locale de haute qualité environnementale. *«On a souvent des questions types : est-ce que les moutons ne vivraient pas mieux à la campagne ? Or, il faut savoir que jusqu'en 1950, les animaux d'élevage peuplaient nos villes. Poules, cochons, chevaux recyclaient la totalité des déchets organiques et leurs excréments permettaient des productions maraîchères de qualité. Avec l'apparition du réfrigérateur et la mondialisation du commerce, les animaux d'élevage ont été relégués aux campagnes. Certains sont par ailleurs choqués de savoir que les moutons seront tués pour ensuite être mangés»*, poursuit Bastien. Selon lui, *« les citadins méconnaissent les principes de fonctionnement de l'agriculture, d'où ces incompréhensions et la nécessité de reconnecter la ville et la campagne»*.

Créer l'animation et l'échange

Aussi pour apporter leur pierre à l'édifice, les membres de l'association la Bergerie urbaine profitent de leurs sorties pour créer l'animation et l'échange. *«On peut dire que nous avons un rôle au niveau du lien social : le troupeau est un levier pour sensibiliser aux enjeux agricoles et environnementaux. Le passage et la présence des moutons favorisent des ambiances originales et chaleureuses dans nos espaces urbains. On ne compte même plus les atmosphères apaisées et conviviales que l'on a pu ressentir!»* Les cadres et les événements de sorties des moutons sont très variés. *«On a un large spectre d'interventions pour nos prestations : de la fête qui réunit plus de 8000 personnes à l'animation auprès de personnes polyhandicapées. On est aussi amené à intervenir à la demande d'entreprises, de collectivités, de bailleurs… On peut rester d'une demi-journée à une résidence de plusieurs jours. Dans tous les cas, le troupeau est gardé par l'un d'entre nous»*, ajoute Bastien. Il retient, par exemple, des scènes surréalistes et *«des échanges très sympathiques et enrichissants lors d'une prestation de l'association sur le campus universitaire de Bron avec les étudiants. Lors de l'événement Les Bons plans de la Feyssine, de nombreux enfants nous ont tenus compagnie tout au long de la journée. Une petite fille, à la fin de l'après-midi nous a dit : plus tard, je serai bergère. C'était à la fois inattendu et touchant. Le mouton a un capital sympathie énorme, on ne se lasse pas de prendre des avalanches de sourires !»*, conclut le berger.

EMMANUELLE PERRUSSEL



L'équipe de bénévoles espère arriver à « faire sortir » quotidiennement les moutons afin qu'ils goûtent à une diversité végétale la plus importante possible.



Selon la Bergerie urbaine le passage et la présence des moutons favorisent des ambiances originales et chaleureuses dans les espaces urbains.